

La
Revue
du

Trombinoscope

L'information professionnelle du monde politique

Juin 2022 - N°271



DOSSIERS

Gestion de l'eau
Bilan de la Covid
Transport aérien

RETROUVEZ LES PAGES

Nominations
Missions
Élections

#mission water



L'eau est précieuse. Redonnons-lui la valeur qu'elle mérite.

Acteur historique de l'eau et de ses services essentiels, le groupe Saur œuvre à la protection et à la préservation de la ressource en eau partout dans le monde. L'eau, condition préalable à toute forme de vie, est au cœur de notre existence, et mérite que l'on y consacre nos meilleurs efforts. À l'heure où les défis de la transition écologique sont au cœur des problématiques de nos sociétés, Saur réaffirme ses engagements pour agir, militer et fédérer tous les acteurs pour un monde plus sûr, en faveur des générations futures.

www.saur.com



saur

Éditeur

François-Xavier d'Aillières
Tél. 01 55 62 68 75
fxdaillieres@trombinoscope.com

DOCUMENTALISTES

Isabelle Hay
ihay@trombinoscope.com
Sylvain Ragot
sragot@trombinoscope.com

REDACTION

Marjolaine Koch
mkoch@trombinoscope.com
Stéphanie Fontaine
sfontaine@trombinoscope.com

PUBLICITÉ

Directeur de clientèle
Delphine Léguillon
Tél. 01 55 62 68 77
dleguillon@trombinoscope.com

MAQUETTE

Tim Shepherd
John Levers
Matthew Tittley
Max Dubiel

ABONNEMENT

Abonnement 1 an Tome I, Tome II
et Revue : 445 euros H.T.
Tél. 03 27 56 38 77
Fax 03 27 61 22 52
trombinoscope@propublic.fr

LE TROMBINOSCOPE

SAS au capital de 37.000 euros
504 867 789 RCS Nanterre
Une participation de DODS GRP



Le Trombinoscope
Tour Voltaire
1 place des Degrés
CS 80235 Puteaux
92059 Paris La Défense cedex

Dépôt légal à parution
ISSN 2266 5587

IMPRESSION
Printcorp

CONCEPTION ORIGINALE
Antonello Sticca

Édito

Le cas zéro

La nation a du génie. Pas la peine de changer le mode de scrutin et de lui offrir la proportionnelle pour qu'elle mette l'Assemblée nationale en phase avec son humeur politique. Les élections législatives de juin 2022 s'affirment comme une extraordinaire reprise en main de la représentation nationale par les électeurs, au détriment des jeux d'appareil. D'un même coup d'isoloir, les Français ont repoussé l'exigence de majorité absolue d'Emmanuel Macron et le rêve de Matignon de Jean-Luc Mélenchon. Ils n'ont pas désigné une chambre introuvable, mais une chambre improbable. Alternant depuis 1958 des phases de présidentialisme intense avec des parenthèses de parlementarisme total en cohabitation, la Ve République vient de se réinventer, sous la forme d'un régime de troisième type.

Mais c'est quand la France paraît ingouvernable qu'il est passionnant de la gouverner. Peu expérimentée en vie parlementaire, la Première ministre va devoir prouver que son talent supposé de négociatrice dépasse le cadre des réunions syndicales et peut résoudre la quadrature du cercle. Trois scénarios s'ouvrent devant Emmanuel Macron, stratège en chef dont Elisabeth Borne est l'officier de liaison.

Premier scénario : le KO. Le président de la République se replie sur l'Élysée, se réfugie dans la politique internationale, laisse le Parlement s'enflammer et le Gouvernement s'enliser. Dans quelques mois, la paralysie des institutions l'obligera à dissoudre l'Assemblée, au risque cette fois d'une cohabitation.

Deuxième scénario : « le chaos ». L'exécutif tente d'imposer ses vues par la ruse et par la force, il braque les oppositions et les met au défi de la motion de censure... qui finit par advenir, provoquant la chute du Gouvernement et la dissolution.

Troisième scénario : « le cas 0 », ou « cas zéro », c'est-à-dire l'invention d'une nouvelle gouvernance. Moins de lois, impossibles à faire voter ; plus de décrets, au plus près de la vie quotidienne des Français ; beaucoup plus de démocratie directe. C'est avec les citoyens, consultés par référendum ou réunis dans des conventions ad hoc, qu'Emmanuel Macron pourra moderniser le pays et sauver son quinquennat.



Ayant promis une « nouvelle méthode », le président de la République est obligé de l'inventer, pour l'intérêt supérieur de la Nation et pour le sien. Si le blocage du jeu politique aboutit au triomphe du consensus, à une démocratie de la « co-construction » législative, ce quinquennat sera un modèle. Si cela tourne au pugilat général, le double mandat Macron restera dans l'Histoire comme la décennie du gâchis. ●

Christophe Barbier

Éditorialiste pour BFMTV, Franc-Tireur, Radio J et Actu J

Votez pour le CRM européen le plus flexible : Efficacy



Cédric Pierrard
CEO Efficacy

Que veut dire CRM ?

Aussi appelée GRC, on parle de gestion de la relation citoyen / usager / client. Autrement dit une notion qui englobe toutes les solutions mises en œuvre par un établissement public ou privé pour créer et entretenir une relation bénéfique avec ses contacts, ses usagers, ses tiers.

« Aujourd'hui, les défis sont multiples et les challenges de taille en matière de relation usager. Notamment car elle est plus directe, bidirectionnelle et personnalisée. L'enjeu est de proposer une expérience unique ! » explique Cédric Pierrard, CEO du groupe Efficacy.

Pourquoi choisir de s'équiper d'un CRM européen ?

La sécurité et la confidentialité des données est essentielle, il existe des éditeurs qui hébergent en France, Efficacy a fait partie des premiers à en faire profiter ses clients.

Toutes vos données seront hébergées en France, en conformité avec le RGPD. Vous serez également parfaitement accompagné au-delà des frontières de notre pays si cela correspond à vos objectifs.

Vous bénéficierez de toutes les fonctionnalités nécessaires à la gestion d'une structure qu'elle soit publique ou privée.

Un projet CRM est un grand projet à la fois informatique et humain, avec Efficacy vous ne serez pas un numéro !

Les clients d'Efficacy apprécient la proximité des équipes à Paris, Lyon et Toulouse. La dimension humaine est au cœur des décisions, 330 000 utilisateurs sont accompagnés chaque jour. Alors avec le CRM Efficacy, vos équipes gagneront en efficacité.

Les nombreux témoignages d'acteurs dans le secteur public et privé soulignent les bénéfices d'avoir une vision 360° de leurs contacts. En centralisant

Le partenaire européen

- ✔ Vos données hébergées en France
- ✔ Centralisez vos informations
- ✔ Valorisez vos données

l'information, le suivi des dossiers est facilité et cela fluidifie les process et les interactions entre les collaborateurs et les tiers.

Efficacy équipe des CCI, le musée du Louvre, la RATP, La Redoute, Carrefour banque et assurance, BNP Paribas Securities Services, Crédit du Nord, Prévoté, Bert & You, OCTIME, INPI, ANSM, le CNRS, et bien d'autres.

Optez pour une solution flexible, ouverte, collaborative, disponible en mode SaaS ou on-premise. Exigez plus, payez moins !

La Région Ile-de-France utilise Efficacy CRM : retour d'expérience

Le CRM comme référentiel citoyen « L'homogénéisation des bases de données était un gros enjeu pour la Région car les contacts étaient, jusque-là, dans plusieurs fichiers Excel. Désormais, grâce au CRM, l'ensemble des contacts sont réunis dans un seul et même logiciel. L'outil de recherche permet de retrouver n'importe quel contact dans la base de données CRM. Pour une personne morale sont listées toutes les informations administratives. Et pour une personne physique, on retrouve facilement toutes les données qui la concernent et qu'elle accepte de partager avec la Région » explique Stéphanie Charpy, Chef de projet CRM à la Région Ile-de-France.

Des campagnes marketing plus ciblées « Le premier événement géré grâce au CRM était la COP 2020, et ce fut une belle réussite. La gestion des participants était intégralement supportée par la solution. »

L'outil idéal pour uniformiser les données et les processus

Le déploiement de la solution est un projet phare pour la Région car « Le CRM n'est pas vraiment dans les habitudes de la fonction publique, donc il a fallu en expliquer les bénéfices, impliquer les agents et les aider à se projeter » raconte Stéphanie Charpy.

Et Magali Midelet, Chef de projet à la DSI, de conclure : « C'est un gain de temps, une simplification, une fluidification dans la manière de travailler des agents ».



Sommaire

Jun 2022

4

Interview

Mathieu Plane

Directeur adjoint - département
Analyse et prévision de l'OFCE
« On est vraiment en terrain
explosif » !



7 La gestion de l'eau

8 Pour un nouvel acte fort de décentralisation de la politique de l'eau.

Alain ROUSSET

9 La France doit préserver son or bleu en qualité et en quantité

Guillaume CHEVROLLIER

10 La gestion de l'eau, un défi pour demain à traiter aujourd'hui.

Frédéric MARCHAND

11 La gestion de l'eau doit rester au service de tous les Français !

Pierre-Jean VERZELEN

12 Pour la construction d'un rapport à l'eau plus responsable et durable.

Angèle PRÉVILLE

13 Gestion de « l'or bleu », enjeu majeur du XXIème siècle !

Françoise DUMONT

14 Politiques de l'eau : améliorer l'efficacité, la lisibilité, avec des financements équitables.

Hervé GILLÉ

15 Pour une bonne gestion de l'eau, il faut un cadre législatif précis et robuste, à l'abri des lobbys !

Benoît BITEAU

16 La régie de l'eau, un engagement responsable et durable pour Bordeaux Métropole.

Alain ANZIANI

17 Bilan de la Covid

18 La Covid-19 n'a fait que révéler et accentuer les faiblesses de notre système de santé.

Catherine DEROCHE

19 Les maires face à l'impact de la crise sanitaire sur le système de santé français.

Philippe LAURENT

20 Tirer les conséquences de la crise actuelle, pour se préparer mieux à celle à venir.

Sonia de LA PROVÔTÉ

22 Solidarité nationale, missions locales.

Emmanuel CAPUS

23 La situation et l'action des missions locales dans le contexte de la crise sanitaire.

Sophie TAILLÉ-POLIAN

24 La crise sanitaire ne fait que mettre en exergue la crise profonde de l'hôpital.

Chantal DESEYNE

25 La crise sanitaire : un impact réel sur la santé mentale des Français.

Victoire JASMIN

26 Plateforme pour les malades chroniques de la Covid-19 : mettre fin à l'errance médicale.

Colette MÉLOT

27 Transport aérien

28 Transport aérien : redécollage en cours ?

Dominique RIQUET

30 L'aviation en plein jet lag.

Leila CHAIBI

31 Entre décarbonation et désenclavement, les défis de l'aérien sont multiples.

Philippe TABAROT

32 Nuisances aériennes : un impossible équilibre ?

Jean-Raymond HUGONET

33 Missions, Nominations, Élections

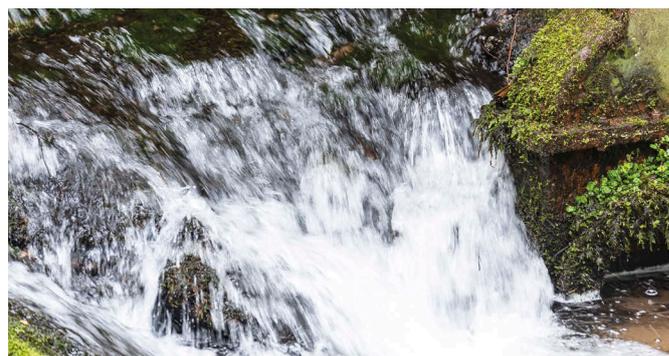
34 Présidence de la République, Gouvernement

45 Parlement

50 Corps d'État

51 Conseils régionaux et départementaux, communes et préfetures

54 Autres Mouvements



MATHIEU PLANE

Directeur adjoint du département Analyse et Prévision de l'OFCE

« ON EST VRAIMENT EN TERRAIN EXPLOSIF » !

Les dernières prévisions de l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE), le centre de recherche en économie de Sciences Po, ne prêtent pas vraiment à l'optimisme. Après le Covid, la guerre en Ukraine provoque des chocs macroéconomiques de grande ampleur.

Interview réalisée par Stéphanie Fontaine

Début 2022, l'espoir était de mise, après une croissance à 7 % en 2021. Puis, patatras... Sommes-nous au bord du gouffre ?

Le changement a en effet été brutal ! Globalement la crise Covid, avec la politique du quoi qu'il en coûte, qui a largement dépassé le seul cas français, a plutôt été bien gérée d'un point de vue économique. En mettant les économies sous cloche, elles ont été préservées, et la reprise a été rapide et forte, d'où quelques tensions en matière d'approvisionnement. Malgré un début d'inflation, l'optimisme régnait.

Le déclenchement de la guerre en Ukraine a tout remis en question ?

La guerre... et la vague Omicron. Les stratégies différentes, et notamment la politique Covid de la Chine, face à ce rebond, ont durci les problèmes d'approvisionnement qu'on pensait transitoires. Puis, avec le conflit déclenché par la Russie, les prix de l'énergie ont flambé. Et là aussi, ces hausses risquent de ne pas être seulement provisoires, ce qui est un vrai problème. La guerre perturbe la fourniture d'autres matières premières, et l'incertitude qu'elle crée est de toute façon très mauvaise en matière économique.

A-t-on chiffré son impact ?

Les ordres de grandeur sont importants : ces tensions géopolitiques, c'est un demi-point de PIB perdu cette année, la rupture des chaînes d'approvisionnement, c'est -0,3, l'augmentation des prix de l'énergie -1,3...

Des mesures de soutien contrebalançant tout de même ces pertes...

En effet. Le bouclier tarifaire ou la remise de 15 centimes le litre à chaque plein, cela permet de préserver 0,8 point de PIB. En cumul, quand on y additionne l'impact d'Omicron et la remontée des taux, on passe d'un scénario à 4 % de croissance, chiffré à l'automne 2021, à celui de 2,4 %, que l'on a réalisé en juin à l'OFCE. Cela change tout ! Surtout qu'il est difficile de prévoir et d'évaluer les éventuels futurs rebonds épidémiques, avec de potentiels nouveaux impacts sur l'approvisionnement et le tourisme.

Doit-on s'attendre à une récession, vu la chute aussi de la consommation ?

Le premier trimestre a été catastrophique, avec une consommation en recul de 1,5 %. En dehors de 2020, cela n'était jamais arrivé depuis 1950. La particularité, c'est que les Français se sont montrés extrêmement prudents. Ils n'ont pas puisé dans leur épargne, alors même qu'ils ont accumulé 170 milliards d'euros depuis le début de la crise. On aura donc une croissance très molle. C'est certes inquiétant, mais on ne sera probablement pas en récession. En revanche, on ne rattrape pas le retard

d'activité accumulé depuis le début de la crise Covid.

La majorité très fragile obtenue à l'Assemblée nationale par le clan présidentiel peut-elle aggraver la situation ?

Ça rajoute quelque part de l'incertitude. Le pays est de toute façon très clivé, mais le risque social est encore plus élevé dans ce contexte politique, surtout dans l'environnement économique actuel.



Des réformes sont-elles encore envisageables ?

Mener des réformes dans un climat incertain, c'est toujours compliqué. La priorité paraît d'essayer d'amortir les chocs plutôt que d'en créer, donc ça dépend des réformes dont on parle. La loi relative au pouvoir d'achat attendue cet été paraît s'imposer. Cette question a quand même été primordiale lors de la campagne présidentielle.

Vos travaux ont pourtant montré que le pouvoir d'achat s'était amélioré sous le premier quinquennat d'Emmanuel Macron...

De manière assez significative, oui, il a progressé de l'ordre de 0,9 % en moyenne chaque année, ce qui est bien mieux que ce que l'on avait connu durant les dix années précédentes. Maintenant, en 2022, il va chuter ! Et en plus, les évolutions sont très inégalitaires, puisqu'elles dépendent de l'exposition au choc énergétique. Malgré les mesures de soutien, selon nos calculs, c'est 100 euros en plus par mois et par ménage consacrés à l'énergie actuellement... en moyenne ! C'est un

« C'est un choc XXL sur le pouvoir d'achat (...), sans commune mesure avec la hausse de la taxe carbone qui a déclenché le mouvement des Gilets jaunes en 2018 »

choc XXL sur le pouvoir d'achat qui impacte plus les classes moyennes et les plus modestes qui vivent en zone périurbaine ou rurale, sans commune mesure avec la hausse de la taxe carbone qui a déclenché le mouvement des Gilets jaunes en 2018. On est vraiment en terrain explosif ! Alors même qu'on est le pays européen où l'inflation est la plus contenue par rapport à nos voisins.

Selon Bruno Le Maire, l'inflation va perdurer jusqu'à la fin 2023. Que faut-il en penser ?

Cela suppose de toute façon une stabilité des prix de l'énergie à un niveau élevé, puisqu'il faut rappeler que l'inflation provient de la variation des prix - son ralentissement ne veut donc pas dire que les prix baissent. On ne s'attend en tout cas pas à tomber dans une spirale inflationniste, notamment parce qu'on ne prévoit pas une hausse des salaires équivalente, qu'on estime à 3,6 % en 2022, pour une inflation moyenne à 4,9 %. De ce fait, ce sont surtout les salariés - au-dessus du SMIC, celui-ci étant indexé à l'inflation - qui encaissent ce choc inflationniste.

A vous écouter, la réforme des retraites, en tout cas, ce n'est vraiment pas pour maintenant !

Tant que l'économie n'est pas un peu stabilisée, tant qu'on n'a pas des perspectives économiques plus claires, et alors qu'il n'y a pas, semble-t-il, de consensus autour de cette réforme, elle paraît difficile à mener. Ce serait prendre le risque actuellement de rajouter un choc aux chocs que l'on a déjà à affronter.

Compte tenu des équilibres budgétaires, n'est-elle pas inéluctable ?

De nouvelles projections de la population active doivent être publiées par l'INSEE. Pour bien considérer les besoins de financement et à quel horizon, il semble de toute façon important d'attendre ces nouveaux ratios économiques et démographiques, ainsi que le rapport du Conseil d'orientation des retraites en septembre, ce qui permettra de poser un nouveau diagnostic post-Covid, avant de se prononcer. Tout dépend aussi des trajectoires macro-économiques, de l'évolution des gains de productivité, du retour au plein-emploi...

Car le retour au plein-emploi reste d'actualité ?

Malgré la crise Covid, quand on regarde les courbes, le taux de chômage a effectivement baissé de manière significative, et si les tendances se poursuivent, fin 2027, on pourrait être proche de 5 %...

Mais ces tendances demeurent-elles plausibles ?

C'est sûr qu'avec le ralentissement de la croissance - premier vecteur de création d'emplois - et le contexte actuel, le retour au plein-emploi ne sera pas mécanique. De plus, avec la remontée des taux qui va contraindre les possibilités de manœuvres budgétaires, ça ne va pas être simple ! Il est à noter que ce retour éventuel au plein-emploi n'est pas complètement à décorrélérer d'une potentielle réforme des retraites. Car avec le recul de l'âge légal, la durée d'activité des seniors serait prolongée, et de façon assez mécanique, les entreprises auraient alors à moins embaucher de jeunes ou d'autres catégories pour produire la même chose. Il faudrait donc suffisamment de créations d'emplois pour absorber ce prolongement d'activité. Tout dépend de l'ambition de la réforme et la vitesse de report de l'âge légal.

Pour l'heure, on peut au moins se réjouir du dynamisme du marché du travail...

Tout à fait. A ceci près que dans le secteur privé, pour un niveau d'activité actuel semblable à celui de fin 2019, on a besoin de plus de main d'œuvre - environ 650 000 emplois, soit 3 %, en plus -, ce qui signifie une baisse de productivité. Les bons chiffres du chômage proviennent aussi de là.

« La situation est vraiment complexe, surtout qu'avec la persistance de la crise, il va falloir se résoudre à renoncer aux mesures d'urgence pour en adopter des plus ciblées et plus durables »

Mais ces pertes de productivité peuvent poser un problème de compétitivité à terme, et si les entreprises cherchent à récupérer leur productivité, cela veut dire aussi qu'il y aura peu de créations d'emplois, voire pas du tout. La situation est vraiment complexe, surtout qu'avec la persistance de la crise, il va falloir se résoudre à renoncer aux mesures d'urgence pour en adopter des plus ciblées et plus durables de façon à réduire la voilure budgétaire. ●

L'information professionnelle du monde politique

POUR SAVOIR QUI EST QUI ET QUI FAIT QUOI, ABONNEZ-VOUS AU TROMBINOSCOPE



Ce magazine est divisé en 2 parties :

- 1 Des tribunes rédigées par des personnalités politiques françaises et européennes (ministres, commissaires, parlementaires et élus locaux) autour de thèmes d'actualité.
- 2 • Photos, biographies et attributions d'hommes et femmes nommés et élus dans le mois au sein des institutions politiques nationales et locales.
• Présentation des dernières missions, commissions d'enquête et groupes de travail.



bon de commande

www.trombinoscope.com

à retourner au Trombinoscope - Service abonnement - CS 70001 - 59361 Avesnes-sur-Helpe cedex - Fax : 03 27 61 22 52 - trombinoscope@propublic.fr

Oui, je m'abonne au Trombinoscope et je choisis l'offre suivante :

- La revue mensuelle du Trombinoscope (11 n° par an) au prix de 280 €HT soit 295,40 €TTC
- Le lot 2022/2023** (Tome I National + Tome II Régional)* + la revue mensuelle au prix de 445 €HT soit 481,48 €TTC
- Le lot (Tome I National + Tome II Régional) + la revue mensuelle + un accès illimité pendant un an à la base de données France du site www.trombinoscope.com au prix de 695 €HT soit 781,48 €TTC

TVA 5,5% (tomes et revue), 20% (site). Frais de port inclus (6 € par tome). * parution à l'automne 2022

M. Mme.

NOM / Prénom : _____

Entreprise ou Organisme : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____

Ville : _____

Pays : _____

Tél. : _____

E-mail : _____

Je joins mon règlement à l'ordre du Trombinoscope par :

Chèque Mandat Carte bancaire Visa / Mastercard

No _____

Validité _____

Cryptogramme _____ (3 derniers chiffres au verso de votre carte bancaire)

Je réglerai à réception de facture

Date _____

Signature _____

LA GESTION DE L'EAU : UNE TÂCHE IMMENSE, GLOBALE, AUX ENJEUX MAJEURS

Ressource précieuse par excellence, l'eau est un bien commun vital, dont les pénuries se font de plus en plus ressentir. Y compris en France... Avec le changement climatique, les épisodes de sécheresse sont en effet plus fréquents et plus tôt dans l'année. On l'a encore vécu en mai avec une vague de chaleur particulièrement importante et des températures largement supérieures aux normales saisonnières, mettant à mal les nappes phréatiques. Début juin, déjà trente départements étaient placés en situation d'alerte sécheresse, voire de crise, avec des arrêtés limitant certains usages de l'eau, et quatorze autres en situation de vigilance.

Dans un tel contexte, la gestion de l'eau se doit d'être naturellement optimale. On parle-là de la préservation ou de l'amélioration de sa qualité, l'administration des stocks disponibles, leur distribution, leur utilisation, et notamment la répartition des ressources en fonction des usages, en passant par le retraitement des eaux usées et la lutte contre la pollution... entre autres ! La tâche est non seulement monumentale mais aussi globale, et il importe de ne pas envisager isolément les questions y afférant, c'est pourquoi l'on parle de gestion intégrée des ressources en eau (GIRE).

En France, cette gestion est décentralisée au niveau des grands bassins correspondants, pour faire simple, aux grands fleuves - la Seine, la Loire, la Garonne, le Rhône, le Rhin - auxquels s'ajoutent les rivières du nord du pays, la Corse, et les cinq bassins d'Outre-mer - Guadeloupe, Guyane, Martinique, La Réunion et Mayotte. Puis, les Comités de bassin et Préfets coordonnateurs de bassin orchestrent les actions à engager, les Agences de l'eau collectent les redevances sur le principe du pollueur-payeur et de l'utilisateur-payeur. Le tout s'inscrit, au niveau national, dans une planification et une programmation pluriannuelle, avec les Schémas Directeurs de Gestion et d'Aménagement des Eaux (SDAGE) et les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE), et, au niveau européen, dans la Directive-Cadre sur l'eau (DCE) de 2000, qui définit la notion de « bon état des eaux », vers lequel doivent tendre tous les États membres de l'Union européenne. Car l'eau « n'est pas un bien marchand comme les autres, mais un patrimoine qu'il faut protéger, défendre et traiter comme tel », rappelle en préambule la DCE.

Stéphanie Fontaine



POUR UN NOUVEL ACTE FORT DE DÉCENTRALISATION DE LA POLITIQUE DE L'EAU

Alain ROUSSET

- ▶ Président du conseil régional de Nouvelle-Aquitaine
- ▶ Président du Comité de Bassin Adour-Garonne



La France a longtemps été pionnière en matière de gestion de l'eau, avec son approche par grand bassin versant qui a inspiré le cadre européen ainsi que de nombreux États. Ce choix s'est révélé porteur : ainsi, le dialogue entre les différentes catégories d'usagers se conduit depuis 1964 au sein des comités de bassin. Ce sont des lieux de démocratie locale où les enjeux de l'eau sont débattus et négociés entre acteurs économiques, associatifs et élus. Les instances décentralisées, que ce soient les Commissions Locales de l'Eau (CLE) ou les comités de bassin, parviennent à adopter des documents de planification qui dépassent les clivages internes. Mais ce modèle arrive à ses limites à l'heure où la menace climatique se précise.

Fin février 2022, le GIEC a identifié dans sa dernière publication deux risques majeurs directement liés à la ressource en eau : la perte de cultures agricoles due aux sécheresses et les pénuries d'eau qui interviendront sur les territoires où la consommation deviendra supérieure à la ressource. Face à cela, je suis convaincu qu'il faut une réponse à la hauteur de l'enjeu.

Il faut tout d'abord gagner en agilité. Tout le monde agit sur tout, la complexité administrative devient paralysante. Posons les responsabilités clairement. Refondons un nouvel acte fort de décentralisation, en donnant aux collectivités plus de responsabilités

dans la politique de l'eau, notamment en matière de coordination de l'action. Faisons-le à une échelle hydrographique toutefois, car notre force est bien d'avoir réussi à dépasser l'échelle administrative pour penser l'action à une échelle cohérente entre l'amont et l'aval.

Les Etablissements Publics Territoriaux de Bassin (EPTB) sont les bonnes échelles où organiser les initiatives des collectivités. Quant aux agences de l'eau, elles sont le bras armé de la politique de l'eau. Elles font preuve de souplesse et de réactivité. Renforçons-les dans leurs missions et leur périmètre, allons même plus loin dans l'appropriation de l'outil Agence en confiant aux collectivités le pilotage de leur conseil d'administration. Ce serait un vrai signal de confiance, cohérent avec des compétences accrues à donner par ailleurs aux collectivités dans la gestion de l'eau.

Les comités de bassin doivent être en capacité de poser un vrai débat politique sur les enjeux majeurs de la politique de l'eau, et de sortir par le haut des conflits parfois violents que nous observons.

« Il faut tout d'abord gagner en agilité. Tout le monde agit sur tout, la complexité administrative devient paralysante »

J'y suis confronté en tant que Président du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine et en tant que président de Comité de bassin Adour-Garonne, par exemple sur la question des réserves de substitution pour l'irrigation. Je suis intimement convaincu que la seule manière de résoudre ces enjeux est de poser des principes d'action partagés au sein d'instances légitimes dans le domaine de l'eau.

Nos Comités de bassin sont capables d'emporter ce type d'accord politique sous le pilotage d'élus, ils l'ont déjà prouvé. Leur rôle et celui des CLE vont être de plus en plus incontournables pour

traiter les tensions liées au changement climatique. Il leur faut pour cela des prérogatives renforcées, mais aussi un allongement de la portée des Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE), sur des cycles de 10 ans au lieu de 6.

Nous n'avons pas beaucoup de temps pour nous préparer aux changements massifs que va connaître notre environnement, et qui ont largement commencé. Ce sujet mérite un vrai débat parlementaire. Nous avons besoin, rapidement, d'une nouvelle grande loi qui porte une logique décentralisée comme l'a fait la loi de 1964, et qui organise la subsidiarité nécessaire aux territoires, sans tomber dans l'écueil de vouloir tout décrire et finalement tout corseter. C'est ainsi que nous nous donnerons les véritables moyens d'agir. ●



LA FRANCE DOIT PRÉSERVER SON OR BLEU EN QUALITÉ ET EN QUANTITÉ

Guillaume CHEVROLLIER

- ▶ Sénateur LR de la Mayenne
- ▶ Vice-président de la commission de l'Aménagement du territoire et du Développement durable
- ▶ Membre du Comité national de l'eau



Selon un rapport de l'Organisation des Nations Unies rendu dans le cadre de la COP15 contre la désertification, 2,3 milliards d'individus devraient être confrontés au stress hydrique en 2022. En 2050, l'ONU prévoit qu'entre 4,8 et 5,7 milliards de personnes vivront dans un territoire déficitaire en eau sur une période d'au moins un mois par an.

La France, comme d'autres pays dans le monde, n'est et ne sera pas épargnée par l'aggravation des épisodes de sécheresse. Entre septembre 2021 et avril 2022, notre pays a enregistré un déficit de précipitations de 20 % ne permettant pas aux nappes souterraines de se remplir.

Fin mai, déjà 24 départements étaient placés en alerte renforcée sécheresse en raison des températures anormalement élevées. La Mayenne fait d'ailleurs partie des départements classés en alerte sécheresse pour cet été.

Ces épisodes de pénurie d'eau ont évidemment des conséquences absolument dramatiques au niveau national. C'est tout particulièrement le cas pour notre modèle agricole qui doit s'adapter à marche forcée aux nouveaux défis climatiques, alternant entre épisodes de sécheresse et violents orages ravageant les cultures comme ce fut le cas récemment encore en Mayenne. Mais les particuliers et les entreprises ne doivent pas être oubliés : ils sont eux aussi impactés par les restrictions d'eau dues à la sécheresse ou à sa mauvaise qualité.

Il y a urgence. L'augmentation des températures et la réduction des débits d'eau entraînent des phénomènes inédits de pollution via des phénomènes d'eutrophisation et le développement de cyanobactéries dégradant la potabilité de l'eau. La gestion de nos ressources en eau était déjà un enjeu stratégique pour notre pays, elle est devenue un enjeu vital. C'est pourquoi le prochain gouvernement doit faire de la gestion de l'eau une priorité, avec entre autres une grande loi de programmation sur la gestion de l'eau.

De nombreux chantiers doivent être engagés si nous voulons adapter notre pays, protéger notre modèle agricole et garantir à nos concitoyens un égal accès à l'eau. Il y a d'abord l'enjeu agricole.

Notre agriculture est fortement dépendante de l'eau douce et subit en plus une pression constante face à l'augmentation démographique qui nécessite de produire plus, et donc de consommer davantage d'eau. Bien entendu les retenues collinaires peuvent être une solution d'urgence mais elles ne peuvent constituer une réponse globale sur le moyen et le long termes. Les agriculteurs doivent être mieux accompagnés pour adapter leurs exploitations à une meilleure gestion de l'eau via du matériel moins consommateur en eau mais aussi via des nouvelles techniques innovantes d'irrigation informatisée. J'ai la conviction que l'innovation est une des clefs pour répondre au défi de la gestion de l'eau, elle doit être encouragée et soutenue.

Néanmoins, l'innovation ne saurait répondre à tout. Au-delà de la nécessaire rénovation du réseau de canalisation dont les fuites engendrent une perte en eau d'environ un litre sur cinq, une consommation davantage raisonnée de l'eau potable est indispensable. Une véritable prise de conscience de nos concitoyens doit s'opérer pour lutter contre le gaspillage de l'eau potable. L'eau potable n'est pas une ressource illimitée, chacun de nous doit prendre cette donnée en considération. C'est en combinant l'ensemble de ces éléments que nous pourrions parvenir à améliorer la gestion de nos ressources en eau et la résilience de nos territoires face aux défis climatiques. ●



« La gestion de nos ressources en eau était déjà un enjeu stratégique pour notre pays, elle est devenue un enjeu vital »

LA GESTION DE L'EAU, UN DÉFI POUR DEMAIN À TRAITER AUJOURD'HUI

Frédéric MARCHAND

- ▶ Sénateur RDPI du Nord
- ▶ Vice-président de la commission de l'Aménagement du territoire et du Développement durable
- ▶ Trésorier du groupe français à l'Union interparlementaire



Pendant longtemps, la ressource en eau a été disponible, en grande quantité, et de bonne qualité. Elle était considérée comme inépuisable, mais ce n'est plus le cas ! Nous approchons maintenant des limites dans le monde entier. Le dérèglement climatique, dont les conséquences sont aujourd'hui perceptibles pour chacun, renforce les tensions sur les ressources en eau et affectera à terme l'ensemble des écosystèmes, des territoires et des acteurs.

L'atténuation et l'adaptation au dérèglement climatique sont donc des défis considérables et urgents, qui appellent des réponses à la fois systémiques et collectives permettant l'émergence de nouveaux modèles. En France, sous le quinquennat précédent, les Assises de l'eau ont permis d'engager une concertation large et inédite avec l'ensemble des acteurs de l'eau : collectivités territoriales, entreprises, organisations professionnelles agricoles, associations de protection de la nature, associations de consommateurs, instituts de recherche, etc.

Trois objectifs principaux ont ainsi été dégagés. Il faut d'abord renforcer la protection des captages d'eau potable. En partant d'un constat, celui de la vétusté des réseaux d'eau potable et d'assainissement et les fuites massives de certains d'entre eux, dues entre autres au manque d'investissement. En effet, on estime qu'un litre sur cinq se perd dans les réseaux. De même, la dégradation des ressources en eau par les pollutions diffuses, essentiellement par les nitrates et les pesticides, affecte l'approvisionnement en eau potable. Restaurer la qualité des eaux brutes des captages est une priorité pour assurer une eau potable de qualité et limiter au maximum le recours au traitement avant distribution de l'eau.

Ensuite, économiser et partager l'eau par tous et pour tous. Les impacts du changement climatique sur les ressources en eau sont une réalité qui ne prête plus à discussion. Pour les agriculteurs

« Le dérèglement climatique, dont les conséquences sont aujourd'hui perceptibles pour chacun, renforce les tensions sur les ressources en eau et affectera à terme l'ensemble des écosystèmes, des territoires et des acteurs »

comme pour d'autres acteurs économiques, les épisodes de plus en plus longs et répétés de sécheresse impactent la viabilité de leurs exploitations et activités. Nous devons donner la priorité aux économies d'eau et mettre en place une gestion collective et des règles de partage de l'eau, en fixant un objectif de réduction des prélèvements d'eau de 10 % en 5 ans et de 25 % en 15 ans. Il est en effet essentiel d'adapter dès à présent les comportements afin de réduire les prélèvements liés à tous les usages (domestiques, industriels et agricoles).

Enfin, le temps est venu d'une mobilisation de grande ampleur pour une restauration écologique des milieux aquatiques : les écosystèmes aquatiques jouent un rôle fondamental dans l'atténuation et l'adaptation aux effets du changement climatique. Cependant, ce rôle est aujourd'hui compromis par la dégradation des milieux naturels. La préservation d'écosystèmes intacts et en bon état écologique, l'amélioration de la gestion durable d'écosystèmes utilisés par les activités humaines, et la restauration d'écosystèmes dégradés ou la création d'écosystèmes sont donc des leviers importants pour faire face aux changements globaux.

Ces défis posés appellent des réponses qui permettent de faire émerger de nouveaux modèles. Faire advenir de tels changements demande dès aujourd'hui de renouveler nos ambitions et notre vision de la gestion territoriale de l'eau et des milieux aquatiques, qui doivent être placées au cœur de l'ensemble des politiques publiques, des stratégies des acteurs économiques et des comportements citoyens. ●



LA GESTION DE L'EAU DOIT RESTER AU SERVICE DE TOUS LES FRANÇAIS !

Pierre-Jean VERZELEN

- ▶ Sénateur Les Indépendants-République et territoires de l'Aisne
- ▶ Membre de la commission de l'Aménagement du territoire et du Développement durable
- ▶ Vice-président de la délégation sénatoriale aux collectivités territoriales et à la décentralisation
- ▶ Conseiller départemental de l'Aisne



L'eau, c'est la vie. Il y a la ressource de l'eau, la qualité de l'eau, les outils qui permettent de gérer les cours d'eau et puis il y a la loi et les normes qui encadrent cette politique. La gestion de l'eau concerne une multitude d'acteurs qui agissent à plusieurs niveaux et dans plusieurs domaines d'intervention. Les agences de l'eau, au nombre de six sur le territoire national, sont en première ligne. Leur mission est de gérer et de préserver la ressource et les milieux aquatiques. En réalité, il y a autant d'agences de l'eau que de façon de piloter la politique de l'eau.

La gérance de certaines de ces agences est passée aux mains de militants écologistes. Celles-ci ne sont plus au service de la population, des collectivités, des industriels, des agriculteurs, des associations. Tout doit être une question d'équilibre, l'enjeu écologique ne peut primer en tout point sur la vie et le quotidien des Français. Personne aujourd'hui ne rejette ni ne nie le besoin de protéger l'environnement, mais l' élu local a lui aussi un rôle, celui de protéger sa population.

Au regard de cette politique, sur l'entretien des fossés et des cours d'eau indispensable au bon écoulement des flux, les maires sont perdus, ils ne savent plus ce qu'ils peuvent ou ce qu'ils ne peuvent pas faire. La multitude de contraintes existantes empêche une bonne gestion de l'eau. Une clarification des compétences est alors nécessaire : l'Agence de l'eau devrait s'investir et s'engager davantage auprès des acteurs de terrain confrontés à ces problématiques récurrentes. De plus, les agences de l'eau n'accompagnent plus financièrement les petits projets des collectivités mais se concentrent uniquement sur les

dossiers dits structurants. Certaines agences de l'eau devraient se confronter aux réalités du terrain.

Ce sentiment d'abandon existe également dans le cadre de la politique de l'assainissement non collectif. La politique en la matière est de privilégier l'assainissement collectif pour des raisons sanitaires et environnementales. A ce titre, les agences de l'eau disposent d'un périmètre dans lequel sont classées les communes qui peuvent ou non obtenir des aides pour effectuer les travaux de mises aux normes.

Les zones éligibles ont été réduites progressivement à la demande de l'État qui souhaite arrêter les aides à l'assainissement non collectif. Or, les montants des travaux peuvent atteindre des sommes assez conséquentes. Depuis la loi sur l'eau de 2006, le contrôle des installations individuelles est obligatoire. 5 à 6 millions de logements en France sont encore dotés d'un système d'assainissement individuel et la plupart de ces dispositifs sont généralement inexistantes, défectueux ou mal entretenus.

« Tout doit être une question d'équilibre, l'enjeu écologique ne peut primer en tout point sur la vie et le quotidien des Français »



Cela ne signifie pas forcément que ce soit un danger pour la santé ou l'environnement. Mais il serait peut-être plus opportun d'accompagner les propriétaires au lieu de les contraindre financièrement afin que leurs installations ne présentent pas de risque pour la santé et l'environnement. Le risque étant que les installations en question ne soient jamais mises aux normes et que, in fine, elles nuisent définitivement à la santé et à l'environnement. ●

POUR LA CONSTRUCTION D'UN RAPPORT À L'EAU PLUS RESPONSABLE ET DURABLE

Angèle PRÉVILLE

- ▶ Sénatrice socialiste, écologiste et républicain du Lot
- ▶ Secrétaire de la commission de l'Aménagement du territoire et du Développement durable
- ▶ Vice-présidente de l'OPECST
- ▶ Membre du Comité de bassin Adour-Garonne



Sans eau, aucune vie n'est possible. Sa qualité est aussi essentielle à la préservation de la vie sur Terre. Océans, mers, lacs, rivières et nappes phréatiques sont désormais concernés par de multiples pollutions et nos organismes ainsi que tout le vivant n'en sont pas exempts. Le progrès technique et l'intensification de la production sont venus troubler l'équilibre de notre bien le plus indispensable. Dès lors, la question de la gestion de l'eau et de son contrôle sanitaire ne peut faire l'économie d'une réflexion profonde que toute la société doit entamer.

En effet, l'utilisation des produits chimiques s'est intensifiée ces dernières années. Pour autant, l'utilisation de la chimie doit être interrogée, ses effets documentés et des mesures doivent être prises pour réduire ses conséquences sur l'environnement et notre santé. Certains exemples suffisent à en prendre la mesure. Les per et polyfluoroalkylées (PFAS) ne font actuellement pas partie des substances soumises au contrôle sanitaire obligatoire des eaux destinées à la consommation humaine, alors même que leur toxicité, d'un point de vue environnemental et sanitaire, est prouvée. Ces polluants très persistants sont désormais qualifiés de polluants éternels. Or, ces substances chimiques sont toujours utilisées. Lors du vote de la loi de lutte contre le dérèglement climatique, faute d'avoir fait adopter un amendement obligeant au contrôle de ces substances, j'ai fait voter ce qui en constitue maintenant l'article 46, contraignant le gouvernement à la remise d'un rapport sur cette pollution, incluant des « solutions applicables pour la dépollution des eaux et des sols contaminés » d'ici août 2023.

Entre autres, « l'utilisation de la chimie doit être interrogée, ses effets documentés et des mesures doivent être prises pour réduire ses conséquences sur l'environnement et notre santé »

En décembre 2020, j'ai remis, conjointement avec le député Philippe Bolo, un rapport à l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (OPECST), relatif à la pollution plastique, intitulé « une bombe à retardement ». En effet, le constat est alarmant : quel que soit le réservoir, toute eau contient des macro, micro et nano-plastiques. Ces plastiques séjournant dans l'eau sont à l'origine de multiples problèmes : pollution due au relargage d'additifs qu'ils contiennent, ingestion et enchevêtrement par les animaux, dissémination de virus, bactéries et espèces invasives transportées dans le biofilm qui se forme à leur surface. Les défis sont colossaux, car se retrouvent également dans l'eau des résidus de pesticides et de médicaments délétères pour la santé, la biodiversité et l'environnement.

D'autre part, le réchauffement climatique a pour conséquences sécheresses, inondations et phénomènes extrêmes. Nos bassins connaissent des étiages toujours plus préoccupants l'été. Cela oblige à l'arrêt de centrales nucléaires, comme à Golfech où l'eau de la Garonne atteint régulièrement 30°C en été.

De plus, l'accroissement démographique entraîne l'augmentation des besoins en eau, accentuée par une tendance française à la possession de piscines individuelles. Peut-être pensons-nous avoir toujours de l'eau en quantité, de qualité, à un prix abordable comme c'était le cas par le passé. L'émergence du sujet des micropolluants, à lui seul, met en lumière qu'il est plus que temps d'approfondir et de prendre en compte les connaissances afin d'imaginer la résolution des problèmes liés à l'eau. Si associer les citoyens est une nécessité, c'est toute la société qui doit contribuer à la construction d'un nouveau rapport à l'eau plus responsable et plus durable. ●



GESTION DE « L'OR BLEU », ENJEU MAJEUR DU XXI^{ÈME} SIÈCLE !

Françoise DUMONT

- ▶ Sénatrice LR du Var
- ▶ Membre de la commission des Lois du Sénat
- ▶ Conseillère départementale du Var



D'ici 2050, une personne sur quatre vivra dans un pays affecté par des pénuries d'eau, soit environ 2,5 milliards d'êtres humains. Le dérèglement climatique amène des vagues de sécheresses plus précoces et massives, sur des zones géographiques de plus en plus larges.

L'eau potable commence à manquer. Le monde a soif !

L'enjeu de la bonne gestion des ressources en eau n'est plus une politique publique comme les autres, c'est un impératif absolu ! Un défi, que nous devons relever pour répondre aux résolutions de 2010 et de 2015 de l'Assemblée générale de l'ONU, qui précisent notamment : « le droit de l'homme à l'eau potable doit permettre à chacun d'avoir accès sans discrimination, physiquement et à un coût abordable, à un approvisionnement suffisant en eau salubre et de qualité acceptable pour les usages personnels et domestiques », et à la directive européenne 98/83/CE relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine (EDCH), révisée le 23 décembre 2020.

Si l'on pouvait se croire davantage protégés en France, par rapport à d'autres pays moins bien pourvus en eau, ce n'est malheureusement plus systématiquement le cas partout. Dans mon département, le Var, par exemple, l'été 2021 a été marqué par une sécheresse inédite et particulièrement sévère : les niveaux

d'« alerte renforcée » et de « crise » ont même été déclenchés, par le Préfet, à différents endroits.

L'hiver 2021-2022 ayant été peu prolixe en termes de pluviométrie et la sécheresse plus précoce encore que l'année précédente, un manque d'eau semble à prévoir cet été encore dans le Var, impactant possiblement la saison de la première destination touristique de France (après Paris). L'économie d'un territoire, tant pour ses entreprises que pour son développement touristique, dépend de la bonne gestion de son eau.

Autre exemple parlant, celui de la Guadeloupe que l'on surnomme « l'île aux belles eaux ». Alors que très bien pourvue en quantité d'eau, le département subissait des « tours d'eau » et des pénuries dans de nombreux sites, aux conséquences particulièrement dommageables, tant pour la population que pour le tissu économique local et la bonne marche de nombreux services publics, du fait d'une vétusté du système d'acheminement des eaux potables et d'assainissement des eaux usées, ainsi que d'une gestion éclatée (et presque irrécyclable entre les élus gestionnaires) de l'ensemble du bassin guadeloupéen.

En qualité de rapporteure, au Sénat, de la proposition de loi rénovant la gouvernance du service public d'eau potable et d'assainissement en Guadeloupe, il m'a été donné l'occasion de suivre cette situation particulière et de tenter d'y apporter une solution, par la loi. Dans ce cas précis, la solution trouvée était d'aller vers une unification de la gestion de l'eau, par la création d'un nouveau syndicat mixte ouvert (représentant l'ensemble des territoires et populations de l'île). A rebours des initiatives métropolitaines d'une gestion de l'eau, au plus près de l'usager, cette proposition était la plus adaptée à cette situation particulière, pour permettre l'organisation d'une gestion complète de l'eau, sur l'île.

Anticipation, adaptation et agilité seront les maîtres-mots d'une gestion de l'eau maîtrisée et d'une eau potable accessible à tous. La gestion de « l'or bleu » devient l'un des enjeux majeurs du XXI^{ème} siècle. ●



« L'enjeu de la bonne gestion des ressources en eau n'est plus une politique publique comme les autres, c'est un impératif absolu ! »

POLITIQUES DE L'EAU : AMÉLIORER L'EFFICACITÉ, LA LISIBILITÉ, AVEC DES FINANCEMENTS ÉQUITABLES

Hervé GILLÉ

- ▶ Sénateur socialiste, écologiste et républicain de la Gironde
- ▶ Membre de la commission de l'Aménagement du territoire et du Développement durable
- ▶ Membre du Conseil national de la mer et des littoraux
- ▶ Conseiller départemental de la Gironde



« Simplifier l'organisation et clarifier les responsabilités des différents acteurs, en particulier entre État et collectivités territoriales » ... L'injonction du Conseil d'État à l'État français, dans son rapport « L'eau et son droit » de 2010 à propos de sa politique de gestion de l'eau reste d'actualité, malgré la mise en place de la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI), ainsi que des lois NOTRe et MAPTAM*. Le sujet pourtant primordial est souvent relégué à l'arrière-plan des politiques publiques.

En 1898, la première loi sur l'eau avait pour objet d'organiser les différents usages de l'eau développés après la révolution industrielle. Un siècle plus tard la question demeure entière et se pose de manière plus crue encore, l'essor économique des Trente Glorieuses ayant intensifié la concurrence entre les différents usages, la période se caractérise par de forts prélèvements et de fortes pollutions.

Il faut attendre la loi du 16 décembre 1964 relative au régime et à la répartition des eaux et à la lutte contre leur pollution pour voir la création des agences de l'eau, et surtout poser le principe

d'une délégation de la gestion de l'eau aux territoires. Imaginées par le polytechnicien Ivan Chéret, ces agences de l'eau sont un compromis hybride entre le modèle des territoires coloniaux divisés entre grands fleuves et le prototype allemand édifié autour d'une taxe sur le principe pollueur-payeur. Elles créent les conditions d'une gestion et d'une planification pertinentes à l'échelle des bassins versants.

Singularité française, qui trouble le système, les financeurs ne sont pas les décideurs : la maîtrise d'ouvrage des projets n'a pas été confiée aux agences de l'eau mais aux collectivités et syndicats locaux. Reste l'adage : Qui paie commande... Finalement, les services de l'État, les six agences de l'eau, l'Agence Française de la Biodiversité, les collectivités locales et leurs syndicats mais aussi les associations d'irrigants et leurs groupements sont les acteurs qui participent aux politiques de l'eau. Une subtile complexité qui rend le schéma difficile à déchiffrer.

« En tant que parlementaires, il est de notre devoir de prendre la parole et de plaider pour une gestion plus territorialisée, plus solidaire de nos politiques de l'eau »

Conséquence, l'Union européenne enjoint régulièrement la France à cadrer et clarifier sa politique de gestion de l'eau. Cette gouvernance institutionnelle complexe accroît les difficultés pour concrétiser les plans d'actions. Plusieurs facteurs sont à souligner :

- L'éternel paradoxe entre ambitions croissantes, notamment écologiques, et diminution des moyens des collectivités freine la mise en œuvre des Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE), des Plans de Gestion d'Etiage (PGE) et des Schémas d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE).
- Les gouvernances des comités de Bassin mériteraient de gagner en agilité, en assurant une représentation plus équilibrée de l'ensemble des usages.
- Le principe du pollueur-payeur reste mal ajusté aux réalités économiques.
- Les coopérations entre acteurs publics restent faibles et l'organisation des subsidiarités difficile.
- La communauté citoyenne autour des fleuves est encore trop inorganisée.

Aujourd'hui, de nombreux acteurs publics comme privés considèrent qu'il faut lever ces obstacles pour une gestion plus cohérente et efficace. En tant que parlementaires, il est de notre devoir de prendre la parole et de plaider pour une gestion plus territorialisée, plus solidaire de nos politiques de l'eau.

Les bouleversements climatiques que nous vivons nous rappellent chaque jour cette urgence absolue. Les conflits d'usages nous imposent également des médiations de qualité et des moyens à la hauteur des attentes. ●



* Loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) et loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles, dite « MAPTAM ».

POUR UNE BONNE GESTION DE L'EAU, IL FAUT UN CADRE LÉGISLATIF PRÉCIS ET ROBUSTE, À L'ABRI DES LOBBYS !

Benoît BITEAU

- ▶ Député français au Parlement européen
- ▶ Membre du groupe Verts-ALE
- ▶ Vice-président de la commission de l'agriculture et du développement rural



Au cœur de la sécheresse actuelle, la gestion de notre commun qu'est l'eau est ébranlée. Faire prendre conscience aux citoyens et citoyennes de l'urgence de s'approprier la gouvernance de l'eau est une priorité dans mon combat politique. L'eau est une ressource trop vitale pour la laisser entre les mains de quelques personnes qui ont intérêt à préserver leurs avantages.

La France était bien partie dans les choix de gouvernance pour la gestion de son eau, la préservation de la ressource a rapidement cessé d'être la priorité. Elle a, notamment, été à l'avant-garde en se lançant dès 1964 dans une organisation sur le territoire métropolitain en six grands bassins hydrographiques dotés chacun d'un comité de bassin et d'une agence de l'eau qui collecte les redevances auprès des usagers.

Des lois opérationnelles ont suivi notamment celle de 1992 qui a mis en place deux outils de planification : les Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) à l'échelle des six bassins hydrographiques, les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) qui constituent les documents opérationnels au niveau des bassins versants ou sous-bassins.

La gestion s'est rapidement détériorée quand le cadre est devenu

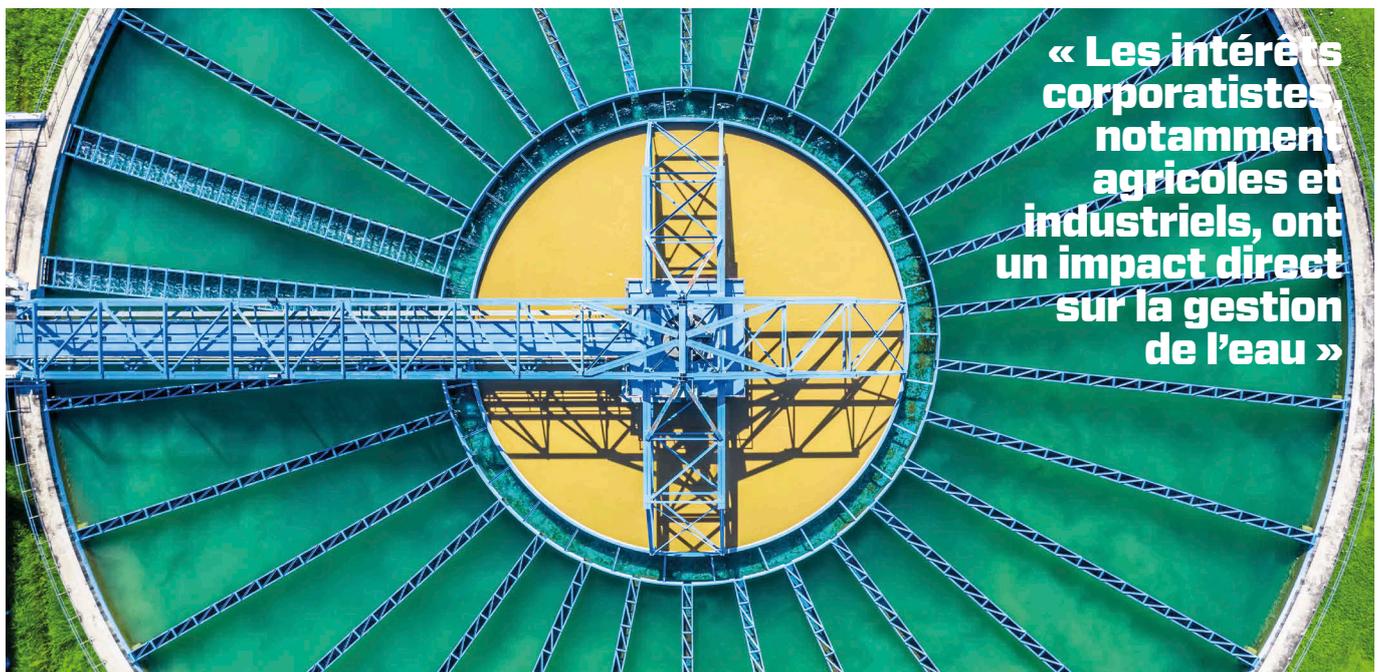
plus rigoureux. Au tournant du nouveau millénaire, l'Union européenne (UE) a adopté la directive cadre sur l'eau (DCE, 2000), texte ambitieux fixant des objectifs chiffrés de bons états écologiques à la fois au niveau qualitatif et quantitatif à l'ensemble des masses d'eau de l'UE. Cette loi a été transposée au niveau français dans la loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA, 2006).

Toutefois, malgré les cycles successifs de six ans, les dérogations se sont multipliées, les moyens alloués à des solutions structurelles sont bien maigres, tant les besoins en solutions curatives monopolisent les attentions. Et la volonté politique apparaît souvent trop influencée par des lobbys qui ont intérêt à préserver leurs privilèges d'accès à l'eau sans que cet accès ne soit conditionné à de quelconques mesures environnementales ou climatiques.

Les instances de gestion de l'eau sont en proie à l'inertie par la nature de leur action qui ne relève pas du réglementaire. Les intérêts corporatistes, notamment agricoles et industriels, ont un impact direct sur la gestion de l'eau. Il est urgent d'avoir une hiérarchie claire dans les usages qui soit inscrite dans la loi française et que le poids des acteurs économiques soient réduits dans les instances.

Notre survie, notre sécurité sanitaire, un grand pan de notre économie industrielle, notre souveraineté alimentaire et la restauration des écosystèmes dépendent étroitement de la bonne qualité de l'eau, de sa quantité disponible, de son partage équitable, de sa gestion responsable et de son accessibilité. La surexploitation de cette ressource combinée aux effets du dérèglement climatique nous rend très vulnérables. Se réapproprier sa gestion est indispensable.

L'eau est un commun planétaire. Sa privatisation et son accaparement sont aux antipodes des fondamentaux de démocratie et de partage, et sont donc incompatibles avec une préparation responsable de l'avenir des générations futures. Sa préservation et son juste accès, pour l'ensemble des enjeux vitaux, doivent être encadrés par des lois et des réglementations robustes et ambitieuses, sans dérogation possible. ●

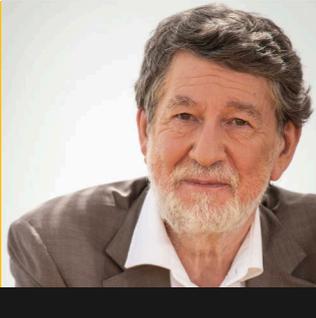


« Les intérêts corporatistes, notamment agricoles et industriels, ont un impact direct sur la gestion de l'eau »

LA RÉGIE DE L'EAU, UN ENGAGEMENT RESPONSABLE ET DURABLE POUR BORDEAUX MÉTROPOLE

Alain ANZIANI

- ▶ Maire PS de Mérignac
- ▶ Président de Bordeaux Métropole



bien entendu une démarche complexe. Aussi, nous nous sommes rapprochés des réseaux France eau publique et de la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR) pour bénéficier de l'expérience d'autres régies de l'eau en France. Responsabilités, remise du patrimoine, césure des investissements, livrables, ressources humaines, contrôle a posteriori par la collectivité et, bien évidemment, continuité du service public... Les questions autour du passage en régie sont nombreuses et techniques. Les services de Bordeaux Métropole travaillent activement à la réussite de ce projet depuis plusieurs mois et je les en remercie.

En 2026, nous franchirons une nouvelle étape dans ce projet ambitieux : la régie intégrera également l'assainissement. Bordeaux Métropole suivra ainsi tout le parcours de l'eau : de son prélèvement jusqu'à son rejet en milieu naturel.

Le passage en régie est un changement peu perceptible par l'utilisateur, néanmoins, je crois qu'il constitue un engagement majeur pour Bordeaux Métropole. Ainsi, nous nous engageons de manière responsable et durable pour les habitants, pour le territoire, pour les générations futures. ●

Dès le début de la nouvelle mandature en 2020, nous avons décidé que l'eau potable serait directement exploitée en régie par Bordeaux Métropole, via un établissement public industriel et commercial (Epic). Ce changement historique sera effectif au 1er janvier 2023. Un grand principe a guidé ce choix : l'eau est un bien public, commun et vital pour tous.

L'eau ne peut subir aucune spéculation. Nous nous sommes engagés dans cette démarche avec comme objectif l'intérêt général. Une régie de l'eau métropolitaine permet de garantir la transparence et la maîtrise du prix de l'eau. Ce système d'exploitation assure une connaissance exhaustive des coûts, les revenus de la facture d'eau seront investis au bénéfice d'un service de qualité.

Avec la régie, nous voyons plus loin que les frontières métropolitaines. La régie permet également de développer une politique de protection de la ressource sur le temps long. Nous pouvons anticiper et projeter l'évolution des besoins métropolitains face aux enjeux du changement climatique ou l'évolution de la population. Ce travail de prévision permet d'instaurer une gestion raisonnée et durable des nappes profondes de Gironde et une politique active d'économie d'eau.

La préservation de la ressource va de pair avec une politique territoriale partenariale. Le service public de l'eau contribue aux enjeux majeurs du territoire : changement climatique, biodiversité ou encore transition énergétique.

La mise en place d'une régie dotée de l'autonomie financière et de la personnalité juridique est

« La mise en place d'une régie dotée de l'autonomie financière et de la personnalité juridique est bien entendu une démarche complexe »



©JB MENGES - Bordeaux Métropole

LE BILAN COVID OU L'IMPACT DE LA CRISE SANITAIRE SUR LE SYSTÈME DE SANTÉ FRANÇAIS À ESTIMER



Début mai, l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) a présenté ses dernières estimations du nombre total de décès liés à la pandémie de Covid-19. Entre le 1er janvier 2020 et le 31 décembre 2021, elle estime cette surmortalité à environ 14,9 millions, avec 5 millions de décès directs et quelque 10 millions – soit le double ! – de morts indirects. Qu'en a-t-il été en France ? Si l'on en croit les données récemment publiées par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), la situation n'est pas si mauvaise comparée à d'autres pays européens. Mais, alors que les contaminations sont de nouveau à la hausse, il reste à tirer toutes les leçons de cette crise, ce qui comprend celles liées à cette surmortalité indirecte, afin de se préparer au mieux à une nouvelle vague ou à l'apparition future de nouveaux virus aussi contagieux.

Lors des confinements, et plus généralement durant les pics de la maladie, le Plan Blanc dans les hôpitaux a été actionné, des interventions ont donc été déprogrammées pour permettre la mobilisation des soignants sur le traitement des patients Covid. Toutes ces mesures qui se sont imposées aux établissements de santé (publics comme privés), et à certaines périodes, sur tout le territoire, sans distinction régionale, voire départementale, ont-elles été proportionnées ? Ont-elles été les plus efficaces et, en un mot, les meilleures à prendre à ces moments-là ? Quelles conséquences pour ces dépistages pour les cancers ou d'autres maladies non réalisés, ces interventions repoussées, ces traitements interrompus ? Quel impact sur la santé mentale et sur l'avenir des jeunes, avec notamment le problème particulier des enfants déscolarisés ? Telles sont notamment les questions posées. C'est tout cela qu'il va donc falloir évaluer.

De fait, le système de santé français s'est montré relativement résilient durant la crise, alors qu'au moins au début, le pays semblait manquer de tout : des lits en réanimation (le matériel, les médicaments et le personnel appropriés) jusqu'aux masques. Il n'en reste pas moins qu'il se retrouve aujourd'hui sur certains aspects très affaibli. L'hôpital public notamment paraît complètement lessivé. Plus que jamais, de grands changements sont attendus par les soignants.

Stéphanie Fontaine

LA COVID-19 N'A FAIT QUE RÉVÉLER ET ACCENTUER LES FAIBLESSES DE NOTRE SYSTÈME DE SANTÉ

Catherine DEROCHE

- ▶ Sénatrice LR de Maine-et-Loire
- ▶ Présidente de la commission des Affaires sociales
- ▶ Rapporteuse de la commission d'enquête pour l'évaluation des politiques publiques face aux grandes pandémies à la lumière de la crise sanitaire de la covid-19 et de sa gestion
- ▶ Rapporteuse de la commission d'enquête sur l'hôpital



Ce sont dans les crises que s'engagent aussi les grandes évolutions. La crise de notre système de santé est antérieure à la pandémie de Covid-19. Rappelons qu'à l'automne 2019, le gouvernement faisait face à une grève à l'hôpital qui devait être bientôt suivie de mouvements sociaux dans les Ehpad.

En mettant le système de santé à rude épreuve, la Covid-19 n'a fait que révéler et accentuer les forces et faiblesses d'un système de santé qui fait certes la fierté du pays mais suscite de ce fait des attentes d'autant plus grandes.

La crise actuelle résulte d'un profond malentendu entre un gouvernement qui a cherché à récompenser les efforts des soignants fortement sollicités pendant la période, et une communauté de santé qui n'y a vu que le rattrapage aussi légitime qu'insuffisant d'années difficiles. Mis sous la toise budgétaire sans réforme de structure, le système s'est fragilisé. La boîte de Pandore étant ouverte, il est difficile d'apercevoir une sortie de crise.

Si nous prenons un peu de distance de nombreux pays développés connaissent une crise comparable : les métiers du soin, avec leur cortège d'engagement et de sujétions particulières, sont en déficit d'attractivité. Des professionnels de santé quittent l'hôpital public

sans que l'on sache exactement pour quel horizon puisqu'on ne les retrouve pas forcément en ville, ni dans le secteur privé. La crise du Covid et les mesures prises pour y faire face ont suscité des remises en cause nombreuses et les soignants, particulièrement exposés, n'y échappent pas.

Confrontés à la maladie, à la mort et aux difficultés sociales, les personnels non-médicaux en particulier ne s'y retrouvent plus dans la rétribution de leurs efforts quand le travail à des horaires atypiques constitue de plus en plus une exception. S'y ajoutent les conséquences des choix malthusiens que nous avons faits il y a quelques années dans la formation de nouveaux médecins qui se feront sentir pendant une dizaine d'années encore. S'y ajoutent aussi, parfois, les exigences d'une population dont le regard sur le système de soins a incontestablement évolué.

Reprenre la main supposera dans un premier temps un coût très élevé : nous avons besoin des professionnels de santé, il faut mieux rémunérer leurs contraintes, tout en menant un combat résolu contre toute forme de mercenariat. Car c'est aussi une crise de sens que nous traversons : garantir une juste reconnaissance de la société, c'est aussi retrouver le sens qu'il y a à s'engager pour elle dans les nobles métiers du soin.

Au-delà de cet effort budgétaire immédiat, il nous faut avancer sur des chantiers de plus long terme : l'organisation des territoires de santé entre la ville et l'hôpital, le public et le privé, le domicile et l'établissement..., le travail sur le parcours des patients, la répartition des compétences entre professionnels, le travail en équipe, le recours accru aux outils numériques... Tous ces éléments sont connus et bien documentés. Il faut désormais surmonter les blocages au service du bien commun.

En imposant de trouver des solutions dans l'urgence, la crise a montré que des organisations qui auraient semblé bien improbables, étaient désormais possibles. Il faut capitaliser sur cette expérience motivante pour beaucoup. Au-delà de l'urgence immédiate à éteindre l'incendie, c'est un effort pour redonner du sens à l'engagement collectif au service de la santé qu'il faut consentir. Pouvoirs publics, soignants, patients, citoyens, tous devront y contribuer. ●



« La boîte de Pandore étant ouverte, il est difficile d'apercevoir une sortie de crise »

LES MAIRES FACE À L'IMPACT DE LA CRISE SANITAIRE SUR LE SYSTÈME DE SANTÉ FRANÇAIS

Philippe LAURENT

- ▶ Maire de Sceaux
- ▶ Vice-président de l'Association des maires de France
- ▶ Conseiller régional d'Ile-de-France



Avant la crise sanitaire, la suppression de l'échelon communal apparaissait aux yeux de certains comme une réponse aux supposées difficultés engendrées par le millefeuille administratif. C'est pourtant bien l'agilité des collectivités locales - et en particulier des communes - qui a permis de faire face aux défis humains et logistiques soulevés par cette crise. Face à l'affaiblissement continu du lien social, c'est la proximité des maires et de leurs équipes avec les habitants qui a permis une action rapide, ciblée et adaptée aux besoins.

Durant cette période, ce sont d'abord les communes qui ont permis au pays de continuer à fonctionner. Les élus et les agents ont prouvé leur capacité à se mobiliser collectivement pour l'intérêt général. La redécouverte du caractère essentiel du fait communal a donc démontré, comme en ont témoigné de nombreux habitants, que la commune et ses services publics demeurent bien « le patrimoine de ceux qui n'en ont pas ».

À Sceaux, comme dans de nombreuses villes de France, de nombreuses actions - menées avec le remarquable engagement des agents communaux - ont permis de garantir aux citoyens un accompagnement de qualité en cette période de grande incertitude. Le plan de continuité des activités essentielles a permis de maintenir la pérennité du service public. Des dispositifs de solidarité, impulsés par la Ville et mobilisant une centaine de

« Durant cette période, ce sont d'abord les communes qui ont permis au pays de continuer à fonctionner »

bénévoles, ont apporté un soutien nécessaire à nos concitoyens les plus fragiles : maintien du lien avec les personnes vulnérables grâce des appels téléphoniques de convivialité, achats de produits de première nécessité, accompagnements dans les rendez-vous médicaux, fabrication et distribution de masques artisanaux ... en attendant de pouvoir acheter et distribuer des masques à tous les Scéens à leur domicile dès la fin avril 2020.

Au-delà de l'action communale, les maires ont su remarquablement coopérer. A la différence de l'intercommunalité institutionnelle, souvent imposée et limitant l'autonomie et l'efficacité des communes, cette coopération opérationnelle a favorisé la gestion de la campagne de vaccination au plus près des citoyens, comme l'a montré le centre de vaccination commun à Antony, Bourg-la-Reine et Sceaux entre mars 2021 et mars 2022.

La gestion de la crise sanitaire a ainsi montré le rôle majeur des communes en matière de logistique dans le secteur de la santé publique. Elles sont allées bien au-delà de leurs compétences, et l'Etat a eu plus que jamais besoin d'elles pour déployer l'action publique. La santé est devenue l'une des principales préoccupations



des Français. Les communes doivent donc se voir confier de nouvelles responsabilités (avec les moyens nécessaires), sur le plan organisationnel, qu'il s'agisse de prévention, de santé publique, de médecine de ville, voire de stratégie hospitalière. La loi dite 3DS du 21 février 2022 a été décevante de ce point de vue. Elle traduit la persistance de la méfiance arrogante que porte la haute fonction publique à l'égard des maires et des équipes communales. Elle est en cela l'expression d'une des causes du malaise français, dont les récents débats électoraux montrent la persistance, et qui entraînent le pays dans un lent déclin. ●

TIRER LES CONSÉQUENCES DE LA CRISE ACTUELLE, POUR SE PRÉPARER MIEUX À CELLE À VENIR

Sonia de LA PROVÔTE

- ▶ Sénatrice UC du Calvados
- ▶ Vice-Présidente de l'OPECST et rapporteure de nombreux travaux sur la Covid-19 *
- ▶ Vice-Présidente de la commission d'enquête sur la situation de l'hôpital et le système de santé en France



Si la crise sanitaire revêt une telle importance, c'est que les choix, contraints à cause des incertitudes scientifiques, ont eu des conséquences en cascade, allant de la fermeture de certains lieux à des pénuries de matières premières. Elle a été une décharge qui s'est propagée dans notre société : pas un secteur, pas une population n'ont été épargnés.

Même nos enfants, que nous pensions à l'abri des formes graves, subissent des effets secondaires. Si les retards scolaires

que dans la médecine scolaire et universitaire afin de répondre aux problèmes que ces études ne manqueront pas de mettre en relief.

Concentrés sur la lutte contre le coronavirus, les choix opérés ont aussi eu des conséquences sur les autres pathologies. La réduction de la plupart des autres maladies infectieuses peut certes être vue comme positive, néanmoins le risque de rattrapage existe et l'immunité des enfants, peu développée par le contact avec les agents microbiens, pourrait être amoindrie. Si l'expérience a démontré que les prédictions épidémiologiques devaient être faites avec humilité et considérées avec prudence, cela n'empêche pas et oblige même au contraire d'anticiper : gestes barrières en hiver, surveillance des pathologies pouvant donner lieu à une recrudescence, campagnes de dépistage et de prévention, rattrapage vaccinal...

En ce qui concerne le cancer, la prise en charge a rapidement été maintenue autant que possible. Néanmoins, faute de places et de soignants en nombre suffisant, les retards peinent à être comblés. C'est sur la baisse du dépistage que la crise devrait avoir le plus lourd impact. Il faudra donc là aussi conduire en urgence des campagnes de dépistages et de prévention. Il s'agit là d'une nécessité absolue, car le seuil de saturation des hôpitaux s'est abaissé. Il ne se calcule plus seulement au niveau des capacités

d'accueil mais aussi au moral des soignants qui vivent mal leurs conditions de travail, la fatigue accumulée et une perte de sens de leur métier.

La crise sanitaire a certes « mis en lumière » les lacunes du système de santé en France, mais il me semble surtout qu'elle en a épuisé les dernières ressources. C'est la raison pour laquelle le Sénat a créé une commission d'enquête² dont j'étais vice-présidente. Après près de quatre mois d'auditions, nous avons proposé un certain nombre de solutions qui visent à redonner une place au temps humain et au soin, à laisser davantage de liberté à l'hôpital dans son organisation, à lui attribuer des moyens proportionnés aux défis de santé et à redessiner sa place au sein du système de soins.

Les changements planétaires, en particulier climatiques, font craindre de nouvelles crises sanitaires majeures et de nouveaux agents pathogènes ; il faut

donc voir celle-ci comme un avertissement ayant permis d'identifier nos failles. Cet avertissement nous impose dès lors d'agir vite en renforçant le dispositif de soin dans et en dehors de l'hôpital, et en structurant un système de veille qui garantit l'alerte et le suivi. ●



« La crise sanitaire a certes « mis en lumière » les lacunes du système de santé en France, mais il me semble surtout qu'elle en a épuisé les dernières ressources »

et les conséquences physiques, comme l'obésité, pourront en grande partie être compensés par l'école et le retour de l'activité, comme les travaux de l'OPECST¹ ont pu le démontrer, il n'en va pas de même pour la santé mentale. Les études sont certes rares mais celles dont nous disposons montrent chez les adolescents un quasi-doublement des dépressions ainsi qu'une forte hausse des passages aux urgences pour des gestes suicidaires. Il est donc urgent que le ministère de la Santé, en lien avec l'Éducation nationale, évalue régulièrement la santé mentale et physique des enfants. Il est aussi urgent d'investir dans la pédopsychiatrie ainsi

* (Sur les conséquences indirectes de la lutte contre la pandémie, sur la stratégie vaccinale et les effets secondaires, sur le Covid long et enfin sur les aspects scientifiques et techniques de la lutte contre la pandémie de la Covid-19... Tous les rapports sont publics et figurent sur le site de l'OPECST <https://www.senat.fr/opecst/>)

¹ Tous les rapports sont publics et figurent sur le site de l'OPECST <https://www.senat.fr/opecst/>

² La commission d'enquête « La situation de l'hôpital et le système de santé en France » a publié ses travaux le 29 mars 2022 (le rapport : <https://www.senat.fr/rap/r21-587-1/r21-587-11.pdf>)

LE TROMBINOSCOPE DE LA SANTÉ 2022



◀ Tout connaître des principaux acteurs du système de santé en France

DÉCOUVREZ LES PHOTOS, BIOGRAPHIES ET COORDONNÉES DES 600 DÉCIDEURS AU SEIN :

- du Ministère de la Santé et de la Prévention (cabinet, administration centrale)
- de la Présidence de la République, du Parlement, Cese et syndicats nationaux
- des agences, établissements publics et groupements divers
- de la sécurité sociale et de l'assurance maladie
- des instituts de recherche et de formation
- des principales instances professionnelles nationales
- des instances régionales (ARS, MDPH, URPS-ML, ORS)

**Prochaine parution
juillet 2022**

A retourner au : **TROMBINOSCOPE**
CS 70001 - 59361 Avesnes-sur-Helpe cedex - Tél. : 03 27 56 38 57
trombinoscope@propublic.fr

OUI, je commande l'édition 2022/2023 du Trombinoscope de la Santé parution en juillet 2022
..... exemplaire(s) au prix unitaire de 90 €HT soit 113 €TTC (TVA 20 %, 5 € de port inclus)

Je joins mon règlement à l'ordre du Trombinoscope par :

Chèque Mandat

CB Visa/Mastercard

Validité : _____ CW : _____ (3 derniers chiffres figurant au dos de votre carte bancaire)

Bon de commande administratif et procédure habituelle pour les organismes et collectivités

Signature obligatoire :

M. Mme

Nom Prénom

Organisme

Adresse

Code postal Ville

Pays

Tél Fax

E-mail

SOLIDARITÉ NATIONALE, MISSIONS LOCALES

Emmanuel CAPUS

- ▶ Sénateur Les Indépendants- République et territoires de Maine-et-Loire
- ▶ Vice-président de la commission des Finances du Sénat
- ▶ Vice-président de la délégation sénatoriale aux entreprises
- ▶ Conseiller départemental de Maine-et-Loire



La crise sanitaire a durement éprouvé notre système de santé. C'est particulièrement vrai pour l'hôpital, qui fut en première ligne face aux différentes vagues de contaminations. Après plus de deux ans d'épidémie et près de 150 000 morts, la victoire contre le virus n'a jamais paru si proche, grâce notamment à la politique vaccinale du gouvernement. Nous avons évité la saturation des services de réanimation et nous pouvons en être fiers. Mais le bilan est lourd.

Et il l'est au premier chef pour l'hôpital. Tout au long de la crise, les soignants n'ont jamais manqué à leur devoir : ils ont été fidèles au poste, engagés à fond, risquant pour leur propre santé, ne comptant ni leur temps ni leurs efforts. Puisseons-nous, encore une fois, les en remercier. Mais leur dévouement désormais nous oblige. La situation, déjà très tendue avant la pandémie, s'est dégradée avec la crise, car cette épreuve collective a été, pour beaucoup de soignants, l'épreuve de trop.

À juste titre, l'hôpital symbolise la mise sous tension de notre système de santé. Mais au fond, c'est tout notre système de solidarité nationale qui a été percuté par la crise. Je pense ici aux établissements de santé, aux maisons de retraite, aux tissus associatifs, à tous ces acteurs qui, partout sur notre territoire, se donnent pour mission de protéger nos concitoyens et de renforcer le lien social. La crise sanitaire a contraint, et parfois même empêché leur travail.

Alors que la situation épidémique semble sous contrôle, l'heure du bilan est venue. Cela vaut bien sûr pour l'hôpital. Mais je regrette que les populistes aient exploité la colère des soignants à des fins purement politiciennes dans cette période électorale. La situation est trop grave pour servir des intérêts tactiques. Surtout, nul ne peut nier les apports importants, tant en matière de revalorisation salariale que d'aménagement de carrière, du Ségur de la Santé, lancé par le gouvernement en juillet 2021.

Pour ma part, et au-delà des polémiques, je souhaite attirer l'attention des Français sur la situation des missions locales. Ces structures de solidarités locales ont aussi été durement éprouvées par la crise. En tant que Rapporteur de la mission « Travail & Emploi » pour la commission des Finances du Sénat, j'ai rédigé en octobre 2021, avec ma collègue Sophie Taillé-Polian, un rapport sur leur situation pendant l'épidémie.

Notre diagnostic est clair : malgré les restrictions sanitaires, elles ont su maintenir le lien social avec les jeunes démontrant ainsi qu'elles demeurent essentielles à la mise en œuvre, sur le terrain, des politiques de l'insertion par l'activité économique. Le gouvernement ne s'y est d'ailleurs pas trompé, en augmentant leurs moyens de près de +50 % par rapport à l'enveloppe socle dans le cadre du plan de Relance.

« À juste titre, l'hôpital symbolise la mise sous tension de notre système de santé. Mais au fond, c'est tout notre système de solidarité nationale qui a été percuté par la crise »

Quelle place occuperont-elles dans notre futur système de solidarité ? À mes yeux, elles bénéficient de deux atouts stratégiques : d'une part, elles nouent, par le travail, des liens de solidarité forts dans les territoires ; d'autre part, elles misent sur la proximité et le contact humain. Cette crise nous aura au moins donné l'opportunité de repenser la solidarité nationale. Dans ce vaste chantier qui nous mobilisera pendant le quinquennat qui s'ouvre, les missions locales devront y occuper une place essentielle. ●



LA SITUATION ET L'ACTION DES MISSIONS LOCALES DANS LE CONTEXTE DE LA CRISE SANITAIRE

Sophie TAILLÉ-POLIAN

- ▶ Députée Génération.s du Val-de-Marne
- ▶ Conseillère municipale de Villejuif



Issues de l'ordonnance du 26 mars 1982, les missions locales jouent un rôle indispensable dans les politiques d'insertion vers l'emploi des jeunes de 16 à 25 les plus en difficultés. Elles ont été mises en place dans l'objectif de les aider à résoudre l'ensemble des problèmes que pose leur insertion professionnelle avec un accompagnement global et multidimensionnel dans les domaines de la santé, du logement, de la mobilité, etc.

Les jeunes ont été touchés de plein fouet par la crise sanitaire, et durement précarisés. Davantage exposés aux fluctuations de la conjoncture économique exceptionnelle, ils et elles ont fait partie des publics les plus précarisés pendant cette période tant sur le plan économique, social, que sanitaire et psychique. Selon la Direction de l'Animation de la Recherche, des Études et des Statistiques (DARES), lors du premier confinement, le taux d'emploi a chuté de 3,8 points pour les 16-29 ans entre les deuxièmes trimestres de l'année 2019 et 2020.

Il y avait là un enjeu majeur pour les missions locales de continuer à tisser des liens avec les jeunes qu'elles accompagnaient. Près d'une mission locale sur deux assurait être parvenue à maintenir le contact avec au moins 80 % des jeunes qu'elle accompagnait, tandis que seulement une mission locale sur dix déclarait n'avoir pu maintenir le contact qu'avec 10 à 50 % des jeunes selon une étude de la DARES effectuée en mai 2020. Si le lien a été maintenu, ce dernier a été détérioré du fait des modalités d'échanges à distance imposées par le contexte sanitaire : carences d'équipements, problèmes de connexion internet, impossibilité de s'isoler, etc.

La situation budgétaire des missions locales a également fait l'objet d'évolutions au moment de la crise sanitaire, notamment lors du plan de Relance. L'État, principal financeur des missions locales, le Gouvernement leur a versé une rallonge de crédits d'environ 50 %. La rallonge exceptionnelle attribuée aux missions locales s'élevait à 179 millions d'euros, soit une hausse de +48 % par rapport à l'enveloppe socle.

Toutefois, à travers le travail que nous avons mené à la commission des Finances du Sénat sur les missions locales, nous avons constaté que ces nouveaux crédits ont entraîné des problématiques de gestion importantes sur le terrain : le manque de visibilité dans l'attribution des crédits a entraîné des difficultés dans le recrutement du personnel et la gestion des locaux souvent trop petits.

Enfin, malgré la volonté d'aider les missions locales pendant la crise sanitaire, leur mode de financement est

malheureusement ancré dans une logique liée à la performance. L'action des missions locales est davantage considérée du point de vue de l'accès ou du retour des jeunes à l'emploi, sans prendre en compte une vision globale d'accès à l'autonomie et à l'émancipation qui passe également par une dimension sociale (accès au logement, aux soins, aux droits). Nous assistons à une tension progressive entre d'un côté l'esprit initial des missions locales qui ont été créées dans l'objectif d'accompagner les jeunes dans

« Près d'une mission locale sur deux assurait être parvenue à maintenir le contact avec au moins 80 % des jeunes qu'elle accompagnait (...), selon la Dares »

l'insertion mais également dans leur autonomie et prenant en considération leurs aspirations, et de l'autre un modèle qui prend la forme d'une sorte de Pôle emploi Jeunes.

Après les différents épisodes liés à la crise du Covid, les missions locales doivent continuer à être renforcées et soutenues par l'action publique pour continuer leur travail auprès de milliers de jeunes. Mais c'est également leur conception même qui devrait être repensée pour réaffirmer une vision globale de l'accompagnement et répondre aux défis de notre jeunesse ●



LA CRISE SANITAIRE NE FAIT QUE METTRE EN EXERGUE LA CRISE PROFONDE DE L'HÔPITAL

Chantal DESEYNE

- ▶ Sénatrice LR d'Eure-et-Loir
- ▶ Vice-présidente de la commission des Affaires sociales du Sénat
- ▶ Conseillère municipale de Dreux



Après d'âpres débats, le projet de loi sur la gestion de la crise sanitaire instaurant le passe vaccinal a été adopté au Sénat au mois de janvier dernier. Ce passe vaccinal n'avait pas seulement pour vocation de circonscrire la propagation du virus mais aussi de limiter les risques de développement des formes graves de la maladie, contribuant ainsi à réduire la pression exercée sur le système de soins. Je rappelle que nous étions alors à l'amorce d'une cinquième vague du variant Delta qui s'annonçait particulièrement violente avec un virus très transmissible.

Sur le terrain, la vaccination se révélait efficace, mais la réponse immunitaire apportée s'estompait avec le temps, nécessitant une dose de rappel. L'objectif final était de permettre aux capacités hospitalières de prendre en charge les patients covid sans pour autant compromettre les chances de patients atteints d'autres pathologies.

Lors de l'examen du projet de loi, le Sénat n'est pas parvenu à mettre en place un système de péremption du passe, en le limitant selon le niveau de l'épidémie. C'est pourquoi, à la demande

du groupe LR du Sénat, la Haute assemblée a adopté le principe d'une commission d'enquête pour examiner « l'adéquation du passe vaccinal à l'évolution de l'épidémie de covid-19 ».

Il est ressorti de nos travaux d'enquête que le passe vaccinal n'a pas rempli pleinement son objectif de favoriser la primovaccination, en particulier pour les personnes les plus vulnérables. Les démarches « d'aller vers » visant à inciter les personnes plus vulnérables à la vaccination n'ont pas suffisamment porté leurs fruits.

Toutefois, au 2 juin 2022, 53,5 millions de Français sont complètement vaccinés contre le Covid.

Quel aurait été le nombre de morts du Covid sans les vaccins ? Je rappelle que près de 130 000 Français sont morts du Covid dans l'Hexagone.

« La crise du Covid a été révélatrice des difficultés de l'hôpital en termes de moyens, d'organisation et de personnels »

D'autre part, malgré les mesures prises pour limiter la pandémie, la crise sanitaire a eu un impact indéniable sur l'hôpital et la prise en charge des patients avec de nombreuses déprogrammations. La pandémie a également perturbé le dépistage des patients.

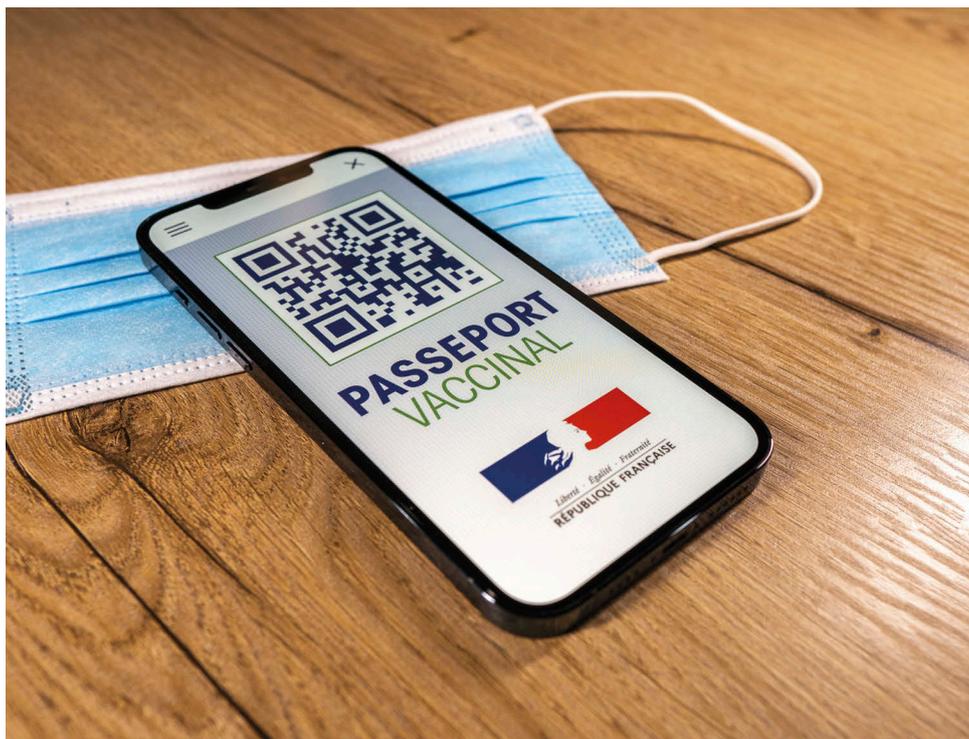
Au début de l'année, en sus des plans blancs activés pour que les hôpitaux puissent absorber l'afflux de patients présentant des formes sévères, ils ont également dû faire face à une forte augmentation des absences chez les soignants en raison de la vague Omicron.

Ainsi la pandémie a été un facteur d'aggravation de la crise du personnel qui date d'une vingtaine d'années. La crise du Covid a été révélatrice des difficultés de l'hôpital en termes de moyens, d'organisation et de personnels.

Le président Emmanuel Macron vient seulement d'annoncer une « mission d'urgence » d'un mois pour diagnostiquer la crise des services d'urgences à l'hôpital et proposer des pistes pour y répondre.

Cette radioscopie des difficultés « territoire par territoire », « hôpital par hôpital », doit permettre de « bâtir des solutions très concrètes ».

Mais à quoi bon lancer un nouveau rapport sur la situation des urgences hospitalières ? Le Sénat a déjà longuement travaillé sur les difficultés de l'hôpital public, les diagnostics sont établis et nous avons formulé un certain nombre de propositions que le gouvernement aurait pu mettre en œuvre sans attendre. ●



LA CRISE SANITAIRE : UN IMPACT RÉEL SUR LA SANTÉ MENTALE DES FRANÇAIS

Victoire JASMIN

- ▶ Sénatrice socialiste, écologiste et républicain de la Guadeloupe
- ▶ Membre de la commission des Affaires sociales
- ▶ Vice-présidente de la délégation sénatoriale aux Outre-mer
- ▶ Conseillère municipale de Morne-à-l'Eau



La crise sanitaire sans précédent que nous avons traversée, conséquente à la pandémie de Covid-19, a bouleversé nos vies, accentué et mis en évidence des pathologies mentales. Les confinements à répétition, les mesures restrictives (fermeture des écoles, couvre-feu, mesures de distanciation sociale...) ont joué un rôle de catalyseur des problèmes de santé mentale.

Aujourd'hui, en France, près de 3 millions de personnes souffrent de troubles psychiatriques sévères. La santé mentale est devenue un enjeu majeur de santé publique. Nous devons réagir très vite compte tenu des effets dévastateurs sur nos modes de vie. Considéré comme « le parent pauvre » de la médecine, la psychiatrie souffrait bien avant la pandémie, d'un manque de moyens. Pour ce qui concerne mon territoire la Guadeloupe, en décembre 2017, j'alertais le gouvernement sur les difficultés de prise en charge des patients (question écrite n°02583, du 21.12.2017).

Les assises de la psychiatrie, qui se sont tenues très peu de temps après, n'ont pas pour autant eu les effets escomptés, sur l'amélioration des conditions d'exercice et de prise en charge. De même, le Ségur de la santé fut une nouvelle occasion manquée, de mettre en exergue les problématiques liées à la santé mentale et de définir un véritable plan d'action. Le plan « ma Santé 2022, investir pour l'hôpital » fut également une profonde déception pour la psychiatrie.

C'est véritablement, les rapports successifs, « L'accompagnement des étudiants : une priorité et un enjeu d'avenir pour l'Etat et les collectivités », dont j'étais membre, puis « Les effets de l'épidémie de Covid-19 sur la santé mentale », parus en juillet et décembre 2021, dont j'étais co-rapporteuse, avec le Sénateur Jean Sol, qui ont décrit de manière édifiante la nette augmentation des troubles psychiatriques. Les annonces quotidiennes relatives à la progression du virus ont confronté massivement la population à la mort et certains publics appellent à une vigilance particulière.

Chez les étudiants, les phénomènes observés dits de désocialisation engendrés par des privations familiales, sociales et matérielles ont concouru à l'augmentation des troubles mentaux, dépressifs. Ils sont pour la plupart du temps associés à des symptômes d'anxiété : du sommeil, du stress. Ces troubles ont également été observés chez les jeunes en précarité et les personnes victimes des fléaux sociaux.

Les enfants, désignés comme vecteurs de contagion, surtout pour les personnes âgées, ont aussi subi une forte stigmatisation. Les liens familiaux ont été rudement mis à l'épreuve laissant place à de nombreuses situations d'isolement.

Les femmes ont aussi été lourdement fragilisées sur le plan psychologique : majoritaires dans les professions de santé et du médico-social, elles étaient en première ligne pour lutter contre la pandémie, dans les familles monoparentales, elles ont supporté la charge du foyer et des enfants, les statistiques sur les violences intrafamiliales, en hausse sur la période, ont démontré que les confinements successifs les ont rendues beaucoup plus vulnérables.

« Les annonces quotidiennes relatives à la progression du virus ont confronté massivement la population à la mort »

Consciente de l'importance des effets de la Covid-19 sur les territoires ultramarins, j'ai organisé au printemps la « Journée internationale des droits de la Femme : Impacts psychologiques et prise en charge des effets de la pandémie ». Avec une équipe de professionnels de santé engagés et des associations, nous avons



dressé l'état des lieux de la psychiatrie en Guadeloupe, et présenté les dispositifs existant pour une prise en charge de qualité.

Aujourd'hui, il est urgent de renforcer l'offre de soins à destination de l'ensemble de la population de manière équitable sur tout le territoire. J'attends de nos gouvernants les moyens humains et matériels pour nous permettre de soigner réellement les usagers. ●

PLATEFORME POUR LES MALADES CHRONIQUES DE LA COVID-19 : METTRE FIN À L'ERRANCE MÉDICALE

Colette MÉLOT

- ▶ Sénatrice Les Indépendants-République et territoires de Seine-et-Marne
- ▶ Membre de la commission des Affaires sociale
- ▶ Vice-présidente de la commission des Affaires européennes



Qu'il s'agisse d'une forme bénigne ou d'une forme grave, la Covid-19 peut avoir des conséquences à plus ou moins long terme sur l'organisme. La création d'une plateforme de référencement et de prise en charge des malades est une réponse à l'errance médicale de ces patients. Variant après variant, la lutte contre la Covid s'est apparentée à une course d'endurance qui nous a éprouvés. Aujourd'hui, une immunité de la population suffisamment large permet d'éviter des vagues d'une amplitude majeure. Il n'en reste pas moins que des malades vivent un calvaire qui s'éternise bien au-delà de la période d'activité du virus. Ces patients souffrent de ce qu'on a désormais coutume d'appeler le « Covid long ».

Il est compliqué d'avoir une estimation précise des formes persistantes, mais, on peut considérer que 25 %, environ, des personnes infectées ont présenté ou présentent des symptômes persistants de

Elles peuvent créer des handicaps lourds au quotidien, voire des incapacités à exercer un métier. Très clairement, elles peuvent briser des vies. On estime entre 70 000 et 100 000 personnes, qui pourraient exiger une prise en charge particulière. Ce constat révèle l'urgence de développer des programmes pour mieux promouvoir et soutenir la convalescence après une affection aiguë.

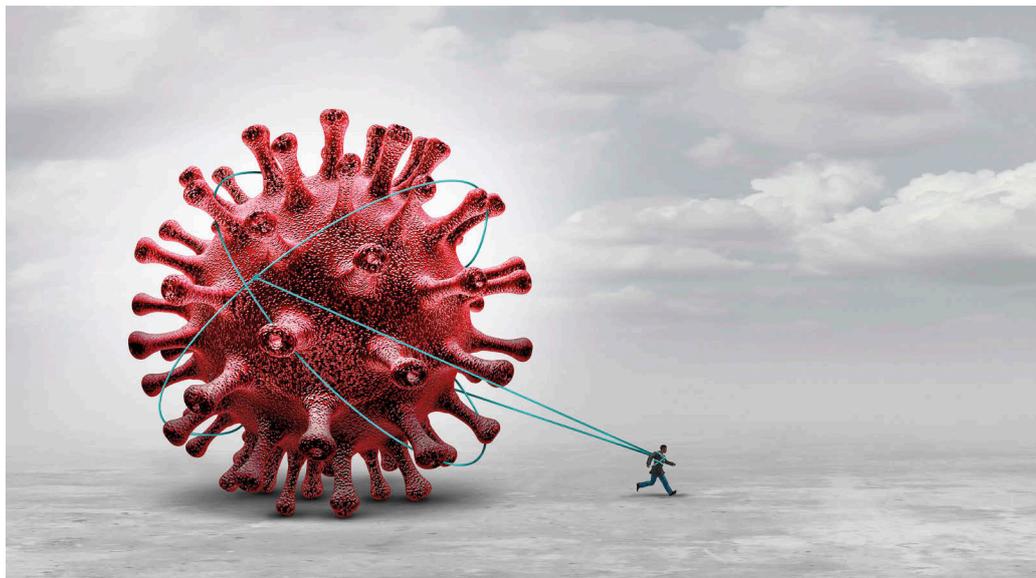
Un nouveau défi de santé publique

Si plusieurs unités ont été mises en place, il paraît surtout nécessaire de proposer un dispositif de dimension nationale qui permette de coordonner les actions locales, d'améliorer les parcours de soins, d'éviter les pertes de chance, d'avoir une meilleure visibilité et

« Il est compliqué d'avoir une estimation précise des formes persistantes, mais, on peut considérer que 25 %, environ, des personnes infectées ont présenté ou présentent des symptômes persistants de type Covid long »

une forme de stratégie globale, afin de rompre l'isolement des malades : ils ont besoin d'être reconnus et accompagnés. Le texte, à l'initiative du député Michel Zumkeller et voté cette année, a le mérite de poser le sujet de la prise en charge de ces pathologies nouvelles et de mieux accompagner les personnes touchées par la Covid-19.

Une plateforme de suivi est désormais active. Déclinée sous tous les supports, site Web et appli mobile, elle permet à tous les patients de se faire référencer. Après traitement des déclarations, ils sont pris en charge soit par leur médecin traitant dans le cadre d'un protocole déterminé, soit dans une unité de soins post-Covid en cas de pathologies plus lourdes. Toutefois, le décalage entre



type Covid long. Les séquelles semblent parfois anecdotiques (par exemple, la perception d'une saveur ou d'une odeur qui a changé). Mais elles agissent comme de tristes Madeleines de Proust, qui régulièrement nous rappellent à cette épreuve. Dans certains cas, ces séquelles s'avèrent beaucoup plus graves : épuisement physique, perte totale d'odorat, troubles de la mémoire, complications cardiovasculaires, pulmonaires, rénales et neurologiques.

le dépôt du texte en 2020 et son examen au Parlement, auquel il faut ajouter l'urgence de l'installation du dispositif pour faire face à de réelles situations de détresse, nous a privés de précisions qui s'avéraient pourtant nécessaires. Certaines améliorations auraient permis d'accroître la portée opérationnelle du texte. Malgré tout, il permet une meilleure prise en charge et une reconnaissance cohérente dans l'organisation du système de soins. ●

TRANSPORT AÉRIEN : REDÉCOLLAGE EN COURS, AVANT UN RETOUR À LA NORMALE EN 2024 ?

Tout particulièrement impacté par la crise Covid, en raison des restrictions de déplacement partout dans le monde, le transport aérien n'a pas retrouvé son niveau de trafic d'avant la crise. Et la reprise pourrait bien être affectée par le contexte inflationniste que l'on connaît actuellement ! Sans parler des pénuries de personnels dans les aéroports et les tensions que cela génère... Selon les données de la Direction générale de l'aviation civile (DGAC), les prix des billets d'avion, en avril, avaient déjà – au départ de France, et toutes destinations confondues - augmenté de 10 % depuis le début de l'année, en raison notamment de la flambée du kérosène.



Pour ce qui est du retour à la normale, les dernières prévisions tablent sur un rattrapage au plus tôt en 2023, voire 2024. Alors qu'avant la crise, le gestionnaire européen du trafic Eurocontrol prévoyait une hausse de la circulation aérienne de 53%, et 16,2 millions de vols, d'ici 2040, il estime désormais que ce niveau sera atteint en 2050. Soit avec dix ans de retard ! Quelles seront en outre les répercussions de l'objectif de neutralité carbone d'ici-là ? La politique de décarbonation de l'aviation qui va devoir s'imposer et surtout s'accélérer pourrait bien aussi altérer ces prévisions de croissance.

Les compagnies aériennes, affectées durablement par cette crise historique, commencent tout de même à renouer avec les bénéficiaires. Et, dans ce contexte bousculé, il semblerait que la compagnie franco-néerlandaise Air France-KLM ne soit pas des plus mal placées. Son offre est restée supérieure à ses concurrentes européennes, ce qui lui permet de grignoter quelques parts de marché. Malgré la crise, elle a en outre passé l'an dernier une commande, à plusieurs milliards d'euros, d'une centaine d'Airbus nouvelle génération (des A320 et A321). Le renouvellement de sa flotte moyen-courrier lui permet ainsi de disposer d'appareils plus économes, ce qui est tout particulièrement intéressant face à la hausse des prix de carburant en ce moment.

Stéphanie Fontaine

TRANSPORT AÉRIEN : REDÉCOLLAGE EN COURS ?

Dominique RIQUET

- ▶ Député français au Parlement européen
- ▶ Vice-président du groupe Renew Europe
- ▶ Membre de la commission des transports et du tourisme



Déjà confronté au défi de sa transition écologique, le transport aérien a été durement frappé depuis 2019 par la crise sanitaire. Si les projections pour cet été annoncent une reprise du trafic, les compagnies aériennes, traditionnellement habituées à une croissance régulière de la demande, ont accusé le coup.

La contraction des ressources humaines qui a fait suite à l'arrêt quasi total du transport aérien est aujourd'hui une difficulté supplémentaire en situation de reprise. Les scènes de chaos dans les aéroports d'Amsterdam-Schiphol et de Dublin sont évocatrices du climat de désorganisation qui règne là où le faible niveau de protection sociale a entraîné des départs massifs de salariés au cours des deux dernières années. Les modèles de protection plus exigeants de structures françaises telles qu'Aéroports de Paris ou Air France font aujourd'hui la démonstration de leur pertinence, et permettent d'aborder la saison estivale avec davantage de sérénité.

C'est dans ce contexte difficile que la filière doit opérer sa transition vers une aviation plus respectueuse de l'environnement. L'Union européenne est le cadre adapté pour définir les règles qui amèneront à la décarbonation du transport aérien qui est prévue par le Green Deal. Trois textes concernent particulièrement le transport aérien : la directive taxation de l'énergie, le règlement sur les carburants durables d'aviation et la réforme du marché de carbone. Le 8 juin, les députés européens ont acté la disparition anticipée des quotas gratuits et l'inclusion des vols internationaux au départ de l'Union dans le marché de carbone. Jusqu'ici, les compagnies ne devaient payer le prix du carbone que pour les vols intra-communautaires, notamment compte tenu des réticences de nos partenaires internationaux à appliquer le droit européen hors du territoire.

« L'Union européenne est le cadre adapté pour définir les règles qui amèneront à la décarbonation du transport aérien qui est prévue par le Green Deal »

Assurément, le catalyseur le plus puissant de la transition sera technologique. Le secteur aéronautique, qui est l'un des fleurons industriels européens, a pris le sujet à bras le corps et mène une

politique active en matière de recherche et de développement sur l'efficacité des moteurs et l'avion à hydrogène. Le chemin est encore long : les prévisions les plus optimistes évoquent l'arrivée sur le marché d'aéronefs à hydrogène en 2035, et ils n'auront ni l'autonomie suffisante pour réaliser des vols long courrier, ni la capacité des appareils de ligne actuels. Pour l'instant, les carburants durables d'aviation constituent une première étape pour atténuer le bilan carbone des vols. En 2022, un Airbus A380 a pu voler pour la première fois au kérosène conventionnel pendant trois heures. Cette solution restera toutefois limitée compte tenu de la forte concurrence dans l'accès aux carburants durables qui souffrent de l'insuffisance des matières premières.

Les leviers d'actions pour la décarbonation du secteur aérien existent. Qu'ils soient de nature réglementaire ou technologique, ils partagent une caractéristique commune : un impact fort sur les coûts d'exploitation et donc sur les prix des billets d'avion. Alors que les trente dernières années ont été celles de la démocratisation du transport aérien, cela pose inévitablement la question de son accessibilité pour le plus grand nombre. Les gilets jaunes ont quitté les ronds-points : ne traçons pas leur route vers les aéroports en n'intégrant pas cette question dans le débat public. ●



L'AVIATION EN PLEIN JET LAG

Leila CHAIBI

- ▶ Députée française au Parlement européen
- ▶ Membre du groupe GUE/NGL
- ▶ Membre de la commission Transports et tourisme



Un impératif climatique, et une exigence sociale. Ce sont les deux jalons qui doivent guider notre action pour l'avenir du transport aérien. L'impératif, c'est le climat et, plus précisément, l'empreinte carbone du transport aérien. Malgré le trou d'air dû à la pandémie de Covid-19, l'aviation est responsable d'environ 3 % des émissions de gaz à effet de serre. Toutefois, si on prend en compte le forçage radiatif (l'effet de serre créé notamment par les traînées de condensation des avions) les études scientifiques convergent pour dire que l'impact du transport aérien sur le climat serait, au minimum, deux fois plus important. Un impact en augmentation au vu des prévisions de croissance du trafic.

Alors que les rapports du GIEC s'accumulent et que les conséquences du dérèglement climatique apparaissent chaque fois plus catastrophiques, ne pas prendre pleinement en compte la responsabilité de l'aviation est criminel. L'aviation apparaît en total décalage, en plein jet lag avec les exigences environnementales attendues. Essayant de détourner l'attention du problème principal, certains présentent les avancées technologiques comme le remède miracle. Mais c'est une chimère : les prévisions les plus optimistes tablent sur les premiers vols commerciaux à bord

d'avions électriques en 2030. Et encore, cela ne concernerait que quelques avions et la faisabilité est incertaine. Dit autrement : ce n'est une option ni globale, ni sérieuse.

L'analyse détaillée de l'empreinte carbone de l'aviation révèle que les émissions sont causées par une toute petite minorité de voyageurs : en France, la moitié des déplacements en avion est effectuée par 2 % des voyageurs et un vol sur dix qui décolle est un jet privé. Les inégalités déjà présentes dans la société sont donc exacerbées en matière d'empreinte carbone.

Dès lors, pour le bien du plus grand nombre et pour la planète, ce n'est pas une croissance folle du nombre d'avions dans notre ciel que l'on doit viser, mais bel et bien une décroissance ordonnée et planifiée du trafic aérien. C'est d'ailleurs le message implacable de jeunes ingénieurs de Supaéro, qui, forts de leur formation dans l'aéronautique, ont le courage d'affirmer qu'il faut radicalement changer de cap.

Ceci étant dit, pour qu'il soit juste, l'impératif climatique doit nécessairement être conjugué à l'exigence sociale. La réduction du trafic aérien aura un impact important sur les emplois dans le secteur aéronautique. Dans la plupart des cas, ces emplois sont aujourd'hui soumis à des décisions politiques et économiques sans concertation avec les salariés. Or, le savoir-faire unique des salariés est une opportunité incroyable pour préparer la reconversion du secteur de l'aérien. Pour ce faire, la création d'un pôle public autour d'Air France et d'Aéroports de Paris devra constituer un outil central pour opérer la transition planifiée du secteur aérien.

En parallèle, des mécanismes de garantie de l'emploi doivent être mis en place afin de faire en sorte que les employés du secteur puissent pleinement continuer à bénéficier de leurs droits acquis pendant les potentielles reconversions professionnelles. En effet, plus la transition sera juste, plus elle sera solide et partagée. En résumé : pour le transport aérien, l'exigence de justice sociale est la condition essentielle au respect de l'impératif climatique. ●

« Essayant de détourner l'attention du problème principal, certains présentent les avancées technologiques comme le remède miracle. Mais c'est une chimère »



© European Union 2019 - Source EP

ENTRE DÉCARBONATION ET DÉSENCLAVEMENT, LES DÉFIS DE L'AÉRIEN SONT MULTIPLES

Philippe TABAROT

- ▶ Sénateur LR des Alpes-Maritimes
- ▶ Membre du conseil d'administration de l'Agence de financement des infrastructures de transport de France
- ▶ Membre du conseil d'orientation des infrastructures



S'envoler vers de nouveaux horizons, pallier la crise sanitaire, impact climatique... Le transport aérien fait face à plusieurs défis, alors qu'il subit le pire choc de son histoire, et il a l'impression qu'on ne prend pas assez en considération ses efforts de réduction des émissions et de consommation

de carburant par passager transporté. Décarbonation et désenclavement sont les deux maître-mots qui ont guidé mes travaux au Sénat lors de l'examen de la loi Climat.

Je suis favorable à toutes les formes de décarbonation de l'aérien : renouvellement de la flotte, opérations au sol, « trajectoires vertes », biokérosène, soutien de notre fleuron industriel qui va proposer des avions à hydrogène. Nous avons au Sénat adopté des amendements dans ce sens. En complément, nous avons posé le socle législatif de l'efficacité des programmes de compensation pour séquestrer le CO₂ et encourager leur localisation dans l'Union européenne. Le réalisme nous a également conduits à prévenir les risques de double compensation mis à la charge de nos compagnies aériennes.

La tentation de freiner brutalement l'aérien dans notre seul pays s'est manifestée de manière édifiante avec des propositions aux considérables effets pervers dont une « fuite du carbone » au-delà de nos frontières. En annihilant les capacités financières du secteur français, on crée du désespoir social ainsi que territorial,

« Notre industrie aéronautique a ici un rôle fondamental à jouer pour proposer au monde entier des solutions aériennes décarbonées »

sans rendre service à la planète. Notre industrie aéronautique a ici un rôle fondamental à jouer pour proposer au monde entier des solutions aériennes décarbonées. Dans le sens de la modération, nous avons cependant adopté un dispositif anti-dumping pour encourager les négociations européennes sur un prix plancher des billets d'avion.

Comme tous les autres secteurs, l'aviation qui représentait 6 % des émissions françaises avant crise devra contribuer à l'objectif de neutralité carbone pour 2050. Nos fleurons industriels, leaders mondiaux du secteur, déploient d'ores et déjà des investissements importants pour moderniser les flottes d'avions. Des réductions d'émission, plus marginales, peuvent aussi être obtenues par une meilleure régulation aérienne. Ces progrès technologiques ne sont toutefois pas suffisants.

Dans l'attente du développement d'un avion à hydrogène qui pourrait être une solution en 2035, il faut une politique plus volontariste au niveau européen d'augmentation de l'utilisation des agrocarburants durables puis des carburants synthétiques nécessitant des besoins importants d'électricité, dépendant de son corollaire, une production nucléaire conséquente.



Concernant les liaisons aériennes intérieures, j'ai refusé d'aller au-delà de la loi Climat-Résilience. Notre vocation au Sénat est également de rappeler la nécessité du désenclavement de nos territoires. Nous avons souhaité insuffler des avancées ou des précisions pour préserver les lignes d'aménagement du territoire. Nous avons ainsi proposé d'associer les collectivités locales aux décisions aéroportuaires et de réaménagement du trafic.

Certains territoires ont besoin de ces dessertes et je considère qu'il nous faut trouver une voie de transition vers une décarbonation de l'aérien et vers une évolution progressive des modes de déplacement, sans être dans l'écologie punitive, sachant qu'il est également important de ne pas nous affaiblir unilatéralement sur un secteur qui doit être régulé à minima au niveau européen. Le secteur aérien a un avenir et nous devons rester une grande nation de l'aéronautique, en intégrant le réalisme et la durabilité pour accomplir sa transformation. ●

NUISANCES AÉRIENNES : UN IMPOSSIBLE ÉQUILIBRE ?

Jean-Raymond HUGONET

- ▶ Sénateur LR de l'Essonne
- ▶ Vice-président de la délégation sénatoriale à la prospective
- ▶ Conseiller municipal de Limours



Elu en Essonne depuis plus de vingt ans sur un territoire fortement impacté par le trafic aérien de l'aéroport de Paris-Orly, la lutte contre la pollution sonore a toujours constitué un enjeu de premier plan. Mais un épisode vécu lors de la première réunion publique, que j'organisais sur ce thème en tant que maire de Limours, m'a amené à élargir mon champ de réflexion pour ne pas tomber dans une forme de clientélisme qui nuit tant à l'action publique.

Après une intervention particulièrement véhémente d'un ingénieur retraité, responsable associatif très impliqué et fustigeant le transport aérien, un jeune père de famille lui avait vertement répondu en lui signifiant que la plateforme aéroportuaire faisait vivre sa famille puisqu'il y était employé comme mécanicien. Lorsqu'il avait ajouté, qu'accessoirement, bon nombre d'habitants qui se plaignaient des nuisances sonores étaient les mêmes qui étaient heureux de partir en vacances depuis Orly sans avoir à franchir le parcours du combattant pour parvenir jusqu'à Charles-de-Gaulle, ils avaient failli en venir aux mains !

Le sujet des nuisances aériennes commande donc d'agir avec discernement afin de concilier à la fois les enjeux environnementaux, économiques et sociaux. Nous sommes bien là au cœur d'un développement durable. L'apport économique majeur et indispensable de la plateforme, pour l'ensemble d'un bassin de

vie, doit pouvoir être compatible avec le respect du cadre de vie, de l'environnement, de la santé et de la sécurité de ces mêmes populations riveraines.

C'est précisément là que l'Etat doit être un interlocuteur fiable et de confiance. Or, ce n'est malheureusement pas le cas depuis de très nombreuses années et ce, quelles que soient les majorités en place.

Un plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) vient d'être adopté par l'arrêté préfectoral du 17 mars 2022, conformément aux exigences de la troisième échéance de la directive européenne 2002/49/CE, qui prévoit que les aéroports supportant un trafic annuel de plus de 50 000 mouvements publient ces documents tous les 5 ans. Il a été signé par les préfets des quatre

« Oui, la plateforme aéroportuaire de Paris-Orly est absolument indispensable à l'activité économique et à la vie de la région Ile-de-France. Mais pour autant, on ne peut balayer d'un revers de main les revendications de plus d'1,9 million d'habitants répartis dans 251 communes qui sont chaque jour survolés à moins de 3 000 mètres d'altitude »

départements concernés. Ce plan ne reprend malheureusement aucune des revendications exprimées par les riverains qu'il s'agisse du respect du plafonnement à 200 000 mouvements annuels ou du couvre-feu quotidien de huit heures consécutives.

Multiplier les consultations citoyennes en faisant fi des demandes déjà exprimées devient insupportable et dénote une forme de mépris envers ceux qui s'expriment. On ne peut plus raisonner en « silo » sans tenir compte des enjeux respectifs.

Oui, la plateforme aéroportuaire de Paris-Orly est absolument indispensable à l'activité économique et à la vie de la région Ile-de-France. Mais pour autant, on ne peut balayer d'un revers de main les revendications de plus d'1,9 million d'habitants répartis dans 251 communes qui sont chaque jour survolés à moins de 3 000 mètres d'altitude. Ce sont plus de 439 000 personnes qui subissent quotidiennement un niveau de bruit supérieur aux recommandations de l'OMS.

Oui, il s'agit bien maintenant d'un véritable sujet de santé publique et plus personne ne peut le nier.

Les importantes améliorations techniques apportées aux avions ou aux procédures aériennes sont autant de sources d'espoir mais qui ne peuvent constituer, à elles seules, une réponse suffisante. ●



MISMISSIONS NOTIONS FLECTIONS



Sommaire

- 34 Présidence de la République, Gouvernement
- 45 Parlement
- 50 Corps d'État
- 51 Conseils régionaux et départementaux, communes et préfectures
- 54 Autres Mouvements

PRÉSIDENTICE DE LA RÉPUBLIQUE

Cabinet du président

► **Départ** : **Maud FAIPOUX** était conseillère technique Agriculture au pôle Écologie, agriculture, énergie, transports, logement depuis 2021. Elle est nommée directrice générale de l'Alimentation (voir p. 35).

GOUVERNEMENT

► A l'heure où nous bouclons notre Revue, le Gouvernement n'a pas été encore remanié. Vous trouverez ci-dessous la composition des cabinets ministériels des membres du Gouvernement d'Elisabeth Borne, nommée le 20 mai 2022.

PREMIÈRE MINISTRE

Cabinet de la Première ministre

► **Elisabeth Borne a complété son cabinet :**

Directeur adjoint de cabinet : **Etienne CHAMPION**
 Cheffe adjointe de cabinet : **Camille GOYET**
 Conseiller (Politique et relations avec la société civile) : **Lionel CHOUKROUN**
 Conseillère auprès de la Première ministre : **Stéphanie SCHAER**
 Conseillère technique auprès du directeur de cabinet : **Guyllaine CHAUVIN**

Pôle Économie, finances, industrie et numérique :

Conseiller, chef du pôle : **Thibault GUYON**
 Conseiller technique (Financement de l'économie et investissements) : **Victor BLONDE**
 Conseiller technique (Industrie, recherche et innovation) : **Matthieu LANDON**
 Conseiller technique (Fiscalité, prélèvements obligatoires) : **Grégory ABATE**
 Conseiller technique (Entreprises, services financiers, activité et export) : **Philippe ENGLEBERT**
 Conseillère technique (Petites et moyennes entreprises, artisanat, tourisme et économie sociale et solidaire) : **Julia CLAVEL**
 Conseiller technique (Numérique) : **Mohammed Adnène TROJETTE**

Pôle Affaires intérieures :

Conseillère, cheffe du pôle : **Marie-Emmanuelle ASSIDON**
 Conseiller technique (Affaires intérieures) : **Simon BERTOUX**
 Conseiller technique (Sécurité intérieure) : **Julien LE GUEN**
 Conseiller technique (Outre-mer) : **Antoine POUSSIER**
 Chargée de mission auprès de la conseillère Affaires intérieures : **Nolwenn CHOUFFOT**

Pôle diplomatique :

Conseillère diplomatique (cheffe du pôle) : **Pauline CARMONA**
 Conseillère Affaires étrangères (adjointe à la cheffe du pôle) : **Marie LAPIERRE**
 Conseiller technique (Entreprises, services financiers, activité et export) : **Philippe ENGLEBERT**

Pôle Europe :

Conseillère, cheffe du pôle : **Sandrine GAUDIN**
 Conseiller technique (Affaires européennes) : **Mustafa SOYKURT**

Pôle Justice

Conseillère Justice (cheffe du pôle) : **Vanessa PERREE**

Pôle Écologie, agriculture, énergie, logement et transport :

Conseiller, chef du pôle : **Antoine PELLION**
 Conseiller technique (Écologie) : **Benoît FARACO**
 Conseiller technique (Énergie) : **Stanislas REIZINE**
 Conseiller technique (Logement) : **Cédric LORET**

Pôle Territoires :

Conseiller territoires (chef de pôle) : **Hugo BEVORT**
 Conseiller Collectivités territoriales (Adjoint au chef de pôle) : **Renan MEGY**
 Conseiller : **Frédéric BAPTISTA**
 Conseiller technique (Aménagement du territoire) : **Thibaut FELIX**

Pôle Éducation, jeunesse, enseignement supérieur et sports :

Conseiller, chef du pôle : **François WEIL**
 Conseiller technique (Industrie, recherche et innovation) : **Matthieu LANDON**
 Conseiller technique (Sports et Jeux olympiques et paralympiques) : **Thibault DELOYE**
 Conseillère technique (Éducation jeunesse) : **Anne MIQUEL-VAL**

Pôle Santé, solidarités, protection sociale, travail, plein emploi :

Conseillère, cheffe du pôle : **Marianne KERMOAL-BERTHOME**
 Conseiller (Travail, plein emploi, adjoint à la cheffe du pôle) : **Bruno CLEMENT-ZIZA**
 Conseiller technique (Santé) : **Cédric ARCOS**
 Conseiller technique (Protection sociale et comptes sociaux) : **Nicolas SCOTTE**
 Conseiller technique (Crises sanitaires et prévention) : **Sébastien DELESCLUSE**
 Conseiller technique (Travail et plein emploi) : **Bilale AHMIMACHE**
 Conseillère technique (Solidarités, égalité homme-femme et lutte contre les discriminations) : **Sarah SAUNERON**

Pôle Budget, fonction publique, réforme de l'État :

Conseiller, chef du pôle : **Philippe LONNÉ**
 Conseillère technique (Fonction publique et réforme de l'État) : **Caroline LEMASSON-GERNER**
 Conseiller technique (Budget) : **Louis d'HUMIÈRES**

Pôle culture, communication, régulation numérique :

Conseiller Culture, communication, régulation numérique (chef du pôle) : **Antoine MORY**

Pôle parlementaire, vie démocratique et questions institutionnelles :

Conseiller, chef du pôle : **Frédéric PACOUD**
 Conseillère technique : **Amélie ROCCA-SERRA**
 Conseillère technique : **Célia PACINI**

Pôle Communication :

Conseillère, cheffe du pôle : **Hélène HAMELLE**
 Conseillère (Presse) : **Victoria KIENER**
 Conseiller (Discours et opinion) : **Raphaël CHARPENTIER**
 Conseiller technique (Presse) : **Mathieu LETRANCHANT**
 Conseillère technique (Presse) : **Latifa ZAHI**
 Conseillère technique (Presse) : **Camilia M'HAMED SAID**
 Conseillère technique (Presse) : **Sophie LOUVANCOUR**

Services de la Première ministre

► **Antoine PELLION** est nommé secrétaire général à la Planification stratégique.



Ingénieur des mines - Né le 26 octobre 1983 - MIT - Mines ParisTech - Chargé de mission chez Carrefour (2006-07) - Chargé de coordination technique chez Areva NP (2007-08) - Chef du service de la prévention des risques et des nuisances à la direction régionale et interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie d'Ile-de-France (2009-12) - Chef du bureau de la production électrique à la direction générale de l'Énergie du Climat (2012-14) - Conseiller technique au cabinet de Ségolène Royal, ministre de l'Écologie, du

Développement durable et de l'Énergie (2014-16) - Directeur adjoint du département Collectivités chez Enedis (2016-17) - Conseiller à la présidence de la République (2017-19) - Directeur général de La République en Marche (2019-20) - Conseiller, chef du pôle Écologie, transports, énergie, logement et agriculture au cabinet de Jean Castex, Premier ministre (2020-22) - Conseiller, chef du pôle Écologie, agriculture, énergie, logement et transport au cabinet d'Elisabeth Borne, Première ministre

AGRICULTURE ET SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

Cabinet du ministre

► **Fabrice RIGOLET-ROZE** est nommé directeur de cabinet de Marc Fesneau.



Préfet - Né le 10 juillet 1968 - IEP Paris - Essec - ENA (1996) - Directeur de cabinet des préfets de l'Ain (1996-97), puis de la région Haute-Normandie (1997-99) - Secrétaire général pour les affaires économiques et régionales de Guyane (1999-2001) - Conseiller technique au cabinet de Christian Paul, secrétaire d'État à l'Outre-mer (2001-02) - Directeur adjoint des Stages de l'ENA (2002-05) - Directeur général des Services du conseil général du Doubs (2005-08) - Directeur général de la Stratégie du Groupe Roullier (2008-10) - Directeur général des Services du conseil général du Pas-de-Calais (2010-12) - Directeur de cabinet de Victorin Lurel (2012-14), puis de George Pau-Langevin (2014), ministres des Outre-mer - Préfet de la région Martinique (2014-17), puis de la Charente-Maritime (2017-19) - Directeur de cabinet de Julien Denormandie, ministre chargé de la Ville et du Logement (2019-20), puis ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation (2020-22)

► **Marc Fesneau a également nommé à son cabinet :**

Directeur adjoint de cabinet (Relations sociales) : **Benoît BONAÏMÉ**

Cheffe de cabinet : **Agnès CALLOU**

Conseillère (Filières animales, santé et bien-être animal, référent outre-mer) : **Urwanna QUERREC**

Conseiller (PAC, affaires européennes et internationales) : **Sylvain MAESTRACCI**

Conseillère parlementaire : **Claire THOLANCE**

Conseiller (Communication) : **Victor SCHMIDT**

Conseiller (France 2030, innovation et investissements) : **Hugues PASQUIER de FRANCLIEU**

Conseiller (Élus et discours) : **Emmanuel HONORÉ**

Conseillère (Filières végétales, santé des végétaux et planification agro-écologique) : **Julie BRAYER MANKOR**

Conseiller (Ressources, biodiversité, forêt-bois) : **Jean-Rémi DUPRAT**

Conseiller (Économie et suivi des filières alimentaires) : **Simon LAPORTE**

Conseiller budgétaire et financements : **Tom MICHON**

Administration centrale

► **Maud FAIPOUX** est nommée directrice générale de l'Alimentation. Elle remplace **Bruno Ferreira**, en fonction depuis 2019 et qui est nommé directeur régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de la région Auvergne-Rhône-Alpes.



Ingénieure agronome - Ingénieure en chef des ponts, des eaux et des forêts - Née le 21 octobre 1980 - Institut national agronomique Paris-Grignon - Cheffe du service Eau et milieux aquatiques dans le Nord-Pas-de-Calais, puis cheffe du service Économie agricole dans le Calvados (jusqu'en 2013) - Responsable du secteur Agriculture, alimentation et pêche au secrétariat général des Affaires européennes (2016-20) - Conseillère au cabinet de Julien Denormandie,

ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation (2020-21) - Conseillère technique au cabinet de Jean Castex, Premier ministre (2021-22) - Conseillère technique au cabinet d'Elisabeth Borne, Première ministre (2022) et à la Présidence de la République (2021-22)

ARMÉES

Cabinet du ministre

► **Philippe GUSTIN** est nommé directeur du cabinet civil et militaire de Sébastien Lecornu.



Préfet - Né le 24 mars 1960 - Doctorat d'histoire sociale - Capes d'histoire-géographie - Maîtrise de français langue étrangère - ENA (2001) - Auditeur INHESI - Instituteur en Haute-Saône (1979-80) - A l'Office franco-allemand pour la jeunesse en RFA (1980-82) - Instituteur, puis directeur d'école en Allemagne (1982-88) - Directeur adjoint des cours à l'Institut français de Budapest (1988-94) - Attaché culturel et directeur du bureau de coopération linguistique, éducative et universitaire à l'ambassade de France en Autriche (1995-97) - Sous-préfet de Cosne-Cours-sur-Loire (2001-03) - Secrétaire général de la préfecture de Mayotte (2003-04) - Chef du bureau du droit et des procédures d'éloignement à la direction des Libertés publiques et des Affaires juridiques du ministère de l'Intérieur (2005-06) - Directeur de cabinet du préfet de l'Isère (2006-07) - Conseiller au cabinet de Christine Lagarde, ministre de l'Agriculture et de la Pêche (mai-juin 2007), puis ministre de l'Économie, des Finances et de l'Emploi (2007-08) - Directeur adjoint de cabinet de Luc Chatel, secrétaire d'État à l'Industrie et à la Consommation, porte-parole du Gouvernement (2008-09) - Directeur de cabinet de Luc Chatel, ministre de l'Éducation nationale, porte-parole du Gouvernement (2009-10), puis ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et de la Vie associative (2010-12) - Ambassadeur de France en Roumanie (2012-14) - Directeur général des Services et directeur de cabinet de Sébastien Lecornu, président du conseil départemental de l'Eure (2015-17) - Délégué interministériel pour la reconstruction des îles de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin (2017-19) - Préfet de la Guadeloupe (2018-20) et de la région Guadeloupe et représentant de l'État dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin (2018-20) - Directeur de cabinet de Sébastien Lecornu, ministre des Outre-mer (2020-22)

► **Sébastien Lecornu a également nommé à son cabinet :**

Directeur adjoint du cabinet civil et militaire :

Gilles LARA-ADÉLAÏDE

Directeur adjoint du cabinet civil et militaire : **Olivier BOUCHERY**

Chef du cabinet militaire : **Fabien MANDON**

Chef du cabinet civil : **Paul-Hugo VERDIN**

Conseiller (Presse, communication, affaires réservées) : **Ziad GEBRAN**

Conseillère parlementaire : **Jennifer LORMIER**

Conseillère (Élus et action territoriale du ministère) : **Claire LE DEUFF**

Conseiller diplomatique : **Vincent BRACONNAY**

Conseiller industriel et innovation : **Clément LE GOUELLEC**

Conseiller (Affaires budgétaires et financières) : **François BOLARD** (Mémoire, anciens combattants et citoyenneté) :

Gautier GADRIOT

Conseillère (Europe et Afrique) : **Nathalie CANTAN**

Le Trombinoscope est aussi
une base de données fiable !

► Louez nos fichiers

Contactez François-Xavier d'Aillières :
fxdaillieres@trombinoscope.com

www.trombinoscope.com

COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Cabinet du ministre délégué

► **Xavier DAUDIN-CLAVAUD** est nommé directeur de cabinet de Christophe Béchu.



Administrateur civil - Né le 6 avril 1978 - Licence de droit public - IEP Paris - ENA (2005) - Directeur de cabinet du préfet de Vaucluse (2005-07) - Secrétaire général de la préfecture des Alpes-de-Haute-Provence (2007-09) - Conseiller technique au cabinet de Brice Hortefeux, ministre de l'Intérieur, de l'Outre-mer et des Collectivités territoriales (2009-10), puis ministre de l'Intérieur, de l'Outre-mer, des Collectivités territoriales et de l'Immigration (2010-11) - Directeur de cabinet du directeur général des Collectivités territoriales (2011-13) - Directeur général des Services du conseil départemental de la Vendée (2013-16) - Directeur général des Services adjoint et DGA Stratégie, prospective et ressources (2016-17), puis directeur général (2017-22) du conseil régional des Pays-de-la-Loire

► **Christophe Béchu a également nommé à son cabinet :**

Directeur adjoint de cabinet : **Simon CHASSARD**
 Cheffe de cabinet : **Julie CREUSEVEAU**
 Conseiller (Fonction publique, statut de l'élu, innovation et gouvernance) : **François de CHARETTE de LA CONTRIE**
 Conseillère (Aménagement du territoire, ruralité et Europe) : **Amandine DURAND**
 Conseillère parlementaire : **Lucile HERVÉ**
 Conseiller budgétaire et finances locales : **Hugo LE FLOC'H**

COMMERCE EXTÉRIEUR ET ATTRACTIVITÉ

Cabinet du ministre délégué

► **Joachim BOKOBZA** est nommé directeur de cabinet de Franck Riester.



Polytechnique - Master de Finance à l'université de Princeton (États-Unis) - École des mines - Expert national détaché à la direction générale de la Concurrence (2011-14) - Adjoint au chef (2014-16), puis chef (2016-18) du bureau Affaires aéronautiques, militaires et navales à la direction générale du Trésor - Conseiller au cabinet de Jean-Baptiste Lemoyne, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Europe et des Affaires étrangères (2019-20) - Conseiller au cabinet de Jean-Yves Le Drian, ministre de l'Europe et des Affaires étrangères (2019-20) - Directeur adjoint de cabinet de Franck Riester, ministre délégué au Commerce extérieur et à l'Attractivité (2020-22) - Conseiller au cabinet de Jean-Yves Le Drian, ministre de l'Europe et des Affaires étrangères (2020-22)

► **Franck Riester a également nommé à son cabinet :**

Directrice adjointe de cabinet (Pôle Attractivité) : **Sarah FINKELSTEIN**
 Conseiller auprès du ministre délégué (Industries culturelles et créatives) : **Pierre-Louis LAGNAU**
 Chef de cabinet (Relations avec la société civile) : **Matthieu LABBÉ-ZERILLI**
 Cheffe adjointe de cabinet : **Anna MARTINS**
 Conseiller parlementaire et politique : **Redouane OUAROU**
 Conseillère (Pôle Commerce extérieur et politique commerciale) : **Marie BEAUX**
 Conseiller (Pôle Développement international des entreprises et partenariats stratégiques) : **Alexis du BOISBERRANGER**
 Conseiller (Discours et prospective) : **Charles-Marie MONDON**

COMPTES PUBLICS

Cabinet du ministre délégué

► **Damien IENTILE** est nommé directeur de cabinet de Gabriel Attal.



Inspecteur des finances - Né en février 1985 - ENS Ulm - IEP Paris - École d'économie de Paris - ENA (2012) - Chargé de mission auprès du chef du service de l'Inspection générale des finances (2016-17) - Director Equity Capital Markets de Société générale Corporate & Investment Banking (SG CIB) (2017-21) - Directeur de cabinet d'Olivier Dussopt, ministre délégué aux Comptes publics (2021-22)

► **Gabriel Attal a également nommé à son cabinet :**

Directrice adjointe de cabinet : **Fanny ANOR**
 Chef de cabinet, conseiller spécial : **Maxime CORDIER**
 Conseiller auprès du ministre délégué (Communication et presse) : **Louis JUBLIN**
 Chef adjoint de cabinet : **Antoine LESIEUR**
 Conseiller budgétaire : **Richard BORDIGNON**
 Conseiller (Lois financières et synthèse des finances publiques) : **Matthieu BOURASSEAU**
 Conseiller parlementaire et discours : **Jérôme DUPUY**
 Conseiller (Douanes, fiscalité et lutte contre la fraude) : **Clément LARRAURI**
 Conseillère (Comptes sociaux et transformation publique) : **Marion MARTY**
 Conseiller (Comptes et budgets sociaux) : **Rayan NEZZAR**

CULTURE

Cabinet de la ministre

► **Emmanuel MARCOVITCH** est nommé directeur de cabinet de Rima Abdul-Malak.



Télécom École de management - Massachusetts Institute of Technology (MIT) - ENA (2008) - Chef de projet Internet au Métafort d'Aubervilliers (1997-98) - Responsable des études multimédia à la direction Marketing et stratégie d'Havas (1998-99), directeur de programme Cadres Online (1999-2000), puis directeur de la filiale Profile Up (2000-01) au sein de Vivendi Universal Publishing - Responsable de la mission Technologies de l'information et de communication à la direction des Systèmes d'information du ministère de l'Intérieur (2001-05) - Conseiller référendaire à la Cour des comptes (2008-12) - Directeur général adjoint (2012-14), puis directeur général adjoint, directeur administratif et financier (2014-16) à l'Agence France Presse - Conseiller au cabinet de Manuel Valls, Premier ministre (mars-déc 2016) - Secrétaire général (2016-18), président par intérim (juil-déc 2018), puis directeur général délégué (2018-22) de la Réunion des musées nationaux-Grand Palais (RMN-GP)

► **Rima Abdul-Malak a également nommé à son cabinet :**

Directrice adjointe de cabinet (Politiques sociales, environnementales et territoriales) : **Karine DUQUESNOY**
 Chef de cabinet : **Djilali GUERZA**
 Conseiller (Relations avec le Parlement et les élus) : **Tristan FRIGO**
 Conseiller (Communication) : **Anthony PORCHERON**
 Conseiller (Cinéma et affaires européennes et internationales) : **Mathieu FOURNET**
 Conseillère (Budget, fiscalité et investissements) : **Sonia BAYADA**

DÉVELOPPEMENT, FRANCOPHONIE ET PARTENARIATS INTERNATIONAUX

Cabinet de la secrétaire d'État

► **Axel CRUAU** est nommé directeur de cabinet de Chrysoula Zacharopoulou.



Conseiller des Affaires étrangères - Né le 20 juin 1973 - IEP Paris - Licence d'histoire - DEA de droit public - ENA (2001) - Chargé de mission auprès du directeur, adjoint au porte-parole (Communication et information) (2001-04) au ministère des Affaires étrangères - 1er secrétaire à la Mission permanente de la France auprès des Nations unies (2004-09) - Conseiller politique à l'ambassade de France à Pékin (2009-10) - Conseiller aux cabinets de Michèle Alliot-Marie (2011), puis d'Alain Juppé (2011-12), ministres d'État, ministres des Affaires étrangères et européennes - Consul général de France à Los Angeles (2012-15), puis à Shanghai (2015-20) - Responsable de la Task Force Coronavirus (2020) - Directeur de cabinet de Jean-Baptiste Lemoine, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Europe et des Affaires étrangères (2021), puis ministre délégué chargé du Tourisme, des Français de l'étranger et de la Francophonie et des Petites et Moyennes entreprises (2021-22)

► **Chrysoula Zacharopoulou a également nommé à son cabinet :**

Chef de cabinet (Relations avec les élus et les territoires) : **Quentin SPOONER**

Conseillère (Affaires européennes, partenariats avec l'Afrique, sécurité alimentaire, nutrition et agriculture durable) :

Marie-Claude MAILLEUX

Conseillère (Francophonie et Nations unies, santé, égalité femme-homme, éducation, Amérique latine et Asie) : **Mathilde SÉJOURNÉ**

Conseiller parlementaire : **Loris GAUDIN**

Conseiller (Afrique du Nord, Moyen-Orient, climat, biodiversité, aide publique au développement et suivi du groupe Agence française de développement) : **Guillaume POTTIER**

ÉCONOMIE, FINANCES, SOUVERAINETÉ INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE

Cabinet du ministre

► **Bertrand DUMONT** est nommé directeur de cabinet de Bruno Le Maire.



ENS - Agrégation d'histoire - IEP Paris - ENA (2001) - Adjoint au chef du bureau Endettement international et du secrétaire général du Club de Paris au service des affaires internationales et du développement à la direction du Trésor du Minefi (2001-03) - Responsable de la cellule Trésorerie à la direction du Trésor du Minefi (2002-04) - Conseiller de l'administrateur pour la France (2005), puis administrateur suppléant pour la France (2006-07) du FMI - Conseiller technique au cabinet de Christine Lagarde, ministre de l'Économie, des Finances et de l'Emploi (2007-08), puis ministre de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi (2008-10) - Conseiller (2010-14), puis chef de cabinet (2014-15) de Michel Barnier, commissaire européen chargé du marché intérieur et des services - Directeur de la gestion prudentielle au sein de HSBC France (2015-17) - Directeur adjoint de cabinet de Bruno Le Maire, ministre de l'Économie (mai-juin 2017), puis ministre de l'Économie et des Finances (2017-18) - Directeur général adjoint du Trésor (2018-20) - Directeur de cabinet de Bruno Le Maire, ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance (2020-22)

► **Bruno Le Maire a également nommé à son cabinet :**

Directrice adjointe de cabinet : **Jennifer PIZZICARA**

Directeur adjoint de cabinet : **Malo CARTON**

Chef de cabinet : **Augustin CELLARD**

Conseiller spécial (Pôle communication) : **Dimitri LUCAS**

Conseillère (Presse) : **Clémence MIDIÈRE**

Conseillère (Affaires européennes et internationales) : **Gabrielle SALLÉ**

Conseiller (Entreprises, participations de l'État et industrie) :

Basile THODOROFF

Conseiller (Financement de l'économie et consommation) :

Antonin DUMONT

Conseiller (Communication numérique) : **Axel BUSQUE**

Conseiller parlementaire (Élus) : **Benjamin BUFFAULT**

Conseiller (Innovation, numérique et PME) : **Etienne FLORET**

Conseiller (Fiscalité) : **Nicolas GELLI**

Conseillère (Transition écologique et suivi de l'exécution des réformes) : **Claire DURRIEU**

ÉDUCATION NATIONALE ET JEUNESSE

Cabinet du ministre

► **Jean-Marc HUART** est nommé directeur de cabinet de Pap Ndiaye.



Né en décembre 1967 - DEA d'économie des politiques publiques - Agrégation de sciences économiques et sociales - Professeur de sciences économiques et sociales au lycée Fénelon à Cambrai (1990-98) - Professeur de classes préparatoires au lycée Gaston-Berger à Lille (1998-2001) - Inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régional de sciences économiques et sociales (2001-02), délégué académique aux formations professionnelles initiales et continues (2002-06), puis directeur de la pédagogie (2006-07) à l'Académie de Bordeaux - Conseiller technique au cabinet de Xavier Darcos, ministre de l'Éducation nationale (2007-08) - Inspecteur général de l'éducation nationale (2008-09) - Sous-directeur des Lycées et de la Formation professionnelle à la direction générale de l'Enseignement scolaire (2009-13) - Sous-directeur des Politiques de formation et du Contrôle au ministère du Travail (2013-15) - Chef du service de l'instruction publique et de l'action pédagogique au ministère de l'Éducation nationale (2015-17) - Directeur général de l'Enseignement scolaire au ministère de l'Éducation nationale (2017-19) - Recteur de l'académie de Nancy-Metz (2019-22) - Président de la conférence des recteurs (2021-22)

► **Pap Ndiaye a également nommé son cabinet :**

Directrice adjointe de cabinet : **Anastasia ILINE**

Cheffe de cabinet, conseillère spéciale : **Anne RUBINSTEIN**

Directeur adjoint de cabinet : **Thierry LE GOFF**

Conseillère auprès du ministre : **Julie BENETTI**

Chef adjoint de cabinet : **Pierre-Gaëlle BESSIÈRE**

Conseiller (Affaires pédagogiques et savoirs fondamentaux) :

Thomas LEROUX

Conseiller (Orientation, enseignement professionnel et apprentissage) :

Guillaume HOUZEL

Conseiller social : **Laurent CRUSSON**

Conseillère (Culture, mémoire et égalité des chances) :

Fanny JAFFRAY

Conseiller (Jeunesse, engagement, sport et valeurs de la République) :

Luc PHAM

Conseiller (École inclusive, égalité entre les femmes et les hommes et lutte contre les discriminations) : **Nicolas KANHONOU**

Conseiller (Développement durable et numérique) : **Cyril**

COLLÉATTE

Conseillère (Discours et argumentaires) : **Cloé KORMAN**

LE TROMBINOSCOPE DE L'ÉNERGIE



Paru en mars 2022

← TOUT CONNAÎTRE DES PRINCIPAUX ACTEURS DE L'ÉNERGIE EN FRANCE

DÉCOUVREZ LES PHOTOS, BIOGRAPHIES ET COORDONNÉES DES DÉCIDEURS AU SEIN :

- ➔ du ministère de la Transition écologique et solidaire
- ➔ de la présidence de la République, du Premier ministre, du CESE
- ➔ du Parlement
- ➔ des agences nationales et établissements publics
- ➔ des établissements de recherche et formation
- ➔ des syndicats et organisations professionnelles de l'énergie
- ➔ des instances régionales

BON DE COMMANDE

www.trombinoscope.com

Service abonnements – CS 70001 – 59361 Avesnes-sur-Helpe – Fax : 03 27 61 22 52 – trombinoscope@propublic.fr

OUI, je commande l'édition 2022 du Trombinoscope de l'Énergie (paru en mars 2022) exemplaire(s) au prix unitaire de 90 €HT soit 108 €TTC (TVA 20 %, port offert)

M. Mme

Nom.....

Prénom.....

Organisme.....

Adresse.....

Code postal..... Ville.....

Pays.....

Tél.....Fax.....

E-mail.....

Je joins mon règlement à l'ordre du Trombinoscope par :

Chèque Mandat Carte bancaire Visa/Mastercard

Validité : _____

CW : _____

(3 derniers chiffres figurant au dos de votre carte bancaire)

Bon de commande administratif et procédure habituelle pour les organismes et collectivités

Signature obligatoire :

ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES, DIVERSITÉ ET ÉGALITÉ DES CHANCES

Cabinet de la ministre déléguée

► **William ELMAN** est nommé directeur de cabinet d'Isabelle Rome.



Licence d'histoire - Master de relations internationales - IEP Aix-en-Provence - Master de vie publique et relations institutionnelles - Conseiller auprès du vice-président en charge de la culture au conseil régional d'Ile-de-France (2013-14) - Responsable des relations institutionnelles, de la communication et des partenariats (2014-18), puis directeur adjoint (2015-18) du Motif, observatoire du livre et de l'écrit en Ile-de-France, organisme associé à la région Ile-de-France - Chef de cabinet du maire de Sevran (2018) - Conseiller du Haut-Commissaire aux compétences et à l'inclusion par l'emploi au ministère du Travail (2018-20) - Conseiller spécial (2020-21), directeur adjoint de cabinet (2021-22), puis directeur de cabinet (janv-mai 2022) d'Elisabeth Moreno, ministre déléguée à l'Égalité entre les femmes et les hommes, à la Diversité et à l'Égalité des chances

► **Isabelle Rome a également nommé à son cabinet :**

Directeur adjoint de cabinet : **Amin MANSOURI**

Cheffe de cabinet : **Iulia SUC**

Conseillère parlementaire (Affaires européennes) : **Margot PROVOT**

Conseillère (Éducation, jeunesse et égalité des chances) : **Anaïs VAQUIERI**

Conseillère auprès de la ministre (Lutte contre les violences faites aux femmes) : **Isabelle DREANT RIVETTE**

Conseiller (Prospective et discours) : **Anthony ESCURAT**

Conseiller (Lutte contre les discriminations et la haine anti-LGBT+) : **Franck AUBRY**

Conseillère (Stratégie de communication et relations avec la presse) : **Margot GRANGEON**

ENFANCE

Cabinet de la secrétaire d'État

► **Sébastien GALLOIS** est nommé directeur de cabinet de Charlotte Caubel.



Né en 1977 - IEP Paris - Auditeur de justice (2001) - Substitut du procureur de la République près les tribunaux de grande instance (TGI) de Compiègne (2003-05), puis de Senlis (2005-09) - Chef du bureau de la police judiciaire (2009-13), puis chef du bureau de la politique d'action publique générale (2013-14) à la direction des Affaires criminelles et des Grâces au ministère de la Justice - Procureur de la République près le TGI de Montargis (2014-17) - Inspecteur de la police à l'Inspection générale de la Justice, chargé du contrôle d'une cour d'appel et d'une mission de préfiguration de la direction du projet de procédure pénale numérique (2017-18) - Chef du service de l'expertise et de la modernisation au secrétariat général du ministère de la Justice (2018-20) - Directeur, secrétaire général adjoint du ministère de la Justice (2020-22)

► **Charlotte Caubel a également nommé à son cabinet :**

Directrice adjointe de cabinet (Financements des politiques de l'enfance) : **Marie LÉON**

Cheffe de cabinet : **Fanny MARTIN**

Conseiller (Pilotage national des politiques de l'enfance) :

Alexandre DENIEUL

Conseillère (Parcours de l'enfant et éducation) :

Guylène MOUQUET-BURTIN

Conseiller parlementaire, élus et associations :

Clément LETHIELLEUX

Conseillère Communication et relations médias :

Ophélie ZEUGMANN

Conseillère technique (Communications et questions numériques) :

Marine CAZARD

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE

Cabinet de la ministre

► **Olivier GINEZ** est nommé directeur de cabinet de Sylvie Retailleau.



Sous-préfet - Né le 25 février 1980 - Diplôme d'ingénieur, option robotique à l'école polytechnique de Montpellier - DEA de sciences physiques appliquées, option microélectronique - Doctorat de sciences, information, systèmes et structures - Diplôme d'intelligence économique - Ingénieur Recherche et développement au sein de la société Balea SA à Montpellier (2003-05), puis dans l'équipe Mémoires non-volatiles de la société Atmel à Rousset (2005-07) - Chargé d'enseignements à l'Institut des sciences de l'ingénieur de Montpellier (Isim) et à l'École d'ingénieur universitaire de Marseille (Epum) (2005-07) - Maître de conférences à l'université d'Aix-Marseille, enseignant à Polytech' Marseille, puis chercheur à l'Institut matériaux, microélectronique et nanosciences de Provence (IM2NP) (2007-10) - Délégué régional adjoint de Provence-Alpes-Côte d'Azur au ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (2010-12) - Chargé de mission TIC et développement économique au secrétariat général pour les affaires régionales de Provence-Alpes-Côtes d'Azur (2012-13) - Sous-préfet de Rethel (2013-15) - Secrétaire général adjoint de la préfecture du Nord (2015-17) - Directeur de cabinet du préfet de la région Guyane (2017-19) - Directeur adjoint de cabinet de Gabriel Attal, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse (mars-sept 2019) - Conseiller au cabinet de Frédérique Vidal, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (2019-20) - Chef adjoint de cabinet de Jean Castex, Premier ministre (2020-21) - Directeur adjoint de cabinet de Frédérique Vidal, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (2021-22) - Chef de cabinet de Jean Castex, Premier ministre (janv-mai 2022)

► **Sylvie Retailleau a également nommé à son cabinet :**

Chef de cabinet : **Lucas TOURNY**

Directrice adjointe de cabinet : **Naomi PERES**

Conseiller spécial (Santé) : **Olivier LABOUX**

Conseillère (Transition écologique) : **Jane LECOMTE**

Conseillère (Sciences humaines et sociales) : **Isabelle PRAT**

Conseillère parlementaire (Élus, prospective et discours) :

Louise THOMAS-VAILLANT

Conseiller (Communication) : **Eddy EON**

Conseiller (Vie étudiante et engagements) : **Tarek MAHRAOUI**

Conseiller (Formation) : **Christophe BRECHET**

Conseillère diplomatique (Affaires européennes) : **Aline HUMBERT**

Conseiller budgétaire : **Baptiste BOURBOULON**

Conseiller (Innovation et numérique) : **Clément JAKYMIW**

EUROPE ET AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Cabinet du ministre

► **Emmanuel PUISAIS-JAUVIN** est nommé directeur de cabinet de Catherine Colonna.



Conseiller des Affaires étrangères - Né le 23 mai 1971 - ENS - Agrégation et DEA de philosophie - ENA (2002) - Au sein des services du ministère de l'Éducation nationale (1997-99) - En mission à New York (2002) - Conseiller à la direction des Affaires juridiques du ministère des Affaires étrangères (MAE) (2002-05) - Professeur de culture générale (2003-04) et de questions européennes (2004-05) au MAE - Professeur de droit communautaire à l'université Paris I (2003-05) - Conseiller technique au cabinet de Catherine Colonna, ministre déléguée aux Affaires européennes (2005-07) - Conseiller à la représentation permanente de la France auprès de l'Union européenne (2007-11) - Adjoint (2011-13), puis chef de service (2013-15) chargé des politiques internes et des questions institutionnelles à la direction de l'Union européenne du MAE - Conseiller aux cabinets de Manuel Valls (2015-16), puis de Bernard Cazeneuve (2016-17), Premiers ministres - Directeur général adjoint de la Mondialisation, de la Culture, de l'Enseignement et du Développement international du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (2017-19) - Directeur adjoint de cabinet de Jean-Yves Le Drian, ministre de l'Europe et des Affaires étrangères (2019-22)

► **Catherine Colonna a également nommé à son cabinet :**

Directrice adjointe de cabinet : **Céline PLACE**

Chef de cabinet : **Baptiste PRUDHOMME**

Conseiller (Diplomatie culturelle, influence, francophonie, chargé des réformes) : **Augustin FAVEREAU**

Conseiller (Affaires stratégiques et Europe continentale) :

Adrien FRIER

Conseillère (Afrique et développement) : **Nadia FANTON**

Conseillère parlementaire et politique : **Sandra-Elise REVIRIEGO**

Conseiller (Asie et affaires consulaires) : **Florian CARDINAUX**

EUROPE

Cabinet de la ministre

► **Garance PINEAU** est nommée directrice de cabinet de Clément Beaune.



Maîtrise de droit international et européen - Master 2 de carrières diplomatiques et internationales - Certificat d'administration électorale - Chargée des questions électorales à l'Administration des Nations unies au Timor oriental (2001-02) - Juriste auprès de la mission en Croatie de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) (2003) - A l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (Ofpra) et à la Cour nationale du droit d'asile (CNDA) (2004-10) - Chargée de mission pour l'Organisation internationale du travail (OIT) au ministère du Travail (2010-13) - Directrice adjointe des Relations sociales en charge des relations sociales internationales au Mouvement des entreprises de France (Medef) (2013-17) - Conseillère diplomatique au cabinet de Muriel Pénicaud, ministre du Travail (2017-18) - Cheffe du Pole Idées, Europe et International à La République en marche (LaREM) (2018-20) - Directrice de cabinet de Clément Beaune, secrétaire d'État aux Affaires européennes (2020-22)

► **Clément Beaune a également nommé à son cabinet :**

Directeur adjoint de cabinet (Politiques économiques et des transitions écologique et numérique) : **Antoine MALANDAIN**

Chef de cabinet : **Victor PACE**

Conseillère (Affaires générales et relations extérieures) :

Alizée SÉMON

Conseillère (Justice et affaires intérieures) : **Océane THIÉRIOT**

Conseiller (État de droit, jeunesse, société civile et prospective) :

Renaud DELPECH

Conseillère (Communication et presse) : **Matylda BRZEZINSKA**

Conseiller (Affaires parlementaires, en charge des relations avec les élus locaux) : **Arthur LE BER**

Conseillère technique (Égalité, entreprises responsables et fonds européens) : **Servane METZGER**

Conseillère technique (Communication digitale) :

Ophélie ADOLLE

Conseiller technique (Discours et prospective) : **Mattéo TORRES**

INTÉRIEUR

Cabinet du ministre

► **Pierre de BOUSQUET de FLORIAN** est nommé directeur de cabinet de Gérald Darmanin.



Préfet - Né le 12 juin 1954 - Licence de droit - IEP Paris - ENA (1982) - Directeur de cabinet du préfet de l'Indre (1982-83) - Chef de cabinet du préfet de la région Île-de-France (1983-85) - Sous-préfet d'Yssingeaux (1985-86) - Chef de cabinet d'Albin Chalandon, ministre de la Justice (1986-88) - Adjoint au directeur de la Communication du groupe Elf Aquitaine (1988-90) - Secrétaire général pour les affaires régionales de Basse-Normandie (1991-94) - Sous-préfet d'Aix-en-Provence (1994-95) - Représentant personnel du président de la République en Andorre et conseiller technique à la présidence de la République (1995-99) - Préfet de la Mayenne (1999-2002) - Directeur de la Surveillance du territoire au ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire (2002-07) - Préfet des Hauts-de-Seine (2007-09), du Pas-de-Calais (2009-12), puis des régions Haute-Normandie (janvier-déc 2012) et Languedoc-Roussillon (2012-15) - PDG de Civipol, société de conseil et de service spécialisée dans la sécurité intérieure, la protection civile et la gouvernance (2016-17) - Coordonnateur national du renseignement et de la lutte contre le terrorisme (2017-20)

► **Gérald Darmanin a également nommé à son cabinet :**

Directeur adjoint de cabinet : **Alexandre BRUGÈRE**

Directrice adjointe de cabinet : **Agnès THIBAUT-LECUIVRE**

Chef de cabinet : **Clément MÉRIC**

Conseiller auprès du ministre (Communication) : **Mathieu ELLERBACH**

Conseiller diplomatique : **Alexandre DIEBOLT**

Conseillère (Discours) : **Manon PERRIERE**

Conseillère (Élus) : **Chrystel HERNIO**

Conseiller (Libertés publiques, élections, cultes et administration territoriale) : **Flavio BONETTI**

Conseiller parlementaire (Corse) : **Grégory CANAL**

Conseillère (Justice) : **Charlotte HEMMERDINGER**

Conseillère technique (Presse) : **Sarah ERAULT ROIG**



ABONNEZ-VOUS A NOTRE BASE DE DONNÉES

WWW.TROMBINOSCOPE.COM

- Accès à la totalité de la base de données pendant 1 an
- Rapidité d'accès aux informations
- Recherche multicritère
- Information en temps réel
- Téléchargement de fichiers

JUSTICE

Cabinet du ministre

► **Jean-Denis COMBREXELLE** est nommé directeur de cabinet d'Eric Dupond-Moretti.



Conseiller d'État - Né le 26 novembre 1953 - Licence de droit - Attaché d'Administration centrale au ministère de l'Industrie (1978-82) - Conseiller au tribunal administratif de Lyon (1982-89) - Chargé de cours au Cnam de Lyon (1985-88), à l'IRA de Lyon et à l'Institut national du travail de Marcy-l'Étoile (1985-89) - Référendaire auprès du juge Grevisse à la Cour de justice des Communautés européennes (1989-93) - Conseiller au tribunal administratif de Paris (1993-94) - Commissaire du Gouvernement devant les formations contentieuses du Conseil d'État (1995-99) - Rapporteur adjoint au Conseil constitutionnel (1997-99) - Rapporteur général de la Commission pour les simplifications administratives au secrétariat général du Gouvernement (1999-2000) - Directeur adjoint des Affaires civiles et du Sceau au ministère de la Justice (1999-2001) - Directeur des Relations du travail au ministère de l'Emploi, de la Cohésion sociale et du Logement (2001-06) - Directeur général du Travail au ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social (2006-14) - Président de la section sociale (2014-18), puis du contentieux (2018-21) du Conseil d'État

► **Eric Dupond-Moretti a également nommé à son cabinet :**

Directrice adjointe de cabinet : **Laureline PEYREFITTE**
 Cheffe de cabinet : **Marie-Agnès KIKANO**
 Conseiller auprès du ministre (Questions législatives, parlementaires et politiques) : **Guillem GERVILLA**
 Conseillère (États-généraux de la justice) : **Bénédicte FAUVARQUE-COSSON**
 Conseiller (Politique pénale) : **Arnaud LARAIZE**
 Conseillère (Affaires civiles) : **Blandine GARDEY de SOOS**
 Conseiller (Politique pénitentiaire) : **Clément DI MARINO**
 Conseiller (Services judiciaires) : **Philippe BAISSUS**
 Conseillère (Social et modernisation) : **Laurence VENET-LOPEZ**
 Conseillère (Affaires européennes et internationales) : **Isabelle JEGOUZO**
 Conseillère (Politique judiciaire de la jeunesse) : **Claire-Marie CASANOVA**
 Conseiller budgétaire (Programme immobilier) : **Mathieu DI CRISTO**
 Conseiller (Communication et médias) : **Valentin DUCROS**

Administration centrale

► **Franck CHAULET** est nommé directeur de la Protection judiciaire de la jeunesse par intérim. Il remplace **Charlotte Caubel**, nommée secrétaire d'État à l'Enfance (revue 270).

OUTRE-MER

Cabinet de la ministre

► **Etienne DESPLANQUES** est nommé directeur de cabinet de Yaël Braun-Pivet.



Sous-préfet hors classe - Né le 29 juin 1980 - IEP Paris - ENA (2007) - Directeur de cabinet des préfets des Côtes-d'Armor (2007-09), puis de la région Guadeloupe (2009-12) - Directeur de cabinet du directeur général des Outre-mer au ministère des Outre-mer (2012-14) - Secrétaire général de la préfecture de la Drôme (2014-15) - Directeur de cabinet du préfet du Pas-de-Calais (2015-17) - Sous-directeur des Politiques publiques à la direction générale des Outre-mer du ministère de l'Intérieur (2017-20) - Secrétaire général de la préfecture des Yvelines (2020-22)

► **Yaël Braun-Pivet a également nommé à son cabinet :**

Directeur adjoint de cabinet : **Paul-Marie CLAUDON**
 Cheffe de cabinet : **Mathilde DURIEU DU PRADEL**
 Conseiller parlementaire (Élus locaux) : **Romain PINCHON**
 Conseiller (Économie et emploi) : **François-Xavier BOELL**
 Conseiller (Budget et finances locales) : **Guillaume VAILLE**
 Conseiller (Agriculture, pêche et mer) : **Etienne de LA FOUCHARDIERE**
 Conseiller (Affaires institutionnelles et régaliennes) : **Mejdi JAMEL**
 Conseillère (Presse et communication) : **Carolina ECHANDIA**
 Conseiller (Politique et discours) : **Nima AMIR HAERI**
 Conseillère (Transition écologique, énergie et logement) : **Charlotte LOGEAS**

PORTE-PAROLE DU GOUVERNEMENT

Cabinet de la secrétaire d'État

► **Thibault LECLERC** est nommé directeur de cabinet d'Olivia Grégoire.



Né le 19 juin 1985 - DUT de mesures physiques - Licence de communication - Maîtrise de communication de l'université du Québec à Montréal - Collaborateur parlementaire de François de Rugy, député de Loire-Atlantique (2013-14) puis de Véronique Massonneau, députée de la Vienne (2014-16) - Secrétaire national du parti Écologiste (2015-16) - Conseiller chargé de la communication du groupe écologiste à l'Assemblée nationale (2016-17) - Chargé de mission au pôle politique d'En Marche ! au sein de l'équipe de campagne d'Emmanuel Macron (2017) - Chef de cabinet de François de Rugy, président de l'Assemblée nationale (2017-18), puis ministre d'État, ministre de la Transition écologique et solidaire (2018-19) - Chargé de mission auprès de la secrétaire générale des Ministères chargés des Affaires sociales (mai-juil 2020) - Conseiller technique au cabinet de Jean Castex, Premier ministre (2020-22)

► **Olivia Grégoire a également nommé à son cabinet :**

Directeur adjoint de cabinet : **Jean BURKARD**
 Cheffe de cabinet, conseillère spéciale : **Baltis MÉJANES**
 Conseillère parlementaire (Élus locaux) : **My-Lan NGUYEN**
 Conseiller (Communication et presse) : **Florian KHICHANE**
 Conseiller (Argumentaire) : **Gabriel DELIGNY**
 Conseiller (Communication numérique et prospective) : **Grégoire CAZCARRA**
 Conseillère (Presse) : **Pauline WIENER**

RELATIONS AVEC LE PARLEMENT ET VIE DÉMOCRATIQUE

Cabinet du ministre délégué

► **Thomas GODMEZ** est nommé directeur de cabinet d'Olivier Véran.



Né le 29 octobre 1991 - ENS Cachan - IEP Paris - Conseiller au groupe Socialiste, républicain et citoyen de l'Assemblée nationale (2014-15) - Chargé de mission pour les affaires budgétaires au cabinet de Jean-Marie Le Guen, secrétaire d'État aux Relations avec le Parlement (2015-16) - Conseiller parlementaire au cabinet de Christophe Castaner, secrétaire d'État aux Relations avec le Parlement (fév-oct 2018), puis de Marc Fesneau, ministre chargé des Relations avec le Parlement (2018-19) - Directeur adjoint de cabinet de Marc Fesneau, ministre chargé des Relations avec le Parlement (2019-20), puis ministre délégué aux Relations avec le Parlement et à la

Participation citoyenne (2020-21) - Directeur de cabinet de Marc Fesneau, ministre délégué aux Relations avec le Parlement et à la Participation citoyenne (2021-22)

► **Olivier Véran a également nommé à son cabinet :**

Directrice adjointe de cabinet : **Margaux BONNEAU**
 Conseillère spéciale (Communication) : **Ségolène REDON**
 Cheffe de cabinet : **Anne-Caroline BERTHET**
 Chef adjoint de cabinet (Affaires réservées) : **Ludovic PEREIRA**
 Conseiller (Presse et communication digitale) : **Edouard SCHMIDT**
 Conseiller parlementaire : **Félix MEYSEN**
 Conseiller parlementaire : **Abel-Marie SOULLIER**
 Conseiller parlementaire : **Benjamin CHAIX**
 Conseiller parlementaire : **Thibault GENSOLLEN**
 Conseillère (Vie démocratique) : **Catherine PETIT**
 Conseiller (Affaires juridiques, budgétaires et européennes) : **Gaspard MONTBEYRE**

SANTÉ ET PRÉVENTION

Administration centrale

► **Départ : Etienne CHAMPION** était secrétaire général des ministères chargés des affaires sociales depuis 2020. Il a été nommé directeur adjoint de cabinet d'Elisabeth Borne (voir p. 34).

SOLIDARITÉS, AUTONOMIE ET PERSONNES HANDICAPÉES

Cabinet de la ministre

► **Jean-Benoît DUJOL** est nommé directeur de cabinet de Damien Abad.



Administrateur civil - Né le 9 mai 1978 - IEP Paris - ENA (2004) - Chargé de mission auprès du sous-directeur de l'Accès aux soins, de la Famille et des Accidents du travail (2004), puis chef du bureau des prestations familiales et des aides au logement (2004-07) à la direction de la Sécurité sociale du ministère de la Santé - Membre fondateur de l'Agence nouvelle des solidarités actives - Maître de conférence à l'IEP Paris (2004-07) - Conseiller technique au cabinet de Martin Hirsch, haut-commissaire aux Solidarités actives contre la pauvreté (2007-09) - Conseiller technique (2009), puis directeur adjoint de cabinet (2009-10) de Martin Hirsch, haut-commissaire aux Solidarités actives contre la pauvreté, haut-commissaire à la Jeunesse - Directeur de l'Agence du service civique (2010-12) - Sous-directeur de l'Accès aux soins, des Prestations familiales et des Accidents du travail à la direction de la Sécurité sociale (2012-14) - Délégué interministériel à la Jeunesse au ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports (2014-21) - Directeur de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et de la Vie associative au ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports (2014-21) - Directeur de projet pour le développement d'un dispositif d'accompagnement universel des jeunes en vue de leur accès à l'emploi auprès du délégué général à l'Emploi et à la Formation professionnelle (2021-22)

► **Damien Abad a également nommé à son cabinet :**

Chef de cabinet : **Antoine EVIN**
 Conseillère (Accès aux droits des personnes handicapées) : **Marianne CORNU-PAUCHET**
 Conseillère (Presse et communication) : **Victoire PERRIN**

SPORTS ET JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES

Cabinet de la ministre

► **Antoine GOBELET** est nommé directeur de cabinet d'Amélie Oudéa-Castéra.



Né le 14 juillet 1978 - Diplôme à l'université libre de Berlin - IEP Paris - Double diplôme franco-allemand de sciences sociales et politiques - ENA (2007) - Rédacteur au sein de l'antenne berlinoise de la Commission d'indemnisation des victimes de spoliations (Civs) (2001-02) - Au bureau Système financier international et préparation des sommets (2007-09), puis au bureau Épargne et marché financier (2009-11) à la direction générale du Trésor du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie - Responsable de la gestion des fonds propres et de la communication financière à la direction Finances et Stratégies du groupe La Banque postale (2011-12) - Conseiller au cabinet de Bernard Cazeneuve, ministre délégué aux Affaires européennes (2012-13), puis ministre délégué au Budget (2013-14) - Conseiller budgétaire au cabinet de Bernard Cazeneuve, ministre de l'Intérieur (2014-16) - Haut fonctionnaire adjoint chargé du développement durable auprès du secrétaire général du ministère de l'Intérieur (2017-20) - Directeur de l'Évaluation de la performance et des Affaires financières et immobilières au ministère de l'Intérieur (2016-20) - Secrétaire général de la préfecture de Paris et secrétaire général aux moyens mutualisés de la Préfecture de la région Ile-de-France (2020-22)

► **Amélie Oudéa-Castéra a également nommé à son cabinet :**

Directeur adjoint de cabinet (Suivi de l'organisation des jeux olympiques et paralympiques, ressources et financements du sport) :

Romain PAGES

Directeur adjoint du cabinet (Héritage des jeux olympiques et paralympiques, engagement sociétal et lien sport-éducation) :

Thomas CAILLEAU

Cheffe de cabinet : **Siane de CAMAS**

Cheffe adjointe de cabinet : **Lucie RENAULT-DIETSCHKE**

Conseiller (Éthique et intégrité sportives) : **David FOLTZ**

Conseiller (Stratégie, gouvernance et discours) :

Bertrand NICOLLE

Conseillère (Communication et presse) : **Marie GESQUIÈRE**

Conseillère (Inclusion, bénévolat, reconversion des sportifs de haut niveau) : **Gladys BEZIER**

Conseiller politique : **François MOREAU**

Conseiller (Haute performance, préparation olympique et paralympique, sport de haut niveau) : **Frank BIGNET**

Conseiller (Sport professionnel, économie du sport, e-sport, transition digitale et écologique) : **Mathieu CHARPENTIER**

TRANSFORMATION ET FONCTION PUBLIQUES

Cabinet de la ministre

► **Paul PÉNY** est nommé directeur de cabinet de Stanislas Guérini.



Administrateur civil - Né le 12 octobre 1960 - Maîtrise de droit public - IEP Paris - ENA (1987) - Attaché d'Administration centrale au secrétariat d'État à la Mer (1983-85) - Directeur de cabinet du préfet de la Charente-Maritime (1987-89) - Secrétaire général de la préfecture de la Lozère (1989-91) - Chef du bureau des affaires sociales, des pensions et du contentieux à la direction générale des Collectivités locales (DGCL) du ministère de l'Intérieur (1991-93) - Conseiller technique au cabinet de

Daniel Hoeffel, ministre délégué à l'Aménagement du territoire et aux Collectivités locales (1993-95) - Directeur de cabinet du directeur des Collectivités locales (1995) - Conseiller technique au cabinet de Dominique Perben, ministre de la Fonction publique, de la Réforme de l'État et de la Décentralisation (1995-97) - Chargé de mission auprès du directeur général des Collectivités locales (1997-98) - Sous-directeur des Élus locaux et de la Fonction publique territoriale à la DGCL (1998-2001) - Sous-directeur des Personnels, de la Formation et de l'Action sociale (2001-03) - Directeur des Ressources humaines au ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire (2003-05) - Directeur général de l'Administration et de la Fonction publique au ministère du Budget, de la Fonction publique, des Comptes publics et de la Réforme de l'État (2005-09) - Directeur général adjoint en charge des Ressources humaines de la RATP (2009-14) - Directeur des Ressources humaines du groupe Caisse des Dépôts, membre du comité exécutif du groupe Caisse des Dépôts (2014-22)

► **Stanislas Guérini a également nommé à son cabinet :**

Directeur adjoint de cabinet : **Pierre BOUILLON**
 Chef de cabinet : **Rémy DEJOU**

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Cabinet de la ministre

► **Mélanie MEGRAUD** est nommée directrice de cabinet d'Agnès Pannier-Runacher.



IEP Paris - Mines ParisTech - Diplôme universitaire de droit des entreprises en difficulté - Chargée de mission Développement durable et transport à la Présidence de la République (2011-12) - Chargée de projet Fusion-acquisition à SNCF Géodis (2012-16) - Adjointe au chef du bureau Économie des réseaux (2016-18), puis rapporteure au Comité interministériel de restructuration industrielle à la direction générale du Trésor (2018-20) - Directrice adjointe de cabinet d'Agnès Pannier-Runacher, ministre déléguée à l'Industrie (2020-22)

► **Agnès Pannier-Runacher a également nommé à son cabinet :**

Directeur adjoint de cabinet : **Pierre JÉRÉMIE**
 Conseiller auprès de la ministre : **François ROSENFELD**
 Cheffe de cabinet : **Caroline KRAUSER**
 Conseillère politique (Relations avec le Parlement) : **Célia AGOSTINI**
 Conseiller diplomatique : **Philippe DEPRÉDURAND**
 Conseiller adjoint (Médias et communication) : **Paul QUENTIN**
 Conseiller (Concertation et dialogue citoyen) : **Simon PECNARD**
 Conseillère (Médias et communication) : **Marjorie BOUCHARD**
 Conseiller (Réforme des marchés de l'électricité et filière nucléaire) : **Thomas TARDIVEAU**
 Conseiller (Approvisionnement gaz et pétrole et pouvoir d'achat) : **Nicolas MORIN**
 Conseiller (Énergies renouvelables et filières industrielles) : **Antonin MILZA**
 Conseillère budgétaire et fiscale : **Roxane MESTRIUS**

TRAVAIL, PLEIN EMPLOI ET INSERTION

Cabinet du ministre

► **Benjamin MAURICE** est nommé directeur de cabinet d'Olivier Dussopt.



Benjamin MAURICE - Licence de droit - IEP Paris - DEA de droit public interne - Essec - ENA (2007) - Responsable marketing, puis chef d'une agence commerciale Fret à la SNCF (1998-04) - Chef du bureau du financement de l'hospitalisation privée, puis directeur opérationnel de la mission Tarification à l'activité au ministère de la Santé (2007-10) - Chef du bureau des relations collectives du travail au ministère du Travail (2010-13) - Directeur du Dialogue social au sein de France Télévisions (2014-17) - Conseiller social au cabinet d'Elisabeth Borne, ministre chargée des Transports (2017-19) - Inspecteur général à l'Inspection générale des Affaires sociales (2019-22)

► **Olivier Dussopt a également nommé à son cabinet :**

Conseiller auprès du ministre (pouvoir d'achat et des mutations économiques et sociales) : **Paul-Antoine GEORGES**
 Directeur adjoint de cabinet : **Geoffroy de VITRY**
 Directrice adjointe de cabinet : **Bénédicte LEGRAND-JUNG**
 Cheffe de cabinet : **Elsa MICHONNEAU**
 Conseiller (Communication, presse et médias) : **Benjamin ROSMINI**
 Conseillère parlementaire : **Joséphine FOSSAERT**
 Conseiller (Chef de pôle Travail et retraites) : **Charles MAHY**
 Conseiller (Marché du travail et assurance chômage) : **Philippe ZAMORA**
 Conseillère (Accompagnement vers l'emploi) : **Kathleen AGBO**
 Conseiller (Retraites) : **Léo ROESCH**
 Conseillère (Insertion) : **Caroline DEKERLE**

Pour savoir QUI EST QUI et QUI FAIT QUOI en France en 2022 ?

Tome I Volume 1

« Gouvernement & Institutions »



► 18 000 personnes citées

► Fonctions

► Attributions

► Biographies

► Photos et coordonnées

Tome I Volume 2

« Parlement »



Tome II

« Régions, Départements & Communes »



PARUTION DÉCEMBRE 2022

Commandez sur
www.trombinoscope.com



**POLITICAL
INTELLIGENCE**

Dods. Insight, Intelligence, Impact.

Désormais sur une
nouvelle plateforme,
adaptée à vos besoins.

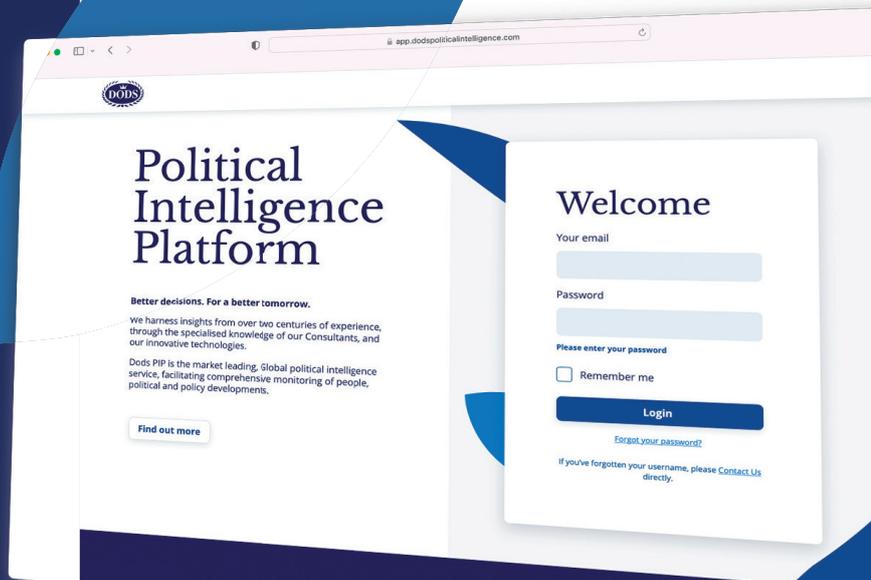
Plus de 13000
sources

Plus de 25 000
parties prenantes

Plus de 35
secteurs couverts

Plus de 30
consultants

Réservez un
essai gratuit



www.dodspoliticalintelligence.com

PARLEMENT

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES 2022

Résultats

► Voici la liste des députés élus ou réélus les 12 et 19 juin 2022 lors des élections législatives, présentés par département et par circonscription avec leur nuance politique. Les photos et biographies de tous les députés se trouvent sur notre site Internet et dans la prochaine édition du Trombinoscope consacrée au Parlement.

Ain (01)

1ère circ. : Xavier BRETON (LR), réélu
2ème circ. : Romain DAUBIÉ (Ensemble !), élu
3ème circ. : Olga GIVERNET (Ensemble !), réélue
4ème circ. : Jérôme BUISSON (RN), élu
5ème circ. : Damien ABAD (DVD), réélu

Aisne (02)

1ère circ. : Nicolas DRAGON (RN), élu
2ème circ. : Julien DIVE (LR), réélu
3ème circ. : Jean-Louis BRICOUT (NUPES), réélu
4ème circ. : José BEAURAIN (RN), élu
5ème circ. : Jocelyn DESSIGNY (RN), élu

Allier (03)

1ère circ. : Yannick MONNET (NUPES), élu
2ème circ. : Jorys BOVET (RN), élu
3ème circ. : Nicolas RAY (RN), élu

Alpes-de-Haute-Provence (04)

1ère circ. : Christian GIRARD (RN), élu
2ème circ. : Léo WALTER (NUPES), élu

Hautes-Alpes (05)

1ère circ. : Pascale BOYER (Ensemble !), réélue
2ème circ. : Joel GIRAUD (Ensemble !), élu

Alpes-Maritimes (06)

1ère circ. : Eric CIOTTI (LR), réélu
2ème circ. : Lionel TIVOLI (RN), élu
3ème circ. : Philippe PRADAL (Ensemble !), élu
4ème circ. : Alexandra MASSON (RN), élue
5ème circ. : Christelle D'INTORNI (LR), élue
6ème circ. : Bryan MASSON (RN), élu
7ème circ. : Eric PAUGET (LR), réélu
8ème circ. : Alexandra MARTIN (LR), élue
9ème circ. : Michèle TABAROT (LR), réélue

Ardèche (07)

1ère circ. : Hervé SAULIGNAC (NUPES), réélu
2ème circ. : Olivier DUSSOPT (Ensemble !), élu
3ème circ. : Fabrice BRUN (LR), réélu

Ardennes (08)

1ère circ. : Lionel VUIBERT (Ensemble !), élu
2ème circ. : Pierre CORDIER (LR), réélu
3ème circ. : Jean-Luc WARSMANN (DVD), réélu

Ariège (09)

1ère circ. : Bénédicte TAURINE (NUPES), réélu
2ème circ. : Laurent PANIFOUS (DVG), élu

Aube (10)

1ère circ. : Jordan GUITTON (RN), élu
2ème circ. : Valérie BAZIN-MALGRAS (LR), réélue
3ème circ. : Angélique RANC (RN), élue

Aude (11)

1ère circ. : Christophe BARTHÈS (RN), élu
2ème circ. : Frédéric FALCON (RN), élu
3ème circ. : Julien RANCOULE (RN), élu

Aveyron (12)

1ère circ. : Stéphane MAZARS (Ensemble !), réélu
2ème circ. : Laurent ALEXANDRE (NUPES), élu
3ème circ. : Jean-François ROUSSET (Ensemble !), élu

Bouches-du-Rhône (13)

1ère circ. : Sabrina AGRESTI ROUBACHE (Ensemble !), élu
2ème circ. : Claire PITOLLAT (Ensemble !), réélue
3ème circ. : Gisèle LELOUIS (RN), élue
4ème circ. : Manuel BOMPARD (NUPES), élu
5ème circ. : Hendrik DAVI (NUPES), élu
6ème circ. : Lionel ROYER-PERREAU (Ensemble !), élu
7ème circ. : Sébastien DELOGU (NUPES), élu
8ème circ. : Jean-Marc ZULESI (Ensemble !), réélu
9ème circ. : Joëlle MÉLIN (RN), élue
10ème circ. : José GONZALEZ (RN), élu
11ème circ. : Mohamed LAQHILA (Ensemble !), réélu
12ème circ. : Franck ALLISIO (RN), élu
13ème circ. : Pierre DHARRÉVILLE (NUPES), réélu
14ème circ. : Anne-Laurence PETEL (Ensemble !), réélue
15ème circ. : Romain BAUBRY (RN), élu
16ème circ. : Emmanuel TACHÉ DE LA PAGERIE (RN), élu

Calvados (14)

1ère circ. : Fabrice LE VIGOUREUX (Ensemble !), réélu
2ème circ. : Arthur DELAPORTE (NUPES), élu
3ème circ. : Jérémie PATRIER-LEITUS (Ensemble !), élu
4ème circ. : Christophe BLANCHET (Ensemble !), réélu
5ème circ. : Bertrand BOUYX (Ensemble !), réélu
6ème circ. : Elisabeth BORNE (Ensemble !), élue

Cantal (15)

1ère circ. : Vincent DESCOEUR (LR), réélu
2ème circ. : Jean-Yves BONY (LR), réélu

Charente (16)

1ère circ. : Thomas MESNIER (Ensemble !), réélu
2ème circ. : Sandra MARSAUD (Ensemble !), réélue
3ème circ. : Caroline COLOMBIER (RN), élue

Charente-Maritime (17)

1ère circ. : Olivier FALORNI (PRG), réélu
2ème circ. : Anne-Laure BABAULT (Ensemble !), élue
3ème circ. : Jean-Philippe ARDOUIN (Ensemble !), réélu
4ème circ. : Raphaël GERARD (Ensemble !), réélu
5ème circ. : Christophe PLASSARD (Ensemble !), élu

Cher (18)

1ère circ. : François CORMIER BOULIGEON (Ensemble !), réélu
2ème circ. : Nicolas SANSU (NUPES), élu
3ème circ. : Loïc KERVRAN (Ensemble !), réélu

Corrèze (19)

1ère circ. : Francis DUBOIS (LR), élu
2ème circ. : Frédérique MEUNIER (LR), réélue

Corse-du-Sud (2A)

1ère circ. : Laurent MARCANGELI (Ensemble !), élu
2ème circ. : Paul-André COLOMBANI (REG), réélu

Haute-Corse (2B)

1ère circ. : Michel CASTELLANI (RPS), réélu
2ème circ. : Jean-Félix ACQUAVIVA (RPS), réélu

Côte-d'Or (21)

1ère circ. : Didier MARTIN (Ensemble !), réélu
2ème circ. : Benoît BORDAT (Ensemble !), élu

3ème circ. : Fadila KHATTABI (Ensemble !), réélue
 4ème circ. : Hubert BRIGAND (LR), élu
 5ème circ. : Didier PARIS (Ensemble !), réélu

Côtes-d'Armor (22)

1ère circ. : Mickaël COSSON (Ensemble !), élu
 2ème circ. : Hervé BERVILLE (Ensemble !), réélu
 3ème circ. : Marc LE FUR (LR), réélu
 4ème circ. : Murielle LEPVRAUD (NUPES), élue
 5ème circ. : Eric BOTHOREL (Ensemble !), réélu

Creuse (23)

1ère circ. : Catherine COUTURIER (NUPES), élue

Dordogne (24)

1ère circ. : Pascale MARTIN (NUPES), élue
 2ème circ. : Serge MULLER (RN), élu
 3ème circ. : Jean-Pierre CUBERTAFON (Ensemble !), réélu
 4ème circ. : Sébastien PEYTAVIE (NUPES), élu

Doubs (25)

1ère circ. : Laurent CROIZIER (Ensemble !), élu
 2ème circ. : Eric ALAUZET (Ensemble !), réélu
 3ème circ. : Nicolas PACQUOT (Ensemble !), élu
 4ème circ. : Géraldine GRANGIER (RN), élue
 5ème circ. : Annie GENEVARD (LR), réélue

Drôme (26)

1ère circ. : Mireille CLAPOT (Ensemble !), réélue
 2ème circ. : Lisette POLLET (RN), élue
 3ème circ. : Marie POCHON (NUPES), élue
 4ème circ. : Emmanuelle ANTHOINE (LR), réélue

Eure (27)

1ère circ. : Christine LOIR (RN), élue
 2ème circ. : Katiana LEVASSEUR (RN), élue
 3ème circ. : Kévin MAUVIEUX (RN), élu
 4ème circ. : Philippe BRUN (NUPES), élu
 5ème circ. : Timothée HOUSSIN (RN), élu

Eure-et-Loir (28)

1ère circ. : Guillaume KASBARIAN (Ensemble !), réélu
 2ème circ. : Olivier MARLEIX (LR), réélu
 3ème circ. : Luc LAMIRAULT (Ensemble !), réélu
 4ème circ. : Philippe VIGIER (Ensemble !), réélu

Finistère (29)

1ère circ. : Annaïg LE MEUR (Ensemble !), réélue
 2ème circ. : Jean-Charles LARSONNEUR (DVC), réélu
 3ème circ. : Didier LE GAC (Ensemble !), réélu
 4ème circ. : Sandrine LE FEUR (Ensemble !), réélue
 5ème circ. : Graziella MELCHIOR (Ensemble !), réélue
 6ème circ. : Mélanie THOMIN (NUPES), élue
 7ème circ. : Liliana TANGUY (Ensemble !), réélue
 8ème circ. : Erwan BALANANT (Ensemble !), réélu

Gard (30)

1ère circ. : Yoann GILLET (RN), élu
 2ème circ. : Nicolas MEIZONNET (RN), élu
 3ème circ. : Pascale BORDES (RN), élue
 4ème circ. : Pierre MEURIN (RN), élu
 5ème circ. : Michel SALA (NUPES), élu
 6ème circ. : Philippe BERTA (Ensemble !), réélu

Haute-Garonne (31)

1ère circ. : Hadrien CLOUET (NUPES), élu
 2ème circ. : Anne STAMBACH-TERRENOIR (NUPES), élue
 3ème circ. : Corinne VIGNON (Ensemble !), réélue
 4ème circ. : François PIQUEMAL (NUPES), élu
 5ème circ. : Jean-François PORTARRIEU (Ensemble !), réélu
 6ème circ. : Monique IBORRA (Ensemble !), réélue
 7ème circ. : Christophe BEX (NUPES), élu

8ème circ. : Joël AVIRAGNET (NUPES), réélu
 9ème circ. : Christine ARRIGHI (NUPES), élue
 10ème circ. : Dominique FAURE (Ensemble !), élue

Gers (32)

1ère circ. : Jean-René CAZENEUVE (Ensemble !), réélu
 2ème circ. : David TAUPIAC (NUPES), élu

Gironde (33)

1ère circ. : Thomas CAZENAVE (Ensemble !), élu
 2ème circ. : Nicolas THIERRY (NUPES), élu
 3ème circ. : Loïc PRUD'HOMME (NUPES), réélu
 4ème circ. : Alain DAVID (NUPES), réélu
 5ème circ. : Grégoire de FOURNAS (RN), élu
 6ème circ. : Eric POUILLIAT (Ensemble !), réélu
 7ème circ. : Bérangère COUILLARD (Ensemble !), réélue
 8ème circ. : Sophie PANONACLE (Ensemble !), réélue
 9ème circ. : Sophie METTE (Ensemble !), réélue
 10ème circ. : Florent BOUDIÉ (Ensemble !), réélu
 11ème circ. : Edwige DIAZ (RN), élue
 12ème circ. : Pascal LAVERGNE (Ensemble !), élu

Hérault (34)

1ère circ. : Patricia MIRALLES (Ensemble !), réélue
 2ème circ. : Nathalie OZIOL (NUPES), élue
 3ème circ. : Laurence CRISTOL (Ensemble !), élue
 4ème circ. : Sébastien ROME (NUPES), élu
 5ème circ. : Stéphanie GALZY (RN), élue
 6ème circ. : Emmanuelle MÉNARD (DVD), réélue
 7ème circ. : Aurélien LOPEZ LIGUORI (RN), élu
 8ème circ. : Sylvain CARRIERE (NUPES), élu
 9ème circ. : Patrick VIGNAL (Ensemble !), réélu

Ille-et-Vilaine (35)

1ère circ. : Frédéric MATHIEU (NUPES), élu
 2ème circ. : Laurence MAILLART-MÉHAIGNERIE (Ensemble !), réélue
 3ème circ. : Claudia ROUAUX (NUPES), réélue
 4ème circ. : Mathilde HIGNET (NUPES), élue
 5ème circ. : Christine LE NABOUR-CLOAREC (Ensemble !), réélue
 6ème circ. : Thierry BENOIT (Ensemble !), réélu
 7ème circ. : Jean-Luc BOURGEOUX (LR), réélu
 8ème circ. : Mickaël BOULOUX (NUPES), élu

Indre (36)

1ère circ. : François JOLIVET (Ensemble !), réélu
 2ème circ. : Nicolas FORISSIER (LR), réélu

Indre-et-Loire (37)

1ère circ. : Charles FOURNIER (NUPES), élu
 2ème circ. : Daniel LABARONNE (Ensemble !), réélu
 3ème circ. : Henri ALFANDARI (Ensemble !), élu
 4ème circ. : Fabienne COLBOC (Ensemble !), réélue
 5ème circ. : Sabine THILLAYE (Ensemble !), réélue

Isère (38)

1ère circ. : Olivier VÉRAN (Ensemble !), élu
 2ème circ. : Cyrielle CHATELAIN (NUPES), élue
 3ème circ. : Élisabeth MARTIN (NUPES), élue
 4ème circ. : Marie-Noëlle BATTISTEL (NUPES), réélue
 5ème circ. : Jérémie IORDANOFF (NUPES), élu
 6ème circ. : Alexis JOLLY (RN), élu
 7ème circ. : Yannick NEUDER (LR), élu
 8ème circ. : Caroline ABADIE (Ensemble !), réélue
 9ème circ. : Elodie JACQUIER-LAFORGE (Ensemble !), réélue
 10ème circ. : Marjolaine MEYNIER-MILLEFERT (Ensemble !), réélue

Jura (39)

1ère circ. : Danielle BRULEBOIS (Ensemble !), réélue
 2ème circ. : Marie-Christine DALLOZ (LR), réélue
 3ème circ. : Justine GRUET (LR), élue

Landes (40)

1ère circ. : Geneviève DARRIEUSSECQ (Ensemble !), élue
 2ème circ. : Lionel CAUSSE (Ensemble !), réélu
 3ème circ. : Boris VALLAUD (NUPES), réélu

Loir-et-Cher (41)

1ère circ. : Marc FESNEAU (Ensemble !), élu
 2ème circ. : Roger CHUDEAU (RN), élu
 3ème circ. : Christophe MARION (Ensemble !), élu

Loire (42)

1ère circ. : Quentin BATAILLON (Ensemble !), élu
 2ème circ. : Andrée TAURINYA (NUPES), élue
 3ème circ. : Emmanuel MANDON (Ensemble !), élu
 4ème circ. : Dino CINIERI (LR), réélu
 5ème circ. : Antoine VERMOREL-MARQUES (LR), élu
 6ème circ. : Jean-Pierre TAITTE (LR), élu

Haute-Loire (43)

1ère circ. : Isabelle VALENTIN (LR), réélue
 2ème circ. : Jean-Pierre VIGIER (LR), réélu

Loire-Atlantique (44)

1ère circ. : Mounir BELHAMITI (Ensemble !), élu
 2ème circ. : Andy KERBRAT (NUPES), élu
 3ème circ. : Ségolène AMIOT (NUPES), élue
 4ème circ. : Julie LAERNOES (NUPES), élue
 5ème circ. : Sarah EL HAIRY (Ensemble !), élue
 6ème circ. : Jean-Claude RAUX (NUPES), élu
 7ème circ. : Sandrine JOSSO (Ensemble !), réélue
 8ème circ. : Matthias TAVEL (NUPES), élu
 9ème circ. : Yannick HAURY (Ensemble !), réélu
 10ème circ. : Sophie ERRANTE (Ensemble !), réélu

Loiret (45)

1ère circ. : Stéphanie RIST (Ensemble !), réélue
 2ème circ. : Caroline JANVIER (Ensemble !), réélue
 3ème circ. : Mathilde PARIS (RN), élue
 4ème circ. : Thomas MÉNAGÉ (RN), élu
 5ème circ. : Anthony BROUSSE (Ensemble !), élu
 6ème circ. : Richard RAMOS (Ensemble !), réélu

Lot (46)

1ère circ. : Aurélien PRADIÉ (LR), réélu
 2ème circ. : Huguette TIEGNA (Ensemble !), réélue

Lot-et-Garonne (47)

1ère circ. : Michel LAUZZANA (Ensemble !), réélu
 2ème circ. : Hélène LAPORTE (RN), élue
 3ème circ. : Annick COUSIN (RN), élue

Lozère (48)

1ère circ. : Pierre MOREL A L'HUISSIER (UDI), réélu

Maine-et-Loire (49)

1ère circ. : François GERNIGON (Ensemble !), élu
 2ème circ. : Stella DUPONT (Ensemble !), réélue
 3ème circ. : Anne-Laure BLIN (LR), réélue
 4ème circ. : Laëtitia SAINT-PAUL (Ensemble !), réélue
 5ème circ. : Denis MASSEGLIA (Ensemble !), réélu
 6ème circ. : Nicole DUBRE CHIRAT (Ensemble !), réélue
 7ème circ. : Philippe BOLO (Ensemble !), réélu

Manche (50)

1ère circ. : Philippe GOSELIN (LR), réélu
 2ème circ. : Bertrand SORRE (Ensemble !), réélu
 3ème circ. : Stéphane TRAVERT (Ensemble !), réélu
 4ème circ. : Anna PIC (NUPES), élue

Marne (51)

1ère circ. : Xavier ALBERTINI (Ensemble !), élu
 2ème circ. : Anne-Sophie FRIGOUT (RN), élue

3ème circ. : Eric GIRARDIN (Ensemble !), réélu
 4ème circ. : Lise MAGNIER (Ensemble !), réélu
 5ème circ. : Charles de COURSON (DVD), réélu

Haute-Marne (52)

1ère circ. : Christophe BENTZ (RN), élu
 2ème circ. : Laurence ROBERT-DEHAULT (RN), élue

Mayenne (53)

1ère circ. : Guillaume GAROT (NUPES), réélu
 2ème circ. : Géraldine BANNIER (Ensemble !), réélue
 3ème circ. : Yannick FAVENNEC (Ensemble !), réélu

Meurthe-et-Moselle (54)

1ère circ. : Carole GRANDJEAN (Ensemble !), réélue
 2ème circ. : Emmanuel LACRESSE (Ensemble !), élu
 3ème circ. : Martine ETIENNE (NUPES), élue
 4ème circ. : Thibault BAZIN (LR), réélu
 5ème circ. : Dominique POTIER (DVG), réélu
 6ème circ. : Caroline FIAT (NUPES), réélue

Meuse (55)

1ère circ. : Bertrand PANCHER (PRV), réélu
 2ème circ. : Florence GOULET (RN), élue

Morbihan (56)

1ère circ. : Anne LE HÉNANFF (Ensemble !), élu
 2ème circ. : Jimmy PAHUN (Ensemble !), réélu
 3ème circ. : Nicole LE PEIH (Ensemble !), réélue
 4ème circ. : Paul MOLAC (REG), réélu
 5ème circ. : Lysiane MÉTAYER (Ensemble !), élue
 6ème circ. : Jean-Michel JACQUES (Ensemble !), réélu

Moselle (57)

1ère circ. : Belkhir BELHADDAD (Ensemble !), réélu
 2ème circ. : Ludovic MENDES (Ensemble !), réélu
 3ème circ. : Charlotte LEDUC (NUPES), réélue
 4ème circ. : Fabien DI FILIPPO (LR), réélu
 5ème circ. : Vincent SEITLINGER (LR), élu
 6ème circ. : Kévin PFEFFER (RN), élu
 7ème circ. : Alexandre LOUBET (RN), élu
 8ème circ. : Laurent JACOBELLI (RN), élu
 9ème circ. : Isabelle RAUCH (Ensemble !), réélu

Nièvre (58)

1ère circ. : Perrine GOULET (Ensemble !), réélue
 2ème circ. : Patrice PERROT (Ensemble !), réélu

Nord (59)

1ère circ. : Adrien QUATENNENS (NUPES), réélu
 2ème circ. : Ugo BERNALICIS (NUPES), réélu
 3ème circ. : Benjamin SAINT-HUILE (DVG), élu
 4ème circ. : Brigitte LISO (Ensemble !), réélue
 5ème circ. : Victor CATTEAU (RN), élu
 6ème circ. : Charlotte PARMONTIER-LECOQ (Ensemble !), réélue
 7ème circ. : Félicie GÉRARD (Ensemble !), élue
 8ème circ. : David GUIRAUD (NUPES), élu
 9ème circ. : Violette SPILLEBOUT (Ensemble !), élue
 10ème circ. : Gérald DARMANIN (Ensemble !), élu
 11ème circ. : Roger VICOT (NUPES), élu
 12ème circ. : Michaël TAVERNE (RN), élu
 13ème circ. : Christine DECODTS (Ensemble !), élue
 14ème circ. : Paul CHRISTOPHE (Ensemble !), réélu
 15ème circ. : Pierrick BERTELOOT (RN), élu
 16ème circ. : Matthieu MARCHIO (RN), élu
 17ème circ. : Thibaut FRANCOIS (RN), élu
 18ème circ. : Guy BRICOUT (UDI), réélu
 19ème circ. : Sébastien CHENU (RN), réélu
 20ème circ. : Fabien ROUSSEL (NUPES), réélu
 21ème circ. : Béatrice DESCAMPS (Ensemble !), réélu

Oise (60)

1ère circ. : Victor HABERT-DASSAULT (LR), réélu
 2ème circ. : Philippe BALLARD (RN), élu
 3ème circ. : Alexandre SABATOU (RN), élu
 4ème circ. : Eric WOERTH (Ensemble !), réélu
 5ème circ. : Pierre VATIN (LR), réélu
 6ème circ. : Michel GUINIOT (RN), élu
 7ème circ. : Maxime MINOT (LR), réélu

Orne (61)

1ère circ. : Chantal JOURDAN (NUPES), réélue
 2ème circ. : Véronique LOUWAGIE (LR), réélue
 3ème circ. : Jérôme NURY (LR), réélu

Pas-de-Calais (62)

1ère circ. : Emmanuel BLAIRY (RN), élu
 2ème circ. : Jacqueline MAQUET (Ensemble !), réélue
 3ème circ. : Jean-Marc TELLIER (NUPES), élu
 4ème circ. : Philippe FAIT (Ensemble !), élu
 5ème circ. : Jean-Pierre PONT (Ensemble !), réélu
 6ème circ. : Christine ENGRAND (RN), élue
 7ème circ. : Pierre-Henri DUMONT (LR), réélu
 8ème circ. : Bertrand PETIT (NUPES), élu
 9ème circ. : Caroline PARMENIER (RN), élue
 10ème circ. : Thierry FRAPPÉ (RN), élu
 11ème circ. : Marine LE PEN (RN), réélue
 12ème circ. : Bruno BILDE (RN), réélu

Puy-de-Dôme (63)

1ère circ. : Marianne MAXIMI (NUPES), élue
 2ème circ. : Christine PIRÈS BEAUNE (NUPES), réélue
 3ème circ. : Laurence VICHNIEVSKY (Ensemble !), réélue
 4ème circ. : Delphine LINGEMANN (Ensemble !), élue
 5ème circ. : André CHASSAIGNE (NUPES), réélu

Pyrénées-Atlantiques (64)

1ère circ. : Josy POUHEYTO (Ensemble !), réélue
 2ème circ. : Jean-Paul MATTEI (Ensemble !), réélu
 3ème circ. : David HABIB (DVG), réélu
 4ème circ. : Inaki ECHANIZ (NUPES), élu
 5ème circ. : Florence LASSERRE (Ensemble !), réélue
 6ème circ. : Vincent BRU (Ensemble !), réélu

Hautes-Pyrénées (65)

1ère circ. : Sylvie FERRER (NUPES), élue
 2ème circ. : Benoit MOURNET (Ensemble !), élu

Pyrénées-Orientales (66)

1ère circ. : Sophie BLANC (RN), élue
 2ème circ. : Anaïs SABATINI (RN), élu
 3ème circ. : Sandrine DOGOR-SUCH (RN), élue
 4ème circ. : Michèle MARTINEZ (RN), élue

Bas-Rhin (67)

1ère circ. : Sandra REGOL (NUPES), élue
 2ème circ. : Emmanuel FERNANDES (NUPES), élu
 3ème circ. : Bruno STUDER (Ensemble !), réélu
 4ème circ. : Françoise BUFFET (Ensemble !), élue
 5ème circ. : Charles SITZENSTUHL (Ensemble !), élu
 6ème circ. : Louise MOREL (Ensemble !), élu
 7ème circ. : Patrick HETZEL (LR), réélu
 8ème circ. : Stéphanie KOCHERT (Ensemble !), élue
 9ème circ. : Vincent THIEBAUT (Ensemble !), réélu

Haut-Rhin (68)

1ère circ. : Brigitte KLINKERT (Ensemble !), élue
 2ème circ. : Hubert OTT (Ensemble !), élu
 3ème circ. : Didier LEMAIRE (Ensemble !), élu
 4ème circ. : Raphaël SCHELLENBERGER (LR), réélu
 5ème circ. : Olivier BECHT (Ensemble !), réélu
 6ème circ. : Bruno FUCHS (Ensemble !), réélu

Rhône (69)

1ère circ. : Thomas RUDIGOZ (Ensemble !), réélu
 2ème circ. : Hubert JULIEN-LAFERRIERE (NUPES), réélu
 3ème circ. : Marie-Charlotte GARIN (NUPES), élue
 4ème circ. : Anne BRUGNERA (Ensemble !), réélu
 5ème circ. : Blandine BROCARD (Ensemble !), réélue
 6ème circ. : Gabriel AMARD (NUPES), élu
 7ème circ. : Alexandre VINCENDET (LR), élu
 8ème circ. : Nathalie SERRE (LR), réélue
 9ème circ. : Alexandre PORTIER (LR), élu
 10ème circ. : Thomas GASSILLOUD (Ensemble !), réélu
 11ème circ. : Jean-Luc FUGIT (Ensemble !), réélu
 12ème circ. : Cyrille ISAAC-SIBILLE (Ensemble !), réélu
 13ème circ. : Sarah TANZILLI (Ensemble !), élue
 14ème circ. : Idir BOUMERTIT (NUPES), élu

Haute-Saône (70)

1ère circ. : Antoine VILLEDIEU (RN), élu
 2ème circ. : Emeric SALMON (RN), élu

Saône-et-Loire (71)

1ère circ. : Benjamin DIRX (Ensemble !), réélu
 2ème circ. : Josiane CORNELOUP (LR), réélue
 3ème circ. : Rémy REBEYROTTE (Ensemble !), réélu
 4ème circ. : Cécile UNTERMAIER (NUPES), réélue
 5ème circ. : Louis MARGUERITTE (Ensemble !), élu

Sarthe (72)

1ère circ. : Julie DELPECH (Ensemble !), élue
 2ème circ. : Marietta KARAMANLI (NUPES), réélue
 3ème circ. : Eric MARTINEAU (Ensemble !), élu
 4ème circ. : Elise LÉBOUCHER (NUPES), élue
 5ème circ. : Jean-Carles GRELLIER (Ensemble !), réélu

Savoie (73)

1ère circ. : Marina FERRARI (Ensemble !), élue
 2ème circ. : Vincent ROLLAND (LR), réélu
 3ème circ. : Emilie BONNIVARD (LR), réélue
 4ème circ. : Jean-François COULOMME (NUPES), élu

Haute-Savoie (74)

1ère circ. : Véronique RIOTTON (Ensemble !), réélue
 2ème circ. : Antoine ARMAND (Ensemble !), élu
 3ème circ. : Christelle PETEX-LEVET (LR), réélue
 4ème circ. : Virginie DUBY-MULLER (LR), réélue
 5ème circ. : Anne-Cécile VIOLLAND (Ensemble !), élue
 6ème circ. : Xavier ROSEREN (Ensemble !), réélu

Paris (75)

1ère circ. : Sylvain MAILLARD (Ensemble !), réélu
 2ème circ. : Gilles LE GENDRE (Ensemble !), réélu
 3ème circ. : Stanislas GUERINI (Ensemble !), réélu
 4ème circ. : Astrid PANOSYAN-BOUVET (Ensemble !), élue
 5ème circ. : Julien BAYOU (NUPES), élu
 6ème circ. : Sophia CHIKIROU (NUPES), élue
 7ème circ. : Clément BEAUNE (Ensemble !), élu
 8ème circ. : Eva SAS (NUPES), élue
 9ème circ. : Sandrine ROUSSEAU (NUPES), élue
 10ème circ. : Rodrigo ARENAS (NUPES), élu
 11ème circ. : Maud GATEL (Ensemble !), réélue
 12ème circ. : Olivia GREGOIRE (Ensemble !), élue
 13ème circ. : David AMIEL (Ensemble !), élu
 14ème circ. : Benjamin HADDAD (Ensemble !), élu
 15ème circ. : Danièle SIMONNET (NUPES), élue
 16ème circ. : Sarah LEGRAIN (NUPES), élue
 17ème circ. : Danièle OBONO (NUPES), réélue
 18ème circ. : Aymeric CARON (NUPES), élu

Seine-Maritime (76)

1ère circ. : Damien ADAM (Ensemble !), réélu
 2ème circ. : Annie VIDAL (Ensemble !), réélue
 3ème circ. : Hubert WULFRANC (NUPES), réélu

4ème circ. : Alma DUFOUR (NUPES), élue
 5ème circ. : Gérard LESEUL (NUPES), réélu
 6ème circ. : Sébastien JUMEL (NUPES), réélu
 7ème circ. : Agnès FIRMIN LE BODO (Ensemble !), réélue
 8ème circ. : Jean-Paul LECOQ (NUPES), réélu
 9ème circ. : Marie-Agnès POUSSIER-WINSBACK (Ensemble !), élue
 10ème circ. : Xavier BATUT (Ensemble !), réélu

Seine-et-Marne (77)

1ère circ. : Aude LUQUET (Ensemble !), réélue
 2ème circ. : Frédéric VALLETOUX (Ensemble !), élu
 3ème circ. : Jean-Louis THIÉRIOT (LR), réélu
 4ème circ. : Isabelle PERIGAULT (LR), élue
 5ème circ. : Franck RIESTER (Ensemble !), élu
 6ème circ. : Béatrice ROULLAUD (RN), élue
 7ème circ. : Ersilia SOUDAIS (NUPES), élue
 8ème circ. : Hadrien GHOMI (Ensemble !), élu
 9ème circ. : Michèle PEYRON (Ensemble !), réélue
 10ème circ. : Maxime LAISNEY (NUPES), élu
 11ème circ. : Olivier FAURE (NUPES), réélu

Yvelines (78)

1ère circ. : Charles RODWELL (Ensemble !), élu
 2ème circ. : Jean-Noël BARROT (Ensemble !), réélu
 3ème circ. : Béatrice PIRON (Ensemble !), réélue
 4ème circ. : Marie LEBEC (Ensemble !), réélue
 5ème circ. : Yaël BRAUN-PIVET (Ensemble !), réélue
 6ème circ. : Natalia POZYREFF (Ensemble !), réélue
 7ème circ. : Nadia HAI (Ensemble !), élue
 8ème circ. : Benjamin LUCAS (NUPES), élu
 9ème circ. : Bruno MILLIENNE (Ensemble !), réélu
 10ème circ. : Aurore BERGÉ (Ensemble !), réélue
 11ème circ. : William MARTINET (NUPES), élu
 12ème circ. : Karl OLIVE (Ensemble !), élu

Deux-Sèvres (79)

1ère circ. : Bastien MARCHIVE (Ensemble !), élu
 2ème circ. : Delphine BATHO (NUPES), réélue
 3ème circ. : Jean-Marie FIÉVET (Ensemble !), réélu

Somme (80)

1ère circ. : François RUFFIN (NUPES), réélu
 2ème circ. : Barbara POMPILI (Ensemble !), élue
 3ème circ. : Emmanuel MAQUET (LR), réélu
 4ème circ. : Jean-Philippe TANGUY (RN), élu
 5ème circ. : Yael MENACHE (RN), élue

Tarn (81)

1ère circ. : Frédéric CABROLIER (RN), élu
 2ème circ. : Karen ERODI (NUPES), élue
 3ème circ. : Jean TERLIER (Ensemble !), réélu

Tarn-et-Garonne (82)

1ère circ. : Valérie RABAULT (NUPES), réélue
 2ème circ. : Marine HAMELET (RN), élue

Var (83)

1ère circ. : Yannick CHENEVAR (Ensemble !), élu
 2ème circ. : Laure LAVALETTE (RN), élue
 3ème circ. : Stéphane RAMBAUD (RN), élu
 4ème circ. : Philippe LOTTIAUX (RN), élu
 5ème circ. : Julie LECHANTEUX (RN), élue
 6ème circ. : Frank GILETTI (RN), élu
 7ème circ. : Frédéric BOCCALETTI (RN), élu
 8ème circ. : Philippe SCHRECK (RN), élu

Vaucluse (84)

1ère circ. : Joris HEBRARD (RN), élu
 2ème circ. : Bénédicte AUZANOT (RN), élue
 3ème circ. : Hervé de LÉPINAU (RN), élu
 4ème circ. : Marie-France LORHO (RN), réélue
 5ème circ. : Jean-François LOVISOLO (Ensemble !), élu

Vendée (85)

1ère circ. : Philippe LATOMBE (Ensemble !), réélu
 2ème circ. : Béatrice BELLAMY (Ensemble !), élue
 3ème circ. : Stéphane BUCHOU (Ensemble !), réélu
 4ème circ. : Véronique BESSE (DVD), élue
 5ème circ. : Pierre HENRIET (Ensemble !), réélu

Vienne (86)

1ère circ. : Lisa BELLUCO (NUPES), élue
 2ème circ. : Sacha HOULIÉ (Ensemble !), réélu
 3ème circ. : Pascal LECAMP (Ensemble !), élu
 4ème circ. : Nicolas TURQUOIS (Ensemble !), réélu

Haute-Vienne (87)

1ère circ. : Damien MAUDET (NUPES), élu
 2ème circ. : Stéphane DELAUTRETTE (NUPES), élu
 3ème circ. : Manon MEUNIER (NUPES), élue

Vosges (88)

1ère circ. : Stéphane VIRY (LR), réélu
 2ème circ. : David VALENCE (Ensemble !), élu
 3ème circ. : Christophe NAEGELEN (UDI), réélu
 4ème circ. : Jean-Jacques GAULTIER (LR), réélu

Yonne (89)

1ère circ. : Daniel GRENON (RN), élu
 2ème circ. : André VILLIERS (Ensemble !), réélu
 3ème circ. : Julien ODOUL (RN), élu

Territoire de Belfort (90)

1ère circ. : Ian BOUCARD (LR), réélu
 2ème circ. : Florian CHAUCHE (NUPES), élu

Essonne (91)

1ère circ. : Farida AMRANI (NUPES), élue
 2ème circ. : Nathalie DA CONCEICAO CARVALHO (RN), élue
 3ème circ. : Alexis IZARD (Ensemble !), élu
 4ème circ. : Marie-Pierre RIXAIN (Ensemble !), réélue
 5ème circ. : Paul MIDY (Ensemble !), élu
 6ème circ. : Jérôme GUEDJ (NUPES), élu
 7ème circ. : Robin REDA (Ensemble !), réélu
 8ème circ. : Nicolas DUPONT-AIGNAN (DLF), réélu
 9ème circ. : Marie GUÉVENOUX (Ensemble !), réélue
 10ème circ. : Antoine LÉAUMENT (NUPES), élu

Hauts-de-Seine (92)

1ère circ. : Elsa FAUCILLON (NUPES), réélue
 2ème circ. : Francesca PASQUINI (NUPES), élue
 3ème circ. : Philippe JUVIN (LR), élu
 4ème circ. : Sabrina SEBAIHI (NUPES), élue
 5ème circ. : Céline CALVEZ (Ensemble !), réélue
 6ème circ. : Constance LE GRIP (Ensemble !), réélue
 7ème circ. : Pierre CAZENEUVE (Ensemble !), élu
 8ème circ. : Prisca THEVENOT (Ensemble !), élue
 9ème circ. : Emmanuel PELLERIN (Ensemble !), élu
 10ème circ. : Gabriel ATTAL (Ensemble !), élu
 11ème circ. : Aurélien SAINTOUL (NUPES), élu
 12ème circ. : Jean-Louis BOURLANGES (Ensemble !), réélu
 13ème circ. : Maud BREGEON (Ensemble !), élue

Seine-Saint-Denis (93)

1ère circ. : Eric COQUEREL (NUPES), réélu
 2ème circ. : Stéphane PEU (NUPES), réélu
 3ème circ. : Thomas PORTES (NUPES), élu
 4ème circ. : Soumya BOUROUHA (NUPES), élue
 5ème circ. : Raquel GARRIDO (NUPES), élue
 6ème circ. : Bastien LACHAUD (NUPES), réélu
 7ème circ. : Alexis CORBIÈRE (NUPES), réélu
 8ème circ. : Fatiha KELOUA HACHI (NUPES), élue
 9ème circ. : Aurélie TROUVÉ (NUPES), élue
 10ème circ. : Nadège ABOMANGOLI (NUPES), élue
 11ème circ. : Clémentine AUTAIN (NUPES), réélue

12ème circ. : Jérôme LEGAVRE (NUPES), élu

Val-de-Marne (94)

1ère circ. : Frédéric DESCROZAILLE (Ensemble !), réélu
 2ème circ. : Clémence GUETTÉ (NUPES), élue
 3ème circ. : Louis BOYARD (NUPES), élu
 4ème circ. : Maud PETIT (Ensemble !), réélu
 5ème circ. : Mathieu LEFEVRE (Ensemble !), élu
 6ème circ. : Guillaume GOUFFIER-CHA (Ensemble !), réélu
 7ème circ. : Rachel KEKE (NUPES), élue
 8ème circ. : Michel HERBILLON (LR), réélu
 9ème circ. : Isabelle SANTIAGO (NUPES), réélue
 10ème circ. : Mathilde PANOT (NUPES), réélue
 11ème circ. : Sophie TAILLÉ-POLIAN (NUPES), élue

Val-d'Oise (95)

1ère circ. : Emilie CHANDLER (Ensemble !), élue
 2ème circ. : Guillaume VUILLETET (Ensemble !), réélu
 3ème circ. : Cécile RILHAC (Ensemble !), réélue
 4ème circ. : Naïma MOUTCHOU (Ensemble !), réélu
 5ème circ. : Paul VANNIER (NUPES), élu
 6ème circ. : Estelle FOLEST (Ensemble !), élue
 7ème circ. : Dominique DA SILVA (Ensemble !), réélue
 8ème circ. : Carlos Martens BILONGO (NUPES), élu
 9ème circ. : Arnaud LE GALL (NUPES), élu
 10ème circ. : Aurélien TACHÉ (NUPES), réélu

Guadeloupe (971)

1ère circ. : Olivier SERVA (DVG), réélu
 2ème circ. : Christian BAPTISTE (DVG), élu
 3ème circ. : Max MATHIASIN (DVD), réélu
 4ème circ. : Elie CALIFER (DVG), élu

Martinique (972)

1ère circ. : Jiovanny WILLIAM (DVG), élu
 2ème circ. : Marcellin NADEAU (REG), élu
 3ème circ. : Johnny HAJJAR (DVG), élu
 4ème circ. : Jean-Philippe NILOR (PCF), réélu

Guyane (973)

1ère circ. : Jean-Victor CASTOR (REG), élu
 2ème circ. : Davy RIMANE (DVG), élu

La Réunion (974)

1ère circ. : Philippe NAILLET (DVG), réélu
 2ème circ. : Karine LEBON (DVG), réélue
 3ème circ. : Nathalie BASSIRE (DVD), réélue
 4ème circ. : Emeline K'BIDI (NUPES), élue
 5ème circ. : Jean-Hugues RATENON (NUPES), réélu
 6ème circ. : Frédéric MAILLOT (NUPES), élu
 7ème circ. : Perceval GAILLARD (NUPES), élu

Saint-Barthélemy et Saint-Martin (977)

1ère circ. : Frantz GUMBS (Ensemble !), élu

Saint-Pierre-et-Miquelon (975)

1ère circ. : Stéphane LENORMAND (DVD), élu

Mayotte (976)

1ère circ. : Estelle YOUSOUFFA (DIV), élue
 2ème circ. : Mansour KAMARDINE (LR), réélu

Wallis-et-Futuna (986)

1ère circ. : Mikaele SEO (DVC), élu

Polynésie française (987)

1ère circ. : Tematai LE GAYIC (NUPES), élu
 2ème circ. : Steve CHAILLOUX (NUPES), élu
 3ème circ. : Moetai BROTHERRSON (NUPES), réélu

Nouvelle-Calédonie (988)

1ère circ. : Philippe DUNOYER (Ensemble !), réélu
 2ème circ. : Nicolas METZDORF (Ensemble !), élu

Français établis hors de France

1ère circ. : Roland LESCURE (Ensemble !), réélu
 2ème circ. : Eléonore CAROIT (Ensemble !), élue
 3ème circ. : Alexandre HOLROYD (Ensemble !), réélu
 4ème circ. : Pieyre-Alexandre ANGLADE (Ensemble !), réélu
 5ème circ. : Stéphane VOJETTA (DVC), réélu
 6ème circ. : Marc FERRACCI (Ensemble !), élu
 7ème circ. : Frédéric PETIT (Ensemble !), réélu
 8ème circ. : Meyer HABIB (UDI), réélu
 9ème circ. : Karim BEN CHEÏKH (NUPES), élu
 10ème circ. : Amélia LAKRAFI (Ensemble !), réélue
 11ème circ. : Anne GENETET (Ensemble !), réélue

SÉNAT

Organismes extraparlimentaires

► Nominations :

Commission de concertation du commerce : **Serge BABARY** devient membre.

Commission nationale de la déontologie et des alertes en matière de santé publique et d'environnement : **Brigitte DEVÉSA** devient membre en remplacement de Jocelyne Guidez.

Conseil national de l'air : **Guillaume CHEVROLLIER** devient membre en remplacement de Jean-François Husson.

CORPS D'ÉTAT

COUR DES COMPTES

► **Gwladys de CASTRIES** est nommée secrétaire générale adjointe de la Cour des comptes. Elle remplace **Anastasia İline**, en fonction depuis 2021, nommée directrice adjointe de Pap Ndiaye (voir p. 37).



Conseillère référendaire à la Cour des comptes - Né le 22 février 1984 - IEP Bordeaux - Master d'administration et de gestion publique - CNFPT - Inet - Cheffe du service des affaires générales à la direction des Systèmes d'information (2010-12), directrice-adjointe, puis directrice des Bâtiments et de la Logistique (2012-17) du conseil départemental de Seine-Saint-Denis - Rapporteuse extérieure à la Cour des Comptes (2017-22)

Trombinoscope

LES PROCHAINS THÈMES DE LA REVUE DE JUILLET 2022 :

- Énergies renouvelables
- Relocalisation industrielle
- Loi sur le pouvoir d'achat

Pour la publicité au sein des dossiers, contactez :
 Delphine Léguillon dleguillon@trombinoscope.com - T. + 33 1 55 62 68 75

CONSEIL RÉGIONAL

PAYS DE LA LOIRE

► **Départ : Xavier DAUDIN CLAVAUD** quitte les fonctions de directeur général des Services du conseil régional des Pays de la Loire qu'il occupait depuis 2013. Il est nommé directeur de cabinet de Christophe Béchu, ministre délégué aux Collectivités locales (voir p.36).

CONSEILS DÉPARTEMENTAUX

DOUBS

► **Emmanuel FAIVRE** devient directeur général des Services du conseil départemental du Doubs. Il remplace **Philippe Jamet** qui occupait ces fonctions depuis 2019.



Né en 1977 - Doctorat d'aménagement du territoire et géographie économique - Chef de service à l'agence de développement économique (2005-08), chef du service Aménagement, logement et affaires européennes (2008-10), directeur de cabinet du président (2010-12), puis directeur général des Services (2012-22) du conseil départemental de la Haute-Saône

LOIR-ET-CHER

► **Cyrille BONVILLAIN** devient directeur général des Services du conseil départemental de Loir-et-Cher. Il remplace **Xavier Patier** qui occupait ces fonctions depuis 2017 et qui est admis à faire valoir ses droits à la retraite.



Né en avril 1971 - IEP Paris - DESS de politiques publiques locales - Inet - Auditeur IHEDN - Conseiller technique au cabinet du président du conseil général du Nord et assistant parlementaire au Parlement européen (1996-98) - Directeur de cabinet du maire de Saint-Dizier, président de la communauté de communes de Saint-Dizier (1998-2000) - Directeur général des Services de la Ville et de la Communauté de communes de Saint-Dizier (2000-03) - Directeur du Développement économique territorial et international du conseil général du Bas-Rhin (2005-13) - Directeur général adjoint des Services du conseil départemental de Loir-et-Cher (2013-22)

COMMUNES

LAVAL

► **Rogatien BOUCHEREAU** est nommé directeur de cabinet du maire de Laval. Il remplace **Camille Lachenaud** qui occupait ces fonctions depuis 2020.



IEP - Master de management des politiques publiques - INHESJ - Chargé de mission à la Ville de La Rochelle (2007-10) - Directeur de cabinet du maire d'Elbeuf-sur-Seine (2010-12) - Directeur de cabinet d'un adjoint au maire de Paris (2012-14) - Directeur de cabinet du maire de Trappes (2014-22)

SAINT-ETIENNE

► **Départ : Véronique LANDRA** quitte les fonctions de directrice générale des Services de la Ville de Saint-Etienne qu'elle occupait depuis 2019.

PRÉFECTURE DE POLICE DE PARIS

► **Départ : Marie-Emmanuelle ASSIDON** était secrétaire générale de la zone de défense et de sécurité de la préfecture de police de Paris depuis 2020. Elle est nommée conseillère, cheffe du pôle Affaires intérieures au cabinet de la Première ministre (voir p. 34)

PRÉFECTURES DE RÉGIONS

CENTRE-VAL-DE-LOIRE

► **Départ : Simon KARLESKIND** quitte les fonctions de sous-préfet à la relance du préfet de la région Centre-Val-de-Loire, préfet du Loiret qu'il occupait depuis 2020.

PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

► **Départ : Benoît MOURNET** quitte les fonctions de sous-préfet à la relance auprès du préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud, préfet des Bouches-du-Rhône qu'il occupait depuis 2020.

LA RÉUNION

► **Nathalie INFANTE** est nommée secrétaire générale pour les affaires régionales de La Réunion auprès du préfet de la région Réunion. Elle remplace **Pascal Gauci** qui occupait ces fonctions depuis 2019 et qui a été nommé secrétaire général de la préfecture des Hauts-de-Seine (revue 270).



Née le 7 décembre 1971 - Maîtrise de russe et de civilisation russe - DESS de relations internationales - Inalco - ENA (2008) - Chargée de la formation de cadres export sur la zone Europe centrale et orientale (1997) - Chargée de cours en relations internationales (1998-99) - Officier de protection à l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (Ofpra), mise à disposition en qualité de rapporteure à la Commission de recours des réfugiés (CRR) (2000-05) - Inspectrice de l'Administration au ministère de l'Intérieur, de l'Outre-mer, des Collectivités territoriales et de l'Immigration (2008-12) - Conseillère technique (2012-13), puis conseillère (2013-14) au cabinet de Victorin Lurel, ministre des Outre-mer - Conseillère au cabinet de George Pau-Langevin, ministre des Outre-mer (2014-15) - Directrice régionale de la Caisse des dépôts Réunion-Océan Indien (2015-22)

PRÉFECTURES DE DÉPARTEMENTS

ARDENNES

► **Hélène HESS** est nommée sous-préfète de Sedan. Elle remplace **Sophie Pagès** qui occupait ces fonctions depuis 2019 et qui a été nommée directrice de cabinet de la préfète des Deux-Sèvres (revue 269).

DEA de droit privé - Cycle de perfectionnement des administrateurs à l'ENA - Directrice des Ressources humaines, du Budget et de l'Immobilier à la préfecture de la Seine-Saint-Denis (2011-16) - Cheffe du service de gestion opérationnelle à la préfecture de Police de Paris (2016-19) - Cheffe du bureau du partenariat associatif au ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse (2019-22)

AUBE

► **Départ** : **Mohamed ABALHASSANE** était sous-préfet de Bar-sur-Aube depuis 2020. Il a été nommé directeur de cabinet du préfet du Haut-Rhin (voir p.53).

AUDE

► **Départ** : **Simon CHASSARD** était secrétaire général de la préfecture de l'Aude depuis 2020. Il est nommé directeur adjoint du cabinet de Christophe Béchu, ministre délégué chargé des collectivités territoriales (voir p.36).

CORSE

► **Magali CHAPEY** est nommée directrice de cabinet du préfet de Corse, succédant ainsi à **Mejdi Jamel** qui occupait ces fonctions depuis 2020 et qui est nommé conseiller affaires institutionnelles et régaliennes au cabinet de Yaël Braun-Pivet, ministre des Outre-Mer (voir p.41).



Licence d'histoire - IEP Aix-en-Provence - DEA de relations internationales - IRA Bastia - Adjointe au chef de la section Fraude documentaire au bureau de la nationalité, des titres d'identité et de voyage au ministère de l'Intérieur (2004-06) - Adjointe au chef du département de la dépense de l'État à la délégation générale à l'Outre-Mer du ministère de l'Intérieur (2007-10) - Cheffe du bureau des ressources humaines à la préfecture de la région Guyane (2010-14) - Cheffe du service interministériel de défense et de protection civile au cabinet de la préfecture de l'Yonne (2015-17) - Secrétaire générale de la sous-préfecture du Havre (2017-20) - Sous-préfète de Vendôme (2020-22)

CHER

► **Anne-Charlotte BERTRAND** est la nouvelle sous-préfète de Vierzon, succédant ainsi à **Nathalie Lenski** qui occupait ces fonctions depuis 2020.



Doctorat vétérinaire - Cheffe de service Santé et protection animales à la direction des Services vétérinaires (2005-09) - Cheffe de service Eau, environnement et forêt à la direction départementale des Territoires de l'Oise (2009-14) - Cheffe de service Agriculture, pêche et environnement à l'Agence de service et de paiement de la Haute-Vienne (2014-15) - Secrétaire générale de la direction départementale des Territoires de l'Oise (2015-21) - Directrice du Secrétariat général commun départemental de l'Oise (2021-22)

CÔTES D'ARMOR

► **Serge DELRIEU** est nommé sous-préfet de Guingamp. Il remplace **Dominique Laurent** qui occupait ces fonctions depuis 2020 et qui a été nommée sous-préfète de Sarreguemines (voir p.53).



Administrateur civil - Né le 8 juillet 1962 - Études supérieures de droit public - IRA Lyon - Cycle supérieur de perfectionnement des administrateurs à l'ENA - Auditeur IHEDN - Au service du courrier général, des associations et des élus à la présidence de la République (1985-91) - Conseiller municipal (1989-95), 1er adjoint au maire (1995-2008), puis conseiller municipal délégué (2008-16) des Pavillons-sous-Bois - Vice-président du Syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères de Seine-Saint-Denis (2008-14) - Chef du bureau des finances (1994), puis du bureau des affaires économiques et de l'insertion sociale à la préfecture du Val-d'Oise (1994-96) - A la direction des Libertés publiques et des Affaires juridiques (1996-2000), puis à la direction générale des Collectivités locales (2000-02) du ministère de l'Intérieur - Membre du bureau (2001-09), puis vice-président (2009-14) du Centre interdépartemental de gestion de la Petite couronne - Chef de cabinet de François Loos, ministre délégué à l'Enseignement supérieur et à la Recherche (mai-juin 2002), puis de Claudie Haigneré, ministre déléguée à la Recherche et aux Nouvelles technologies (juin 2002-janv 2003) - Chargé de mission pour la globalisation des crédits des préfectures à la direction de la Modernisation et de l'Action territoriale du ministère de l'Intérieur (2003) - Chef du 6ème bureau de la police générale à la préfecture de police de Paris (2003-05) - Délégué régional pour la 1ère couronne d'Ile-de-France au Centre national de la fonction publique territoriale (2005-14) - Adjoint au chef du bureau Infrastructure à l'état-major de la marine (2006-08) - Chargé de mission pour le droit de l'armement au Contrôle général des armées (2009), puis à la direction des Affaires juridiques (2009-13) du ministère de la Défense - Préfigurateur de la mission interministérielle de commémoration des deux guerres mondiales au cabinet de Kader Arif, ministre délégué aux Anciens combattants (2013) - Directeur adjoint des Missions de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (2013-16) - Sous-préfet de Saint-Flour (2016-20), puis de Pontarlier (2020-22)

DOUBS

► **Nicolas ONIMUS** est nommé sous-préfet de Pontarlier. Il remplace **Serge Delrieu** qui occupait ces fonctions depuis 2020 et qui a été nommé sous-préfet de Guingamp.



Né le 5 janvier 1972 - Institut européen des hautes études internationales - Ipag - DESS d'aménagement du territoire et de gestion des collectivités - ENSPTT - Auditeur interne à la direction de l'audit de France Télécom (1997-99) - Responsable du marketing opérationnel à l'agence de l'Isère chez France Télécom (1999-2002) - Responsable du développement du marketing et conseiller du directeur général de l'Office des postes et télécommunications de la Polynésie française (2003-04) - Directeur de cabinet du préfet de la Dordogne (2005-06) - Premier conseiller aux chambres des comptes de Franche-Comté, de Rhône-Alpes et de Polynésie française (2007-16) - Président de section à la chambre régionale des comptes de Bourgogne-Franche-Comté (2016-20) - Sous-préfet de Saint-Pierre et de La Trinité (2020-22)

FINISTÈRE

► **Départ** : **David FOLTZ** quitte les fonctions de directeur de cabinet du préfet du Finistère qu'il occupait depuis 2021.

GARD

► **Départ : Iulia SUC** quitte les fonctions de directrice de cabinet de la préfète du Gard qu'elle occupait depuis 2020. Elle a été nommée cheffe de cabinet d'Isabelle Rome, ministre déléguée chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes, de la diversité et de l'égalité des chances (voir p.39).

MOSELLE

► **Dominique LAURENT** devient sous-préfète de Sarreguemines, succédant ainsi à **Christophe Salin** qui occupait ces fonctions depuis 2013 et qui a fait valoir ses droits à la retraite.



Sous-préfète - Née le 16 juin 1960 - IRA Metz - Diplôme de la chambre de commerce franco-allemande - IHEDN - Assistante de français au lycée de Bitburg (Allemagne) (1981-82) - Secrétaire en chef de la sous-préfecture de Boulay (1984-85) - Cheffe de bureau des collectivités locales à la sous-préfecture de Compiègne (1985-97) - Secrétaire générale de la sous-préfecture de Senlis (1997-2001) - Directrice du service administratif et financier du secrétariat général pour les affaires régionales (Sgar) de Rhône-alpes (2001-04) - Chargée de mission au Sgar de Lorraine (2004-09) - Administratrice civile affectée au ministère de l'Intérieur, de l'Outre-mer et des Collectivités territoriales (2009) - Cheffe du bureau des marchés publics à la sous-direction des Finances et de la Performance à la direction des Ressources et des Compétences de la Police nationale (2009-11) - Sous-préfète de Molsheim (2011-13) - Secrétaire générale de la préfecture des Alpes-de-Haute-Provence (2013-14) - Sous-préfète de Bergerac (2014-18), puis de Guingamp (2018-22)

PYRÉNÉES-ORIENTALES

► **Départ : Thibaut FELIX** quitte les fonctions de sous-préfet à la relance auprès du préfet des Pyrénées-Orientales qu'il occupait depuis 2020. Il est nommé conseiller technique aménagement du territoire au cabinet de la Première ministre (voir p.34).

HAUT-RHIN

► **Mohamed ABALHASSANE** est nommé directeur de cabinet du préfet du Haut-Rhin. Il remplace **Natacha Parée** qui occupait ces fonctions depuis janvier 2022.



DEA d'histoire contemporaine à la Universidad de La Laguna (Espagne) - Chef de la section Formation continue, apprentissage et recrutement à la division du personnel civil de la région maritime Méditerranée (2002-04), puis chef de la section Personnel civil à la direction des Ressources humaines du groupement aéromobile de la section technique de l'Armée de terre (2004-07) au ministère de la Défense - Chef du service Conseil statutaire et recrutement-emploi au Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Drôme (2008) - Adjoint au chef du bureau des ressources humaines, chargé de la régionalisation des missions RH (2009-10), puis chef du bureau des ressources humaines et de l'action sociale (2010-16) à la préfecture de la région Languedoc-Roussillon et de l'Hérault - Chef du bureau de l'évaluation des politiques publiques et de la prospective au ministère des Outre-Mer (2016-18) - Chef de cabinet du préfet du Val-de-Marne (2018-20) - Sous-préfet de Bar-sur-Aube (2020-22)

PARIS

► **Départ : Antoine GOBELET** quitte les fonctions de secrétaire général aux moyens mutualisés de la préfecture de la région Ile-de-France et secrétaire général de la préfecture de Paris qu'il occupait depuis 2020. Il est nommé directeur de cabinet d'Amélie Oudéa-Castéra, ministre des Sports (voir p.42).

YVELINES

► **Départ : Etienne DESPLANQUES** quitte les fonctions de secrétaire général de la préfecture des Yvelines qu'il occupait depuis 2020 et secrétaire général de la préfecture de Paris qu'il occupait depuis 2020. Il est nommé directeur de cabinet de Yaël Braun-Pivet, ministre des Outre-mer (voir p.41).

► **Audrey BACONNAIS-ROSEZ** est nommée directrice de cabinet du préfet des Yvelines, succédant ainsi à **Thomas Lavielle** qui occupait ces fonctions depuis 2020 et qui est nommé chef de cabinet de la Première ministre (voir p.34).



Sous-préfète - Née en 1978 - Diplôme d'ingénieur de l'École nationale supérieure des ingénieurs des études et techniques d'armement (Ensieta) - Ingénier hydrographe embarquée au Service hydrographique et océanographique de la marine de Brest, conduite de campagnes scientifiques à bord de navires civils et militaires français et britanniques (2003-06) - Cheffe du bureau Environnement de la préfecture maritime de l'Atlantique à Brest (2006-08) - Information Officer à la Commission Opar (15 États et l'Union européenne), en charge de la protection de l'environnement marin de l'Atlantique du Nord-Est (2008-11) - Architecte Systèmes d'information à la direction générale de l'Armement du ministère de la Défense (2011-14) - Directrice de cabinet du préfet de l'Aude (2014-16) - Secrétaire générale de la préfecture de la Haute-Marne (2016-17) - Sous-préfète de Sartène (2017-19) - Cheffe du bureau de la qualité et du pilotage de la performance de l'administration territoriale à la direction de la Modernisation de l'administration territoriale (2019-22)

HAUTE-VIENNE

► **Jean-Philippe AURIGNAC** est nommé secrétaire général de la préfecture de la Haute-Vienne. Il succède à **Jérôme Descours** qui occupait ces fonctions depuis 2016 et qui est admis à faire valoir ses droits à la retraite.



Sous-préfet - Né le 6 juin 1968 - IEP Bordeaux - DESS de droit des affaires et fiscalité - INTEFP - Chargé de mission à la direction régionale du Travail, de l'Emploi et de la Formation professionnelle (DRTEFP) (1995-2001) et chargé de mission auprès du préfet (1997) de la région Aquitaine - Enseignant à l'IEP Bordeaux (1996-2010) et à l'université Bordeaux II (2001-10) - Responsable du pôle Études, évaluation et prospective à la DRTEFP d'Aquitaine (2001) - Inspecteur du Travail à la direction départementale du Travail, de l'Emploi et de la Formation professionnelle de la Gironde (2002-06) - Directeur adjoint aux DRTEFP de Poitou-Charentes (2007), puis d'Aquitaine (2007-08) - Chargé de mission auprès du préfet de la région Aquitaine (2008-11) - Directeur délégué de l'Unité territoriale de la Gironde à la direction régionale des Entreprises, de la Concurrency, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi d'Aquitaine (2011-12) - Sous-préfet de Jonzac (2012-14) - Directeur de cabinet du préfet de la Dordogne (2014-16) - Secrétaire général de la préfecture du Cantal (2016-18) - Directeur de cabinet du président du conseil départemental de la Charente-Maritime (2018-21)

SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON

► **Départ** : Etienne de LA FOUCHARDIÈRE quitte les fonctions de secrétaire général de la préfecture de Saint-Pierre-et-Miquelon qu'il occupait depuis 2020. Il est nommé conseiller en charge de l'agriculture au cabinet de Yaël Braun-Pivet, ministre des Outre-mer (voir p.41).

TRINITÉ ET SAINT-PIERRE

► **Départ** : Nicolas ONIMUS quitte les fonctions de sous-préfet de la Trinité et de Saint-Pierre qu'il occupait depuis 2020. Il devient sous-préfet de Pontarlier (voir p.52).

AUTRES MOUVEMENTS

CNRS

► **Mehdi GMAR** devient directeur général de CNRS Innovation.



DEA de l'Institut national polytechnique de Grenoble (INPG) - Diplôme d'ingénieur Génie génétique, option nucléaire de Grenoble INP-Phelma - Doctorat de Grenoble INP - Responsable du laboratoire Simulation et validation des systèmes au CEA (2007-12) - Directeur exécutif de la plateforme technologique en radiothérapie et imagerie associé Doseo, responsable d'un département de recherche technologique et d'innovation en instrumentation et intelligence artificielle (2013-16) à l'institut LIST de CEA Tech - Directeur adjoint de programme Valorisation de la recherche au Commissariat général à l'investissement (2016-17), puis au Secrétariat général pour l'investissement (2018-19) - Directeur de l'Institut de diffusion technologique CEA Tech en région (2019-21) - Conseiller au cabinet de Frédérique Vidal, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (2021-22)

CENTRE HOSPITALIER DES QUINZE-VINGTS

► **Nils AVANTURIER** est nommé directeur général adjoint et directeur chargé des Ressources humaines, de l'Organisation et des Affaires médicales du centre hospitalier des Quinze-Vingts.



IEP Paris - Université Luigi Bocconi - EHESP - Chargé de mission auprès de la direction générale de l'Agence régionale de santé d'Île de France (juil-déc 2012) - Conseiller technique auprès d'un adjoint au maire à la mairie de Paris (2013-14) - Directeur adjoint au Centre Hospitalier Intercommunal André Grégoire (2017-18) - Directeur des Achats (2017-18), puis directeur des Achats, services économiques et logistiques (2018-19) du Groupement Hospitalier des territoires de Grand Paris Nord-Est - Directeur de cabinet adjoint du directeur général à l'Agence régionale de santé d'Île de France (2019-20) - Conseiller technique au cabinet de Jean Castex, Premier ministre (2020-22)

COMMUNAUTÉ URBAINE LE HAVRE SEINE MÉTROPOLE

► **Claire-Sophie TASIAS** devient directrice générale des Services de la communauté urbaine Le Havre Seine Métropole



IEP Bordeaux - École nationale du Trésor - Inet - Adjointe au chef de secteur Avancement-notation au bureau chargé de la gestion des personnels de catégorie B et C (2003-05), puis chargée de zone CEI-Asie du Sud-Est à la Mission de coopération internationale (2005-09) de la direction générale de la Comptabilité publique - Directrice déléguée aux Ports, Aéroports et Voies navigables (2010-14), puis directrice des Finances et du Budget (2014-15) du conseil régional de Bretagne - Directrice générale adjointe Ressources de l'Établissement public territorial Vallée Sud-Grand Paris (2015-17) - Directrice générale des services de la Ville de Maisons-Alfort (2017-20) - Conseillère au cabinet de Jean-Baptiste Djebbari, ministre délégué aux Transports (2020-22)

OFFICE FRANÇAIS DE LA BIODIVERSITÉ (OFB)

► **Vincent HULIN** devient directeur de projet Centre de ressources à l'Office français de la biodiversité (OFB).



Docteur-ingénieur écologue - Né le 11 novembre 1981 - Engref - INA Paris-Grignon - Doctorat d'écologie - Membre, trésorier, secrétaire, puis président de l'association Maison des arbres et des oiseaux (1992-2006) - Enseignant-moniteur, puis attaché temporaire d'enseignement et de recherche à la faculté des sciences d'Orsay de l'université Paris-Sud XI (2004-08) - Membre, puis président de l'association d'éducation à l'environnement Ateliers de l'environnement (2006-12) - Chargé de mission Biodiversité et schéma régional de cohérence écologique au conseil régional d'Île-de-France (2008-12) - Responsable de la recherche chez CDC Biodiversité, filiale de la Caisse des dépôts dédiée à la biodiversité (2012-16) - Conseiller au cabinet de Barbara Pompili, secrétaire d'État à la Biodiversité (2016-17) - Chef du service Programmes et partenariats nationaux à la direction de l'Appui aux politiques publiques de l'Agence française pour la biodiversité (2017-18) - Adjoint, puis directeur de l'Expertise au Muséum national d'histoire naturelle (2018-20) - Conseiller au cabinet de Barbara Pompili, ministre de la Transition écologique (2020-22)

EXPERTISE FRANCE

► **Charlotte GROPPPO** devient cheffe de projet sur les questions de genre et d'égalité femmes-hommes chez Expertise France.



Née le 26 novembre 1988 - Licence de sciences politiques à l'université de Bologne (Italie) - IEP Paris - Master 2 de management des organisations internationales à l'École de commerce Luigi Bocconi de Milan - Master de recherche en sociologie du genre et développement - Doctorat d'Etat de sociologie sur les politiques publiques d'égalité femmes-hommes au prisme de l'intersectionnalité - Chargée de mission Égalité femmes-hommes et lutte contre les discriminations à la Ville de Nanterre (2014-15) - Chargée d'étude Recherche et évaluation au secrétariat d'État à l'Égalité entre les femmes et les hommes (2015-19) - Vice-présidente Plaidoyer du comité national ONU Femmes France (2016-19) - Responsable Société civile au sein du secrétariat général du Forum Génération Égalité (2019-20) - Conseillère au cabinet d'Elisabeth Moreno, ministre déléguée à l'Égalité entre les femmes et les hommes, à la Diversité et à l'Égalité des chances (2020-22)

FÉDÉRATION FRANÇAISE DES CLUBS OMNISPORTS (FFCO)

► **Denis LAFOUX** redevient directeur général de la Fédération française des clubs omnisports (FFCO)



Né le 17 mai 1984 - Directeur d'un club omnisports à l'Association sportive ambarésienne (2007-15) - Délégué régional Nouvelle Aquitaine (2013-15) et Pays de la Loire (depuis 2021) du Conseil social du mouvement sportif (Cosmos) - Administrateur du Conseil social du mouvement sportif (depuis 2015) - Chargé d'enseignement sur les enjeux du milieu associatif et la convention collective aux universités du Mans et de Bordeaux (2013-21) - Directeur général de la Fédération française des clubs omnisports (FFCO) (2015-21 et depuis juin 2022) - Membre titulaire, représentant du collège économique de la Conférence régionale du sport-Pays de la Loire (2021) - Conseiller au cabinet de Roxana Maracineanu, ministre déléguée aux Sports (2021-22)

SOCIÉTÉ DU GRAND PARIS

► **Anne-Céline IMBAUD-DE TROGOFF** est nommée directrice déléguée au Développement de la Société du Grand Paris.



Née le 2 février 1986 - Licence de philosophie - IEP Paris - Inet - Responsable du pôle Finances et contrôle de gestion à la direction des Finances de la Communauté d'agglomération Est Ensemble (2011-13) - Maître de conférences en finances publiques à l'IEP Paris (2012-15) - Intervenante en culture générale à l'Institut 4.10 (2014-19) - Rapporteuse extérieure à la 4ème chambre et à la formation inter-juridictions Finances publiques locales de la Cour des comptes (2013-19) - Rapporteuse au sein de la commission de contrôle des organismes de gestion des droits d'auteur et des droits voisins (2017-19) - Administratrice à la commission des Finances du Sénat, responsable du pôle local (2019-20) - Conseillère au cabinet d'Olivier Dussopt, ministre délégué aux Comptes publics (2020-22)

SOCIÉTÉ LE NICKEL

► **Nathalie BAKHACHE** devient secrétaire générale de la Société Le Nickel.



Née le 23 juillet 1985 - Licence de philosophie, options sociologie et philosophie politique - Master d'affaires publiques à l'IEP Paris - ENA (2010) - Sous-préfète en charge de la planification du sommet Afrique-France à Nice auprès du préfet des Alpes-Maritimes (avr-juin 2010) - Directrice de cabinet des préfets de la Drôme (2010-12), puis du Var (2012-13) - Adjointe au sous-directeur de la Sécurité du public (2013-15) et sous-directrice par intérim de la Sécurité du public (oct 2013-fév 2014) à la direction des Transports et de la Protection du public de la préfecture de police de Paris - Secrétaire générale adjointe de la préfecture de la Guyane (2015-17) - Directrice de cabinet du directeur général des Étrangers en France (2017-19) - Experte de haut-niveau, cheffe de la mission en charge de la modernisation et de la simplification pour le ministère à la direction de la Modernisation et de l'Administration territoriale (2019-20) - Missions liées à la gestion de la crise du Covid-19 au sein du pôle Étrangers, transports, frontières, affaires étrangères au Centre interministériel de crise (mars-mai 2020) et sous-préfète en renfort du préfet de région Guyane pour la gestion interministérielle de la crise (juillet 2020) - Directrice adjointe de cabinet d'Amélie de Montchalin, ministre de la Transformation et de la Fonction publique (2020-22)

DEFACTO

► **Charlotte GOUNOT** est chargée du funding, des risques et de la stratégie prudentielle au sein de la start-up Defacto.



Ingénieure du corps des ponts, des eaux et des forêts - Née le 11 août 1989 - Polytechnique - MSc de Structural Engineering de l'University of California San Diego - Ms politiques et actions publiques de l'ENPC & École Agro ParisTech - Adjointe en charge de la tutelle de l'Agence française de développement (Multifin2) (2014-16), puis adjointe en charge des affaires bancaires (Bancfin1) (2016-18) à la direction générale du Trésor - Responsable de la cellule des opérations de marché à l'Agence France Trésor (2018-20) - Conseillère au cabinet de Bruno Le Maire, ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance (2020-22)

ROCHE DIAGNOSTICS FRANCE

► **Jean-Marie CABRIÈRES** est nommé directeur de la Communication et de la RSE chez Roche Diagnostics France.



IEP Aix-en-Provence et Paris - Master de communication et de marketing - Consultant junior chez i&e Burson (2010-11) - Consultant chez Elan Edelman (2011-12) - Consultant senior chez APCO (2013-16) - Conseiller Communication au cabinet du président (2016-18), puis responsable de la communication et de l'événementiel (2018-21) au conseil départemental de l'Isère - Conseiller au cabinet de Brigitte Bourguignon, ministre déléguée à l'Autonomie (2021-22)

SEGULA TECHNOLOGIES

► **Etienne MELLIANI** est nommé Key Sector Manager Transports chez Segula Technologies.



École nationale supérieure maritime du Havre - Master de droit public - Officier de la marine marchande (DFDS Seaways) (2015-19) - Expert maritime au cabinet d'expertises maritimes Melliani (Rouen) (2015-19) - Chargé de mission juridique aux Armateurs de France (mars-sept 2019) - Chef adjoint de cabinet (2020-22), puis chef de cabinet (janv-mai 2022) au cabinet de Jean-Baptiste Djebbari, ministre délégué aux Transports

GROUPE PUBLICIS

► **Clément LÉONARDUZZI** devient vice-président en charge de l'ensemble des activités d'influence en France, président de l'agence Publicis Consultants et de l'agence Publicis Live Paris, membre du comité exécutif au sein de l'agence Publicis



Né en novembre 1979 - IEP Bordeaux - Master de relations européennes et lobbying - Consultant chez Edelman (2002-03) - Consultant, puis consultant senior au sein du groupe TBWA (2003-08) - Directeur conseil chez Euro RSCG C&O (2008-09) - Responsable du département Presse et relations publiques (2009-10), puis directeur de la Communication de la Fédération française des sociétés d'assurance (2010-11) - Fondateur de Clekom Conseil (2011) - Directeur général (2013-15), puis président (2015-17) de l'agence de communication Ella Factory - Président de Publicis Consultants (2017-20) - Conseiller Communication à la présidence de la République (2020-21) - Conseiller spécial à la présidence de la République (2021-22)

FGS GLOBAL

► **Yves-Marie CANN** devient managing director au sein de FGS Global.



Né en 1979 - Formation en communication politique et sociale - DEA de sciences politiques - Au sein du département Opinion et stratégies d'entreprises à l'Ifop (2004-11) - Directeur adjoint du pôle Opinion Corporate à l'Institut CSA (2011-15) - Directeur des Études politiques à l'Institut Elabe (2015-17) - Conseiller au cabinet de François de Rugy, président de l'Assemblée nationale (2017-18) - Conseiller au cabinet d'Agnès Pannier-Runacher, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Économie et des Finances (2018-20) - Conseiller au cabinet d'Agnès Pannier-Runacher, ministre déléguée à l'Industrie (2020-21) - Conseiller auprès d'Agnès Pannier-Runacher, ministre déléguée à l'Industrie (2021-22)

PHYTEIS

► **Eléonore LEPRETTRE** devient directrice de la Communication et des Affaires publiques chez Phyteis.



Née le 8 février 1991 - Master 2 de communication et publicité - Assistante éditoriale post-production chez France 2 (2013-14) - Chargée de communication globale chez ZoOah, puis GoJob (2015-16) - Chargée de communication et marketing chez Data Solutions (2016-17) - Cheffe de cabinet de Marc Fesneau, député de Loir-et-Cher et président du groupe Modem à l'Assemblée nationale (2017-18) - Cheffe adjointe de cabinet de Marc Fesneau, ministre chargé des Relations avec le Parlement (2018-20) - Cheffe de cabinet de Marc Fesneau, ministre délégué aux Relations avec le Parlement et à la Participation citoyenne (2020-22) - Conseillère auprès de Marc Fesneau, ministre délégué aux Relations avec le Parlement et à la Participation citoyenne (mars-mai 2022) - Conseillère régionale de Provence-Alpes-Côte d'Azur (depuis 2015)

TBWA\CORPORATE

► **Edouard MONTCHAMP** est nommé directeur Conseil chez TBWA\Corporate.



Master 1 de marketing et communication - Master 2 de management BtoB - Assistant Affaires publiques européennes chez Total (Bruxelles) (2012-13) - Consultant senior au pôle Influence d'Havas Paris (2014-18) - Responsable de la communication et des relations presse de La République en marche (fév-nov 2018) - Conseiller aux cabinets de Christelle Dubos, secrétaire d'État auprès du ministre des Solidarités et de la Santé (2018-20), puis d'Olivier Véran, ministre des Solidarités et de la Santé (2020-21) - Conseiller, chef du pôle Communication au cabinet d'Olivier Véran, ministre des Solidarités et de la Santé (2021-22)

INDEX DES PERSONNES CITÉES

ABALHASSANE Mohamed	53	GOBELET Antoine	42
AURIGNAC Jean-Philippe	53	GODMEZ Thomas	41
AVANTURIER Nils	54	GOUNOT Charlotte	55
BACONNAIS-ROSEZ Audrey	53	GROPPO Charlotte	54
BAKHACHE Nathalie	55	GUSTIN Philippe	35
BERTRAND Anne-Charlotte	52	HESS Hélène	52
BOKOBZA Joachim	36	HUART Jean-Marc	37
BONVILLAIN Cyrille	51	HULIN Vincent	54
BOUCHEREAU Rogatien	51	IENTILE Damien	36
BOUSQUET de FLORIAN (de) Pierre	40	IMBAUD-DE TROGOFF Anne-Céline	55
CABRIÈRES Jean-Marie	55	INFANTE Nathalie	51
CANN Yves-Marie	56	LAFOUX Denis	55
CASTRIES (de) Gwladys	50	LAURENT Dominique	53
CHAPEY Magali	52	LECLERC Thibault	41
COMBREXELLE Jean-Denis	41	LÉONARDUZZI Clément	55
CRUAU Axel	37	LEPRETTRE Eléonore	56
DAUDIN-CLAVAUD Xavier	36	MARCOVITCH Emmanuel	36
DELRIEU Serge	52	MAURICE Benjamin	43
DESPLANQUES Etienne	41	MEGRAUD Mélanie	43
DUJOL Jean-Benoît	42	MELLIANI Etienne	55
DUMONT Bertrand	37	MONGALVY Marylène	51
ELMAN William	39	MONTCHAMP Edouard	56
FAIPOUX Maud	35	ONIMUS Nicolas	52
FAIVRE Emmanuel	51	PELLION Antoine	34
GALLOIS Sébastien	39	PÉNY Paul	42
GINEZ Olivier	39	PINEAU Garance	40
GMAR Mehdi	54	PUISAIS-JAUVIN Emmanuel	40
		RIGOLET-ROZE Fabrice	35
		TASIAS Claire-Sophie	54

CRÉDITS PHOTOGRAPHIQUES

Pages intérieures : Arnaud BOUISSOU-TERRA, Assemblée nationale, MEEM/Arnaud Bouissou, Manuel Bouquet - TERRA, Alexandra LEBON / Maignon, D. MARCHAL/DICOM /MJ.jpg, Ministère de l'Intérieur/D.MENDIBOURE, Philippe Miran, Ouest Médias, Cheick Saidou/agriculture.gouv.fr, Sénat, Damien Valente/Dicom/Meem, ELOMBARD, Préfecture des Yvelines

LA NUIT AUX INVALIDES

UNE CRÉATION DE BRUNO SEILLIER

LE SHOW MONUMENTAL DE L'ÉTÉ
REVIENT À PARIS POUR SA 10^E ÉDITION !

NAPOLÉON

L'envol de l'Aigle

DU 16 JUILLET
AU 1^{ER} SEPTEMBRE 2022

Informations et réservations
www.lanuitauxinvalides.fr

AMACLIO
PRODUCTIONS

en
partenariat
avec

Musée
de l'Armée
Invalides

MINISTÈRE
DES ARMÉES

INSTITUTION
NATIONALE
DES INVALIDES

Gouvernement
de Paris

PLACE-MINUTE

Le Parisien

TF1

HISTOIRE

ESPACE

le Bonbon neo



**Un pays, plusieurs territoires,
une même exigence :
préserver l'environnement.**

En tant que partenaire privilégié pour les services à l'environnement, nous fournissons à nos clients une eau de qualité, adaptée à chaque usage, tout en préservant ce bien commun, et nous valorisons les eaux usées et les déchets pour les transformer en de nouvelles ressources.

Un engagement quotidien porté par les 35 000 collaborateurs de SUEZ.

